

Orientations Budgétaires 2024



Ille-et-Vilaine, **la vie**
à taille humaine

Copyright :
© Philippe Gustin
© Jean-Paul Noble - © Fotolia
© Franck Hamon - © Pixel-Shot-stock.adobe.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	4
PARTIE I : LE CONTEXTE FINANCIER DANS LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET 2024	7
PARTIE II : LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES EN 2024 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BREILLIEN.NES	19
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES ET TRANSITIONS	21
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES	37
COMMISSION 3 : SOLIDARITÉS ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	51
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES.....	73
POLITIQUES TRANSVERSALES	81
ANNEXES.....	89

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte budgétaire inédit pour tous les départements, marqué par une baisse sans précédent de leurs recettes, en particulier les droits de mutation. Cette situation, qui résulte aussi de choix politiques du Gouvernement en matière de financement des collectivités, place donc notre Collectivité dans une position critique, qui nous conduit à opérer des choix difficiles. Nos orientations budgétaires pour 2024 traduisent ainsi un équilibre complexe entre des marges de manœuvre financières qui se réduisent considérablement et la volonté qui est la nôtre, de continuer à porter pleinement le rôle de collectivité des solidarités et les priorités du Projet de Mandature.

Les départements ne disposent plus d'aucun levier d'action sur leurs recettes, tributaires des fluctuations économiques et de facto, volatiles et difficiles à prévoir. Avec la suppression de la taxe d'habitation en 2021 et le retrait de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) au profit du bloc communal, le Gouvernement a privé les départements de toute autonomie fiscale. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) constituent désormais nos principales recettes de fonctionnement -à hauteur de 50 % pour le Département d'Ille-et-Vilaine-. Or, ces dernières sont directement liées à la conjoncture économique.

Après le rebond en 2021 suite à la crise sanitaire, les conséquences de la crise géopolitique liée à la guerre en Ukraine se font sentir au niveau national. En 2023, l'inflation s'est installée, avec une progression des prix des produits alimentaires et de l'énergie. A cela s'ajoutent les tensions sur le secteur du logement liées notamment à la hausse des coûts de construction et à l'augmentation des taux d'intérêt couplée à des prix d'achat toujours élevés. Or, la santé du marché immobilier a un impact direct fort sur le dynamisme et le niveau des DMTO perçues par le Département, qui va subir une baisse d'une ampleur inégalée pour l'année 2023, de plus de 50 millions d'euros.

En effet, pris en étau entre une progression importante et continue des dépenses sociales et une baisse de ses recettes, le Département subit aujourd'hui un effet ciseau très brutal. La situation socio-économique plutôt favorable dont bénéficie l'Ille-et-Vilaine ne doit pas masquer les fragilités sociales et économiques que rencontre un nombre important de nos concitoyen.nes, dans un contexte de dégradation du climat social, de précarisation croissante et de vieillissement de la population. Ces tendances lourdes aggravent la paupérisation des ménages modestes et l'exclusion durable de personnes déjà précaires. En témoigne le nombre de personnes qui ont chaque mois besoin des prestations sociales du Département pour vivre.

S'il est nécessaire, dans un esprit de responsabilité, de maîtriser au maximum l'évolution de nos dépenses de fonctionnement au regard du contexte budgétaire, nous affirmons notre volonté de maintenir le cap que nous nous sommes fixé : agir en proximité pour une société plus solidaire, plus juste et plus écologique.

Porteur d'un projet de transformation sociale, le Département continuera à tout mettre en œuvre pour garantir à chacun.e les moyens de conserver ou de conquérir les moyens d'une existence digne, en s'assurant de l'intégration à la société de tous et toutes et en veillant à un développement équilibré et écologique de l'ensemble du territoire.

Nos orientations pour 2024 consacrent un niveau d'effort important pour les solidarités humaines, le cœur de notre action, avec un budget total de plus de 700 millions d'euros, soit une évolution globale de 5,7 % par rapport au budget primitif (BP) de 2023. Au-delà des dépenses d'allocations toujours en croissance, le Département restera pleinement mobilisé pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion en s'appuyant notamment sur l'expérimentation « France Travail » sur le secteur de Redon qui doit permettre d'accompagner le plus grand nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) vers une sortie positive du dispositif.

Il s'agit aussi de renforcer et d'adapter l'offre de prise en charge de nos aînés dépendants et de veiller à ce que tous nos concitoyen.nes en situation de handicap puissent bénéficier d'une solution adaptée à leur situation. L'année 2024 verra notamment le démarrage de la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie avec une priorité donnée à la création de places pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Face aux défis qui se posent en matière d'autonomie, le modèle de financement au niveau national de ces politiques doit être questionné afin que les ressources disponibles soient à la hauteur des enjeux, ce qui n'est plus le cas désormais.

Au vu des besoins croissants, l'enfance et sa protection sera toujours une priorité majeure du Département, chef de file dans ce domaine. Pour les tout-petits et leurs familles, nous maintiendrons notre soutien en faveur d'une offre d'accueil de qualité et accessible. A travers la recherche d'alternatives au placement, l'ouverture de nouvelles places ou encore le développement de l'accueil familial, nous continuerons à diversifier, par l'innovation, les modalités d'accompagnement des familles, adaptées aux besoins des enfants.

Le Département agira de façon croisée auprès des enfants et des jeunes, dans un objectif de développement culturel et artistique et de prévention des précarités. Notre action dans les collèges vise à offrir à chaque élève, les mêmes chances d'apprentissage et d'ouverture au monde, grâce notamment au dispositif « Collèges en Action » et au développement de l'éducation artistique et culturelle, qui seront reconduits en 2024. Le niveau élevé d'investissement pour les collèges, estimé à 40 millions d'euros pour 2024, témoigne de notre volonté à proposer un environnement de qualité favorisant le bien-être dans les établissements.

Nous accompagnerons aussi de façon volontariste la nouvelle sectorisation des collèges rennais, pour plus de mixité sociale, et au service de la réussite éducative pour le plus grand nombre.

Malgré les fortes contraintes financières, le Département entend perpétuer son intervention dans les domaines de la vie associative, de la culture ou du sport, en tant que leviers importants d'émancipation au service de l'égalité des chances et de la citoyenneté. 2024 sera une année sportive pour notre Collectivité labellisée « Terres de jeux », à travers un programme d'actions qui vise à inscrire la pratique sportive dans le quotidien des habitant.es, avec en point d'orgue l'accueil de la Flamme Olympique le 1^{er} juin 2024.

Par ailleurs, l'action en proximité du Département en faveur des solidarités territoriales sera confortée, à travers ses outils d'ingénierie et de soutien aux projets des territoires. L'année 2024 marquera la poursuite des contractualisations avec les intercommunalités, mais aussi la mise en œuvre effective des premiers Pactes des Mobilités Locales, permettant de favoriser les déplacements décarbonés. Le soutien aux territoires se traduira aussi par une intervention importante en faveur du logement, de l'ordre de 15 millions d'euros en budget d'investissement. Cette dynamique illustre la volonté de la Collectivité de renouveler les partenariats locaux, et d'accélérer les actions en faveur des transitions. C'est en ce sens que nous continuerons d'investir en 2024 dans différents domaines : du soutien à l'agriculture durable, à la promotion de l'alimentation responsable et locale, en passant par la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux aquatiques.

Nos orientations budgétaires pour 2024, nonobstant le contexte financier très contraint, démontrent notre volonté résolue de mettre en œuvre des politiques porteuses de sens qui promeuvent les solidarités, l'égalité des chances et les transitions.

Pour 2024, le volume global du budget du Département est estimé à ce stade à plus de 1 300 millions d'euros, soit une évolution contenue à + 0,7 % par rapport au budget primitif de 2023. Le volume d'investissements devrait se maintenir à un niveau élevé à 170 millions d'euros, hors travaux en régie. 15 millions d'euros supplémentaires devraient être inscrits au budget annexe pour les espaces naturels et les actions environnementale. Pour financer ces investissements, un recours accru à l'emprunt est envisagé. Pour 2024, l'épargne nette prévisionnelle devrait connaître une très forte baisse, mais restera faiblement positive, à un niveau d'une dizaine de millions d'euros, sans commune mesure avec les 110 millions enregistrés au compte administratif 2022.

PARTIE 1

LE CONTEXTE FINANCIER DANS LEQUEL S'ÉLABORE LE BUDGET 2024

Le contexte économique

A peine sortie des aléas liés au contexte sanitaire de la crise COVID de 2020, l'Europe s'est trouvée confrontée, avec la guerre en Ukraine, à une crise géopolitique aux lourdes conséquences économiques.

Après 2022, marquée par le retour très net de l'inflation et le revirement monétaire complet des banques centrales, 2023 constitue une année de transition dans la perspective de la normalisation espérée pour 2024.

FAIBLE CROISSANCE ET INFLATION : UNE ECONOMIE EN STAGFLATION

Le fort rebond de l'activité économique post COVID en 2021 a pris fin au second semestre 2022. La crise énergétique et la hausse des prix des produits alimentaires ont poussé l'inflation vers des niveaux qui n'avaient pas été observés dans les pays industrialisés depuis les années 1980.

En 2023, cette augmentation des prix a rogné le pouvoir d'achat des ménages, ce qui s'est traduit par une baisse de la demande si bien que de nombreux pays s'approchent de la récession.

L'économie française est, elle, en passe d'éviter de justesse cette récession (2 trimestres consécutifs de croissance négative) : pour l'ensemble de l'année 2023, le produit intérieur brut (PIB) de la France devrait augmenter de 0,7 %.

UNE INFLATION QUI SE STABILISE A UN NIVEAU ELEVE

Principale préoccupation quotidienne des Français.es, l'inflation est réapparue en force en 2023. Portée à + 5,2 % en 2022, il faut remonter à 1985 pour retrouver un taux aussi élevé en France (+ 5,8 %).

Les entreprises et les ménages doivent s'adapter en temps réel aux hausses de prix, les premières en réduisant leurs marges et/ou en augmentant leurs prix ; les seconds en adaptant leur consommation, en consommant différemment et sûrement moins.

Un consensus semble se dégager chez les analystes économiques pour dire que les pics d'augmentation des prix semblent avoir été atteints et ceux-ci anticipent que le reflux de l'inflation devrait se poursuivre à l'horizon 2024.

Ce consensus est bien entendu soumis à l'atterrissage des dispositifs de boucliers sectoriels mis en place par le Gouvernement et par l'orientation des prix de l'énergie (pétrole et gaz principalement).

UN MARCHE DU TRAVAIL QUI RESISTE

La crise de la COVID a fortement impacté le marché du travail sans pour autant que cela ne se traduise par une augmentation du taux de chômage.

En effet, les dispositifs d'activité partielle ont permis de maintenir les individus en emploi tout en reportant le coût du travail sur les finances publiques. Par ailleurs, une part importante des licenciements ont été temporaires, la reprise de l'activité ayant permis de réintégrer l'essentiel des salarié.es.

Pour 2024, les prévisionnistes estiment que l'activité résistant tout de même et les intentions d'embauche restant élevées dans la plupart des secteurs, le marché de l'emploi devrait demeurer robuste et qu'une éventuelle remontée du chômage resterait modérée.

Le taux de chômage pourrait remonter légèrement à 7,4 % en moyenne en 2024, un niveau qui reste inférieur à celui d'avant la pandémie.

UNE CRISE DU LOGEMENT

Autre conséquence qui pénalise l'économie française, la crise du logement. Le secteur de l'immobilier représente plus de 11 % du PIB français. Secteur très dynamique employant 2,5 millions de personnes, c'est un domaine économique clé en France.

Le marché du logement est sous tension sous l'effet de plusieurs facteurs : un renchérissement des taux d'intérêt qui réduit la capacité d'investissement des ménages et des promoteurs d'une part, et d'autre part, des prix toujours élevés après une inflation continue dans l'ancien depuis des années (le prix des logements anciens a doublé en vingt ans) et une explosion des coûts de construction sous l'effet de l'augmentation du prix des matériaux et de l'effet des normes.

Parallèlement, la multiplication des résidences secondaires et des locations saisonnières ainsi que l'interdiction de louer les logements les plus énergivores réduisent l'offre de logements disponibles et amplifient les difficultés d'accès au logement.

LA SITUATION BRETONNE ET BREILLIENNE

L'activité économique reste soutenue en Bretagne même si de récents signaux contraires doivent alerter.

Dans l'industrie, l'inflation a un impact sensible sur l'activité des entreprises et la consommation des ménages. Ainsi, un nombre accru d'entreprises enregistre une baisse de leur chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2023. Les plus petites entreprises, celles du commerce notamment, sont les plus touchées. L'investissement s'en ressent mais globalement, le secteur résiste plutôt bien.

Dans les services marchands, l'activité est en croissance, tirée par le secteur de l'informatique, du numérique et de l'hôtellerie-restauration. Les carnets de commande sont en dessous de la normale dans l'industrie et la construction. Un point de vigilance concerne les niveaux de trésorerie qui perdent en dynamique.

Dans le bâtiment, à l'instar de la tendance nationale, l'activité en Bretagne est erratique. La construction de logements autorisés plonge de près de 30 % sur un an (avril 2023). Les maisons sont les plus concernées. La baisse des permis autorisés est beaucoup plus marquée pour les logements individuels que pour les logements collectifs. Au deuxième trimestre 2023, 5 300 logements sont mis en chantier en Bretagne, en nette diminution de 25,6 % (soit 1 800 logements en moins) par rapport à la même période en 2022. La vente de logements neufs connaît également une forte baisse de 42,8 % au premier trimestre 2023 par rapport au premier trimestre 2022. Cette baisse est similaire au niveau national.

Seul point positif : le montant des devis commence à diminuer du fait de la baisse relative des prix des matériaux.

En Ille-et-Vilaine, s'établissant à 5,5 % au deuxième trimestre 2023, le taux de chômage se maintient et demeure en dessous du niveau régional et national. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A ne diminue pas, voire continue de croître légèrement (+ 3 % entre janvier et juillet 2023) accompagnant la croissance de la population active.

UNE REPRISE PORTEE PAR LES INVESTISSEMENTS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ?

Lors des crises précédentes, les économistes se demandaient toujours quel secteur pouvait être le moteur du rebond de l'activité. En 2024, la transition écologique devrait être la locomotive de la relance. L'Europe, qui a pris pleinement conscience, avec la guerre en Ukraine, de l'urgence de s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles, renforce les avancées concrètes, avec, notamment, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Les entreprises, et dans une moindre mesure les ménages, investissent avec le soutien des pouvoirs publics : une dynamique fructueuse pour les acteurs économiques et les marchés financiers. Le cap symbolique des 1 000 milliards de dollars d'investissements mondiaux dans la transition écologique a été franchi en 2022.

Un budget contraint compte tenu de la conjoncture, mais qui permet de répondre aux besoins sociaux les plus essentiels et de poursuivre les politiques volontaristes du Département

Le projet de budget 2024 s'élabore dans un contexte radicalement différent par rapport à ceux des années précédentes. Les craintes concernant le nouveau modèle économique des départements issu des réformes fiscales apparaissent plus que jamais fondées et le retournement de conjoncture les met en difficulté face à la baisse de leurs ressources et la hausse continue de leurs charges. Ainsi, alors que la Cour des Comptes faisait état dans le premier volet de son rapport sur la situation financière des collectivités territoriales, paru en juillet 2023, d'une bonne santé financière de celles-ci et notamment des départements à l'issue de l'exercice 2022, elle indique, dans le second volet de son rapport, paru fin octobre 2023, que ces derniers « subissent un effet de ciseau défavorable entre la dynamique des dépenses sociales et la baisse d'une de leurs principales recettes (les droits de mutation à titre onéreux) ».

Depuis la suppression de la taxe d'habitation et le transfert du produit de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal pour compenser cette disparition, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) représentent 50 % des recettes réelles de fonctionnement du Département. Or ces deux recettes sont directement liées à la conjoncture.

S'agissant de la TVA, alors que la prévision pour 2023 s'établissait en Loi de Finances à + 5,1 %, après une augmentation de 8,6 % en 2022, la recette réellement perçue par le Département sur 2023 devrait s'établir à + 3,7 %.

S'agissant des DMTO, le choc est beaucoup plus rude. Avec une baisse moyenne du nombre de transactions immobilières de l'ordre de 18 % en Ille-et-Vilaine à fin septembre (évolution du nombre de ventes cumulé sur douze mois) et une tendance à la poursuite de la baisse sur la fin de l'année, les départements subissent une diminution importante de leurs principales recettes. S'agissant de l'Ille-et-Vilaine, à fin octobre 2023, la diminution de recette encaissée est de 41 millions d'euros par rapport à 2022, soit 19 % de perte de recette en un an, elle devrait dépasser 50 millions sur l'année.

Globalement, le Département devrait donc subir une baisse en valeur absolue de ses recettes de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022, ce qui est une situation inédite pour la Collectivité.

Dans le même temps, les charges liées à l'exercice des compétences obligatoires des départements dans le domaine social continuent de progresser.

Les dépenses sociales, qui représentent un budget de l'ordre de 680 millions d'euros au Département, devraient progresser de près de 10 % en 2023.

Pour une part significative, la hausse enregistrée résulte de mesures de revalorisations salariales ou de prestations décidées par l'Etat dans le secteur social et très partiellement compensées. Ainsi, ces mesures représentent environ 30 millions d'euros en année pleine en 2023 et ne sont compensées qu'à hauteur de 9 millions d'euros par l'Etat.

Si on y ajoute les mesures de revalorisations salariales décidées par l'Etat en faveur de l'ensemble des agents de la Collectivité, c'est un volume de dépenses de l'ordre de 40 millions d'euros, compensées par l'Etat à hauteur de 9 millions d'euros seulement, qui se sont ajoutées au budget du Département depuis deux ans, soit une charge nette d'une trentaine de millions d'euros.

Dans ces conditions, les données d'équilibre budgétaire sont profondément modifiées. Après avoir enregistré un niveau record d'épargne nette, c'est à dire de capacité d'autofinancement de ses investissements, soit 110 millions d'euros pour le Département à la fin de l'exercice 2022, l'année 2023 devrait se traduire par une épargne nette divisée par dix, qui se situe au plus bas niveau jamais constaté.

Pour 2024, en tablant sur une stabilité de la recette des DMTO, l'évolution des recettes de fonctionnement devrait être limitée à + 0,5 % par rapport au montant prévu au BP 2023 et de l'ordre de + 2 à 2,5 % par rapport aux recettes projetées d'ici la fin de l'exercice.

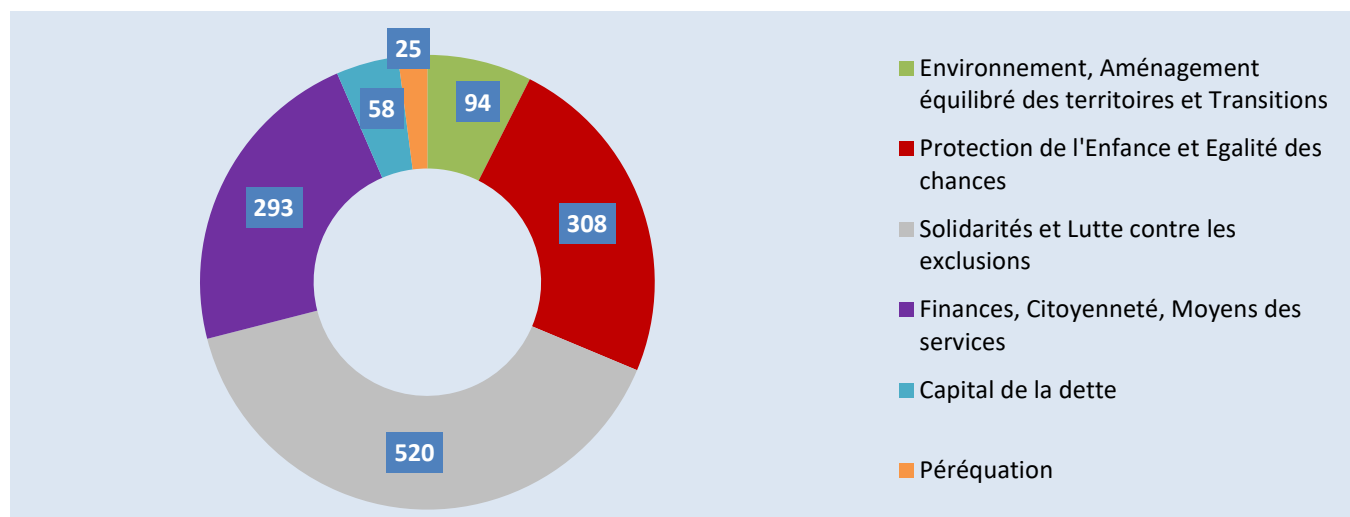
Dans ce contexte, l'évolution des dépenses de fonctionnement devra nécessairement être limitée pour garantir l'équilibre budgétaire. Il est ainsi prévu une hausse de l'ordre de 2,7% de ces dernières au budget primitif 2024. Cette situation conduit à opérer des choix très difficiles, compte tenu des besoins existants dans le secteur social en particulier. Le projet de budget 2024 vise donc à répondre au mieux à ces besoins tout en mettant en œuvre les engagements déjà pris dans les autres secteurs, selon un rythme compatible avec les équilibres budgétaires.

Ainsi, le budget prévu pour le secteur social devrait encore connaître une évolution globale de plus de 5 % par rapport au BP 2023. Les autres dépenses, hors péréquation, sont en revanche prévues à ce stade en légère diminution, à - 2 % par rapport au budget primitif 2023.

Parallèlement, le Département maintiendra un budget d'investissement hors dette à un niveau proche de celui du budget primitif 2023, à 175 millions d'euros contre 192 millions d'euros (y compris travaux en régie).

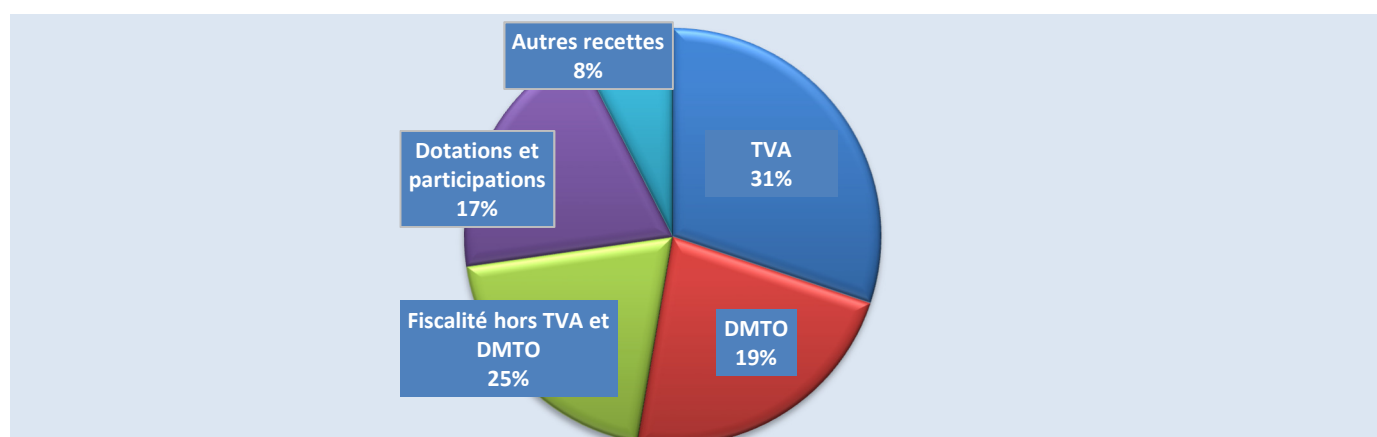
Le financement de ces investissements pourra être réalisé par un recours accru à l'emprunt, le Département disposant de marges de manoeuvre compte tenu de son faible niveau d'endettement à l'issue de l'exercice 2023.

En dépenses, le budget, qui reprend les grandes priorités du Département, devrait se répartir comme suit :



DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN TRES FAIBLE PROGRESSION

Les recettes de fonctionnement 2024 sont prévues à hauteur de 1 134 millions d'euros (y compris travaux en régie) soit une évolution limitée à + 0,5 % par rapport au budget primitif 2023 , et à + 2,5 % par rapport aux recettes totales estimées sur 2023. Elles se ventilent de la façon suivante :



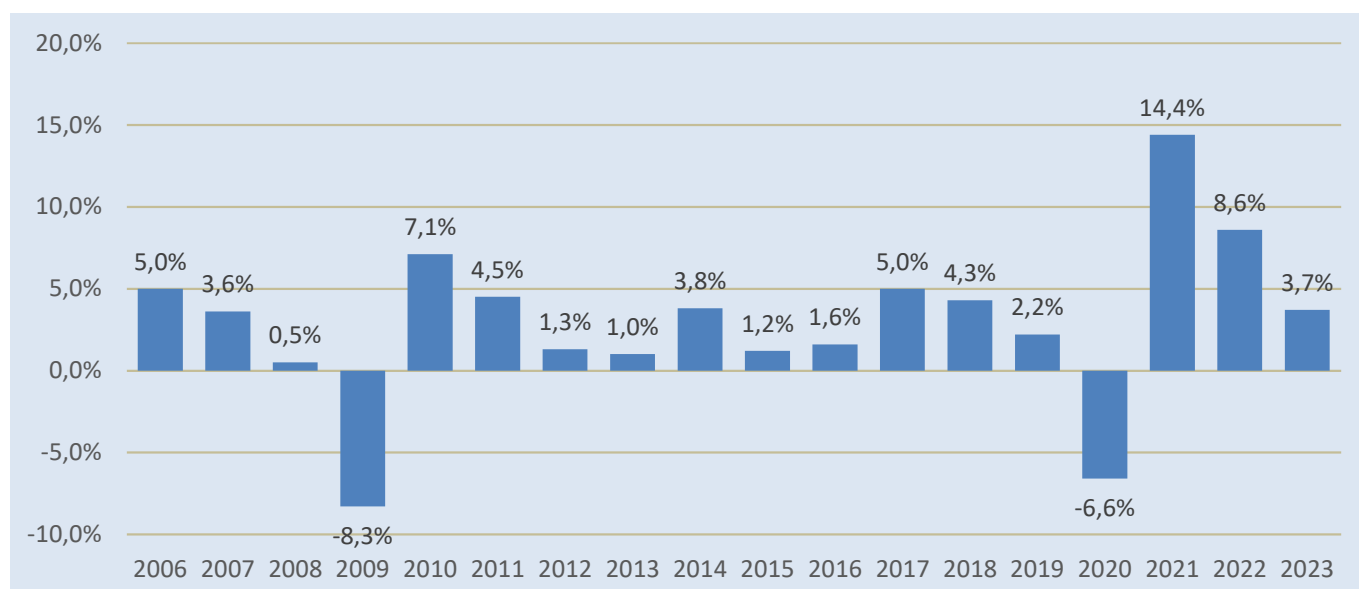
50 % des recettes de fonctionnement prévue dans le cadre des orientations budgétaires 2024 sont issues du produit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

AVEC 352 MILLIONS D'EUROS ATTENDUS, LES RECETTES DE TVA CONSTITUENT EN 2024 LA PREMIERE RECETTE DU DEPARTEMENT

- La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (compensation foncier bâti)

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, que la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée au bloc communal. La perte de cette ressource pour les départements est compensée par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale. Le produit net de TVA révisé au titre de 2023 est en progression de 3,7 % par rapport au produit net de TVA constaté en 2022, soit un produit pour le Département de 258,6 millions d'euros. Si la TVA brute a été en augmentation de 6,1 % au niveau national, les remboursements et dégrèvements ont été en forte hausse à hauteur de + 13,2 % ramenant ainsi la TVA mise en répartition à +3,7 %.

L'évolution nominale de la TVA nette nationale depuis 2005 est la suivante :



Pour 2024, le produit de TVA nationale est estimé en Loi de Finances à 219,7 milliards d'euros, soit une évolution positive de 4,5 % par rapport au produit révisé 2023. Sur cette base, la part revenant au Département est ainsi estimée à 270,3 millions d'euros. Cette estimation sera toutefois corrigée en cours d'année d'une régularisation qui tiendra compte de la TVA nette perçue en 2023 après remboursements et dégrèvements. C'est la raison pour laquelle il est pris en compte à ce stade une estimation globale de cette part de TVA de 272 millions d'euros.

- La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (compensation CVAE)

L'article 5 de la Loi de Finances pour 2023 prévoit la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

S'agissant de la compensation de la perte de recettes aux collectivités induite par cette réforme, le projet de Loi de Finances pour 2023 a affecté, à compter du premier janvier 2023, une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). La moyenne prise en compte est le produit perçu par les entreprises en 2020, 2021, 2022 et qui aurait été perçu en 2023 par chaque département. Ce droit à compensation pour l'Ille-et-Vilaine est de 73,6 millions d'euros. Augmenté de 3,7 %, le produit perçu en 2023 est ainsi de 76,3 millions d'euros.

Pour 2024, il est pris en compte une évolution de cette recette de 4,5 %, soit un produit estimé de 79,7 millions d'euros.

LES AUTRES RECETTES FISCALES

- **Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)**

Les DMTO, liés à la conjoncture du marché immobilier, demeurent une recette extrêmement volatile et particulièrement difficile à prévoir. Après avoir connu une progression très sensible au cours des dernières années, y compris en 2020 et 2021, malgré la crise sanitaire, le fort ralentissement du marché immobilier depuis un an a conduit à une perte très importante de recette perçue à ce titre en 2023. A la date de rédaction de ce rapport, la projection sur 2023 conduit à un produit de DMTO en diminution de l'ordre de 50 millions d'euros sur 2023, soit un montant de 212 millions d'euros. Pour 2024, il est pris en compte un produit de 220 millions d'euros, en très légère progression.

- **La taxe spéciale sur les conventions d'assurance**

Différentes fractions de taxe sur les conventions d'assurances concernent les départements :

- une fraction destinée à financer les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation ;
- une fraction relative au financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et se substituant à une partie de la dotation globale de fonctionnement ;
- une dernière fraction versée dans le cadre des recettes de substitution de la suppression de la taxe professionnelle.

Cette recette, qui repose sur le prix des contrats d'assurance, connaît un réel dynamisme depuis les trois dernières années, avec une hausse moyenne supérieure à 5 %. Pour 2024, à ce stade, il est pris en compte une évolution de 5 % de cette recette, soit une recette totale de 151 millions d'euros.

- **La taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques**

La Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Energétiques (TICPE) comporte trois parts :

- une part relative à la compensation du revenu minimum d'insertion dont le montant est figé au niveau des dépenses constatées en 2002, soit 33,7 millions d'euros ;
 - une part relative au revenu de solidarité active majoré pour un montant de 6,6 millions d'euros ;
- Ces deux premières parts sont concernées par une clause de garantie au titre des transferts de compétences.
- une part finançant une partie des transferts de personnels prévus par la Loi du 13 août 2004 et qui varie dans des proportions très limitées, prévue à hauteur de 7,8 millions d'euros pour 2023.

Il est proposé de reconduire ces montants pour l'exercice 2024, soit 48,2 millions d'euros.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

En 2022, la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) a été supprimée pour être remplacée par une fraction de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE). L'évolution de cette recette prend en compte l'inflation et la variation du volume d'électricité consommée.

La recette estimée pour l'année 2023 s'établit à 13,2 millions d'euros. Pour 2024, il est prévu à ce stade une recette de 13,5 millions d'euros.

- **La taxe de séjour**

La taxe de séjour a été mise en place par le Département le premier janvier 2020. La prévision pour 2024 est de 0,4 million d'euros.

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux**

Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sont une recette transférée lors de la réforme de la taxe professionnelle. Cette recette connaît une évolution très favorable. C'est ainsi que l'évolution moyenne annuelle est de + 5,7 % depuis neuf ans. Il est prévu pour 2024 une recette de 2,5 millions d'euros, soit une hausse de 4,5 %.

- **L'attribution de compensation de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Enfin, le Département bénéficiera comme chaque année d'une attribution de compensation de CVAE versée par la Région, correspondant au solde comptable annuel du transfert de la compétence transports à la Région, soit 21,1 millions d'euros.

DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS STABLES

- **La dotation globale de fonctionnement**

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) nationale pour 2024 est prévu dans le Projet de Loi de Finances 2024 à 27,1 milliards d'euros et a été évalué à partir du montant réparti en 2023.

Ce montant intègre notamment un abondement à hauteur de 220 millions d'euros à l'échelle nationale afin de financer d'une part, la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à hauteur de 190 millions d'euros au profit du bloc communal.

Le volume de la DGF des départements fait l'objet d'ajustements : une minoration de la DGF du département de l'Ariège à hauteur de -7,2 millions d'euros au titre de l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA dans ce département et une minoration de la DGF du département du Pas-de-Calais à hauteur de -1,6 million d'euros au titre de la recentralisation de la compétence vaccination.

Pour l'Ille-et-Vilaine, la croissance de la population permet à la dotation forfaitaire de progresser de 0,7 million d'euros. Cette croissance est toutefois corrigée d'un prélèvement d'un montant équivalent du fait d'un potentiel financier attendu supérieur à 95 % de la moyenne nationale.

La dotation forfaitaire est ainsi estimée à 67,3 millions d'euros, soit un montant stable par rapport à 2023.

Pour 2024, les deux autres composantes de la DGF - l'attribution de compensation et la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM) - devraient être stables, respectivement à 33,7 millions d'euros et à 16,3 millions d'euros.

Au total, le montant total prévu au titre de la DGF pour le Département reste inchangé, à 117,3 millions d'euros par rapport à la dotation 2023.

- **Les variables d'ajustement : DCRTP et DTCE**

Depuis 2017, les variables d'ajustement des départements sont constituées de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et des anciennes compensations fiscales correspondant à la fiscalité que les départements percevaient jusqu'en 2010 (foncier non bâti, taxe professionnelle et taxe d'habitation). Ces anciennes compensations fiscales sont nommées « Dotation de compensation pour Transferts des Compensations d'Exonération de fiscalité directe locale » (DTCE), dite « dotation carrée ».

La DCRTP des départements fait l'objet d'une minoration dans le projet de Loi de Finances pour 2024 passant de 1 263 millions d'euros à 1 243 millions d'euros, soit une baisse de 1,6 %.

Il est proposé de suivre cette baisse pour le Département et d'évaluer la recette 2024 à 23,3 millions d'euros contre 23,7 millions d'euros l'année précédente.

Au titre de 2024, la « dotation carrée » n'est pas mobilisée par le système des variables d'ajustement et maintenue à son niveau antérieur, à hauteur de 378 millions d'euros. Cette recette est ainsi estimée pour la Collectivité à 4,2 millions d'euros.

- **La dotation générale de décentralisation et le fonds national de garantie individuelle des ressources**

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est inscrite à hauteur de 6,4 millions d'euros pour le Département. La suppression de la taxe professionnelle en 2010 a entraîné la création d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) visant à équilibrer les conséquences financières de la réforme pour les collectivités locales. Celui-ci est maintenu à son niveau de 2023, soit 21 millions d'euros.

- **Le dispositif de compensation péréquée**

Le montant à répartir au titre du Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) pour 2024 est fixé au regard du montant définitif des produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'Etat en 2023.

Pour 2024, il est pris en compte une recette de DCP à hauteur de 13,5 millions d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2023.

UNE CONTRIBUTION NETTE AU FONDS DE PEREQUATION

- Le fonds national de péréquation des droits de mutation

La Loi de Finances pour 2020 a mis en place un fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Ce nouveau mécanisme regroupe trois anciens fonds : le fonds DMTO historique, le fonds de solidarité des départements et le fonds de soutien interdépartemental.

Compte tenu des règles de calcul du fonds, le prélèvement à ce titre est estimé à 25 millions d'euros pour 2024 et le reversement au bénéfice du Département est évalué à 13,5 millions d'euros. Comme les années précédentes, le solde serait négatif pour le Département et s'établirait donc à - 12,5 millions d'euros.

UNE EVOLUTION TRES LIMITEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une faible progression. Le budget est prévu à hauteur de 1 070 millions d'euros, en hausse de 2,7 % par rapport au budget primitif 2023 et à + 1,3 % par rapport aux crédits inscrits après décisions modificatives en 2023.

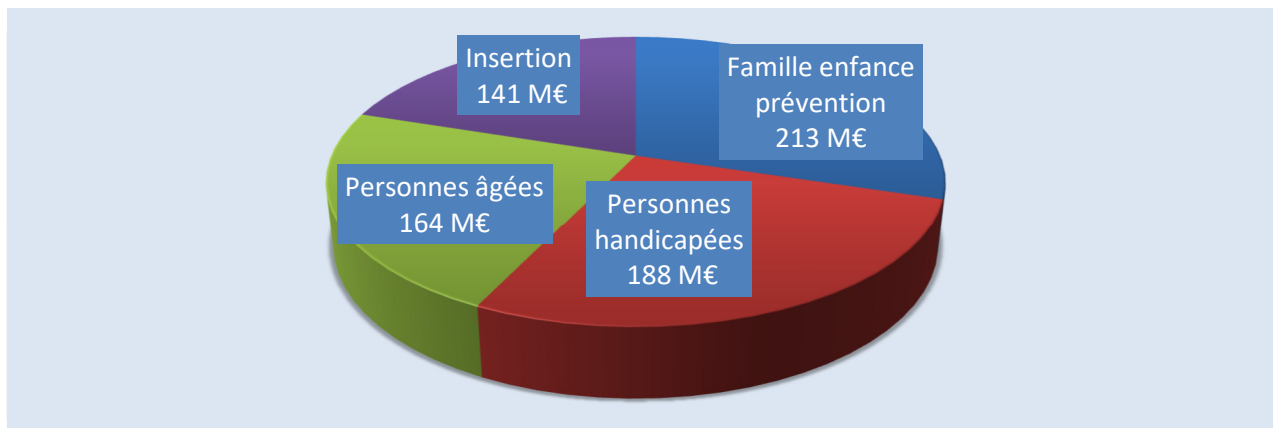
Les hausses de crédits seront consacrées principalement aux dépenses d'action sociale, pour répondre aux besoins les plus prioritaires et continuer à exercer pleinement les compétences du Département en la matière. Les dépenses de ce secteur devraient progresser de 38 millions d'euros par rapport au budget primitif 2023, soit une hausse de 5,7 % et de 11 millions d'euros par rapport au total des crédits inscrits sur l'ensemble de l'exercice 2023.

Le premier secteur d'intervention en matière sociale du Département porte sur l'enfance et la famille. Les dépenses prévisionnelles pour 2024 s'établissent à 213 millions d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport au BP 2023. Les deux dernières années avaient enregistré une progression très sensible des dépenses dans ce secteur, en raison notamment des mesures réglementaires prises en matière de revalorisation salariale, tant en établissement qu'en accueil familial. En 2024, le budget devra intégrer des besoins supplémentaires en accueil en établissement ainsi que le développement de dispositifs de placement à domicile.

En matière de politiques à destination des personnes handicapées et des personnes âgées, l'année 2024 verra le démarrage de la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie. Au total, le budget consacré à ces deux secteurs devrait s'élever à 352 millions d'euros, en augmentation de 5,2 % par rapport au budget primitif 2023.

Enfin, 141 millions d'euros devraient être consacrés aux politiques d'insertion, au premier rang desquelles le Revenu de Solidarité Active (RSA). La dépense relative au versement du RSA a connu une progression en 2023, en raison notamment des revalorisations de l'allocation intervenues au cours de l'année. Pour 2024, les crédits réservés au versement de cette allocation seront en progression de l'ordre de 7 % par rapport aux crédits prévus au budget primitif 2023.

Globalement, le budget consacré aux compétences sociales du Département, qui devrait s'élever à près de 707 millions d'euros, se décompose comme suit :



Les crédits réservés aux dépenses de personnel devraient progresser de 3,2 % et s'établir à 189,5 millions d'euros, pour tenir compte notamment des effets des mesures de revalorisations décidées en 2023.

Les dépenses hors secteur social et hors ressources humaines sont globalement prévues en légère diminution, de l'ordre de - 2 %, pour tenir compte de la conjoncture économique qui limite les ressources nouvelles du Département.

26,5 millions d'euros seront consacrés aux collèges, soit une évolution de plus de 1 million d'euros par rapport au budget primitif 2023. S'y ajoutent les crédits nécessaires à la gestion des bâtiments, dont l'énergie, pour un volume de 7,7 millions d'euros.

La contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) devrait être proche de 33 millions d'euros, en légère hausse par rapport à celle versée en 2023, à laquelle s'ajouteront les crédits nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des bâtiments du SDIS, de l'ordre de 3,8 millions d'euros, comprenant en particulier le coût de l'énergie.

Malgré le contexte difficile, le Département entend par ailleurs poursuivre ses interventions dans les secteurs de politiques facultatives.

Ainsi, près de 7 millions d'euros seront consacrés au domaine de la culture, 1,3 million d'euros sont envisagés pour les actions en direction de la jeunesse. Le budget consacré au sport devrait, quant à lui, s'élever à 2,3 millions d'euros.

Dans le secteur agricole, le budget, notamment consacré au laboratoire LABOCEA, devrait s'élever à 4,1 millions d'euros.

Le budget de la politique d'intervention en matière d'environnement et de biodiversité, porté par le budget annexe Biodiversité et paysages, devrait s'élever en fonctionnement à 2 millions d'euros (hors facturations internes).

Le Département poursuivra également sa politique en faveur des territoires, au travers notamment des Contrats de Solidarité Territoriale, lancés en 2023. Les crédits prévus au titre du volet 3 de ces contrats devraient s'élever à 2,6 millions d'euros en 2024.

S'agissant des actions propres du Département, 5,5 millions d'euros devraient être consacrés à l'entretien de la voirie, notamment au travers l'achat de fournitures pour la réalisation de prestations en régie directe.

S'y ajouteront une enveloppe de 0,9 million d'euros pour les études des Pactes de Mobilités en lien avec les intercommunalités. Par ailleurs, la gestion du patrimoine bâti du Département devrait mobiliser un budget de l'ordre de 20 millions d'euros, dont 13 millions d'euros au titre de l'énergie (y compris les collèges). Sur ce dernier poste, les dépenses prévues devraient être légèrement supérieures à celles constatées en 2023, en raison notamment de l'arrêt du dispositif « d'amortisseur » mis en place par l'Etat en 2023.

Globalement, le budget de fonctionnement devrait s'établir à 1 070 millions d'euros et 1 045 millions d'euros hors péréquation.

UN BUDGET D'INVESTISSEMENT EN BAISSÉ

Les investissements prévus au budget principal devraient s'élever à 170 millions d'euros (hors travaux en régie), auxquels s'ajouteront les investissements portant sur les Espaces Naturels Sensibles et les actions environnementales, gérées désormais sur le budget annexe Biodiversité et paysages, au titre desquels des crédits de l'ordre de 15 millions d'euros devraient être prévus.

Le volume des investissements envisagés pour 2024 s'établit donc à un niveau qui demeure élevé, mais en diminution par rapport au budget 2023, qui s'établissait à 187 millions d'euros pour tenir compte de la réduction sensible de l'autofinancement .

Ces crédits concerneront notamment les grands secteurs suivants :

- le budget le plus important concernera les bâtiments, auxquels une enveloppe de l'ordre de 60 millions d'euros devrait être consacrée, en grande partie à destination des travaux dans les collèges. 40 millions d'euros devraient en effet être réservés à ces travaux, dont près de 25 millions d'euros pour des opérations de restructuration (Saint-Aubin-du-Cormier, Le Rheu, Val d'Anast, Cleunay notamment). De même, 10 millions d'euros sont prévus pour des opérations spécifiques de rénovation thermique. Les interventions sur les bâtiments concerneront également les travaux sur les centres de secours, à hauteur de plus de 8 millions d'euros ;
- les interventions dans le secteur de la mobilité mobiliseront une enveloppe estimée à 46 millions d'euros, dont plus de 20 millions d'euros réservés aux travaux de grosses réparations et opérations de sécurité sur les routes départementales. Par ailleurs, 5 millions d'euros devraient être consacrés aux projets de mobilité prévus dans le cadre du Plan de Relance Départemental. 3 millions d'euros sont également prévus pour la poursuite des opérations de modernisation (aménagement entre Bourg-des-Comptes et la RN 137 notamment) et 3 millions d'euros pour les études des projets en cours.

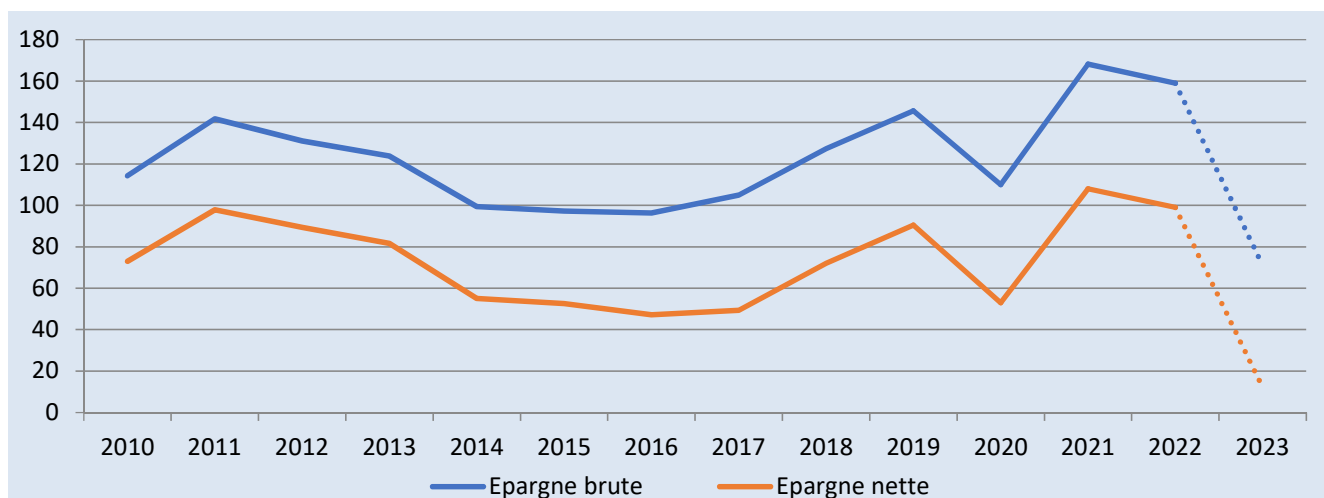
Les investissements du Département seront également consacrés au soutien des territoires. Ainsi, un montant de l'ordre de 8 millions d'euros devrait être consacré aux dépenses d'investissement des Contrats de Territoire ainsi que 4 millions d'euros au Fonds de Solidarité Territoriale et au dispositif d'Accès des Services au Public. Le soutien aux territoires se traduit également par une intervention importante en faveur du logement : une enveloppe de l'ordre de 15 millions d'euros devrait y être consacrée en 2024.

Pour permettre l'engagement de nouvelles opérations et la poursuite des programmes d'aide aux territoires, il est envisagé un volume d'autorisation de programmes de l'ordre de 120 millions d'euros.

Par ailleurs, l'encours d'autorisation de programmes au 31/12/2023 est détaillé en annexe 3 page 91.

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

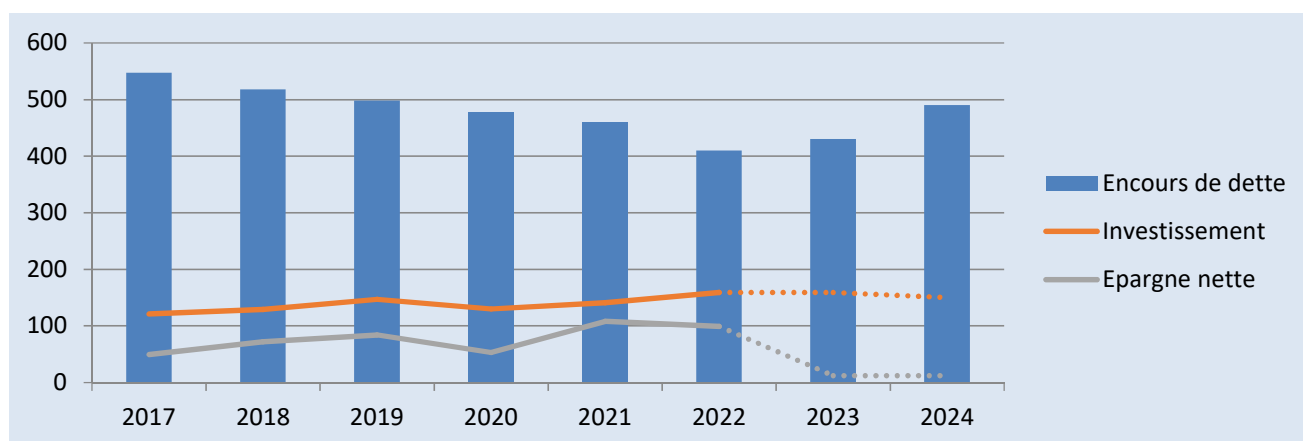
Comme il a déjà été précisé, l'année 2023 devrait enregistrer un bouleversement de l'équilibre financier, en raison de la baisse importante des recettes des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Ainsi, les niveaux d'épargne dégagés sur la section de fonctionnement devraient être très fortement réduits avec une épargne nette pouvant être divisée par dix.



La situation 2023 traduit la difficulté spécifique des départements à équilibrer la section de fonctionnement, qui

intègre des dépenses très dynamiques, majoritairement structurelles, portant sur des compétences obligatoires en forte évolution et des recettes de nature conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle, compte tenu des évolutions des différents paramètres du budget pour 2024, l'épargne nette devrait rester très faible, à un niveau de l'ordre de 7 millions d'euros. Son montant final en 2024 dépendra, comme chaque année, du niveau de réalisation de dépenses et bien entendu des recettes effectives.

Le financement de l'important programme d'investissement envisagé fera appel à des subventions et participations, estimées à 35 millions d'euros, dont le fonds vert mis en place par l'Etat et à un recours accru à l'emprunt. Le désendettement opéré au cours des dernières années, en raison notamment du dynamisme des droits de mutation, a donné des marges de manœuvre qui permettent d'absorber aujourd'hui un recours à l'emprunt plus élevé. Pour le BP 2024, il est estimé à ce stade à 133 millions d'euros mais ce montant sera ajusté en fonction des taux de réalisation du budget et du résultat qui sera dégagé sur l'exercice 2023.



La structure de la dette figure en annexe 2 page 89.

Au final, l'équilibre du projet de budget s'établit comme suit :

En millions d'euros	PROJET OB 2024
Recettes réelles totales	1 117,1
Travaux en régie	4,5
Fonds de péréquation	13,0
Recettes de fonctionnement totales	1 134,6
Dépenses réelles de fonctionnement (dont frais financiers)	1 045,0
Péréquation	25,2
Dépenses de fonctionnement totales	1 070,2
Epargne Brute	64,4
Capital de la dette	58,0
Epargne Nette	6,4
Dépenses d'investissement réelles	170,0
Travaux en régie	4,5
Dépenses d'investissement totales	174,5
Recettes d'investissement	35,0
Emprunt	133,1

PARTIE 2

LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES EN 2024 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES BREILLIEN.NES

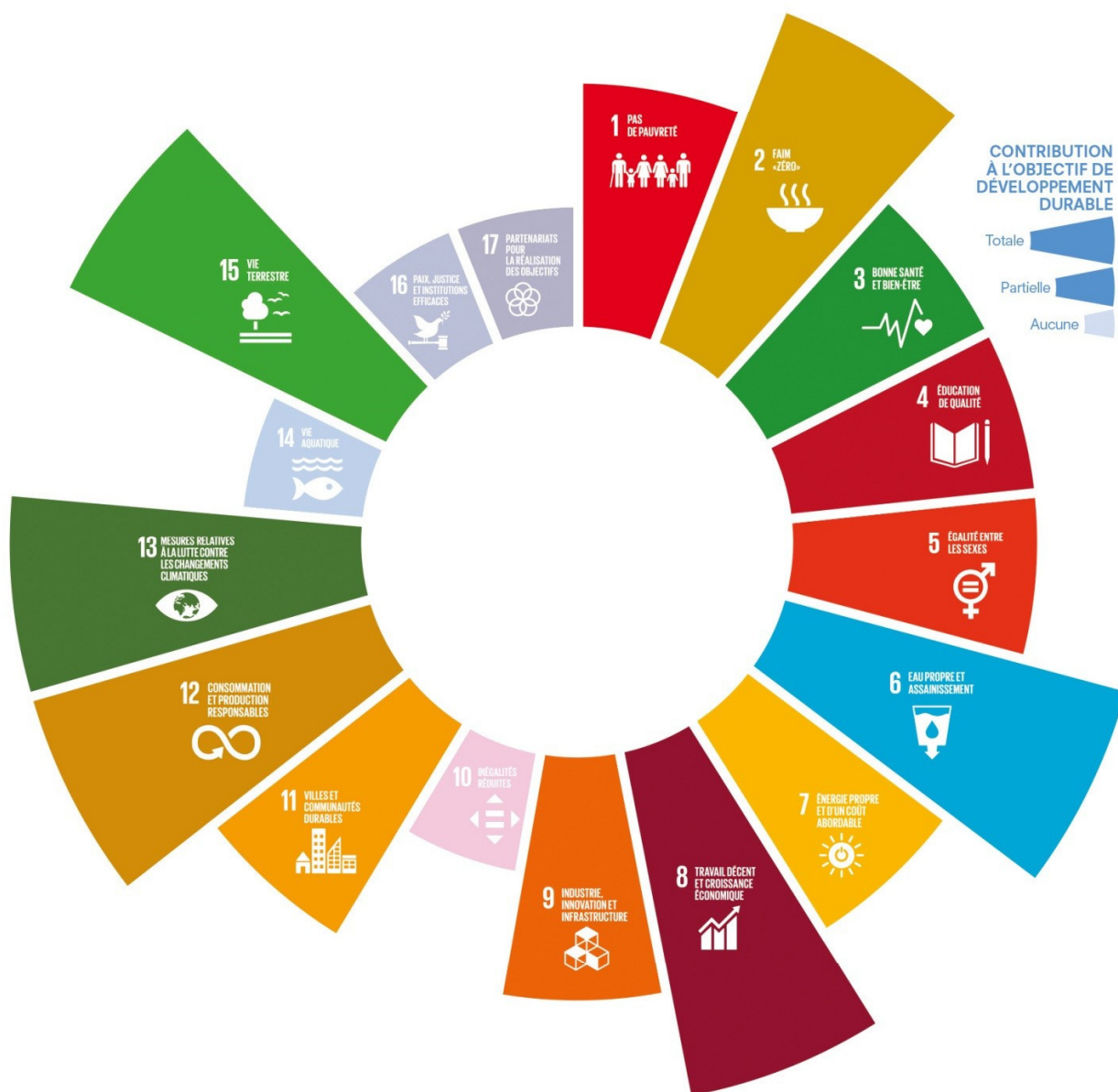


COMMISSION 1

ENVIRONNEMENT,
AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ
DES TERRITOIRES
ET TRANSITIONS



CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION 1 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses **17 OBJECTIFS** de développement durable, il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 1 : environnement, aménagement équilibré des territoires et transitions

La préservation de l'environnement et la protection des ressources sont au cœur des politiques publiques pour l'aménagement équilibré et durable de l'Ille-et-Vilaine : mobilités, protection de la biodiversité, agriculture et alimentation, tourisme...

Constatant l'état d'urgence climatique, la Collectivité départementale mobilisera tous les leviers à sa disposition pour engager et accompagner les transformations nécessaires des modes de vie et des usages, sur la base d'objectifs clairs en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de lutte contre l'artificialisation, de préservation des espaces naturels...

Cette orientation prolonge et renforce l'action constante du Département en faveur des solidarités territoriales, qui s'incarne dans ses outils d'ingénierie et d'appui aux projets des territoires ou encore dans la promotion de l'économie sociale et solidaire comme source de solutions et d'implication citoyenne dans la vie locale.

Pour démultiplier sa capacité d'action, le Département inscrit son action dans une approche résolument partenariale et misant sur l'innovation au service des politiques publiques.

En 2024, plusieurs orientations illustrent cette ambition : l'engagement effectif des premiers Pactes des Mobilités Locales, outils centraux de notre nouvelle vision favorisant les déplacements décarbonés dans les territoires, un renouvellement des dispositifs d'aide aux communes pour plus de solidarité territoriale et l'accélération des actions en faveur des transitions.

Une ambition renforcée sera aussi portée sur la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux aquatiques, la réduction de l'empreinte carbone de la Collectivité, la sobriété foncière et la prise en compte des vulnérabilités face au changement climatique.

Maintenir en très bon état le réseau tout en poursuivant l'engagement en faveur des mobilités alternatives

EN PARTENARIAT AVEC LES INTERCOMMUNALITES ET LES COMMUNES, DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES FACE AUX ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Département s'est résolument engagé depuis 2021 dans le développement dans les territoires breilliens des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle en proposant à chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de contractualiser un Pacte des Mobilités Locales, outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires favorisant les déplacements décarbonés.

Le principe de ces pactes s'appuie sur la réalisation d'un portrait des mobilités, suivi d'un plan d'actions proposé via une participation permettant aux citoyen.nes de prendre part aux réflexions sur les mobilités de leur territoire.

Malgré un contexte financier tendu, la démarche se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2024, les projets de mobilité prioritaires des EPCI ayant d'ores-et-déjà fait l'objet de financements du Département à l'aide d'un dispositif financier spécifique adossé aux pactes, afin de ne pas les retarder.

Dans le cadre de ces pactes, le Département s'est engagé dans la réalisation d'un réseau vélo départemental à haut niveau de services, réseau qui sera maillé en continuité avec les projets de pistes cyclables issues des territoires afin de former 250 kilomètres de voies réservées aux cyclistes.

Dans la première phase de programmation de cette nouvelle politique votée en avril 2021, vingt-quatre opérations ont ainsi été retenues :

- deux d'entre elles ont été mises en service en 2023, à Saint-Sauveur-des-Landes et à La Mézière ;
- des travaux pourraient s'engager dès la fin 2024 entre Domloup et Chantepie ;
- les autres pistes sont en cours d'études à différents stades d'avancement.

Afin de développer l'usage du vélo, le Département s'engagera également dans le déploiement de stationnements pour les cycles au sein des collèges publics et des sites départementaux à destination des collégien.nes, des agent.es départementaux.ales et du public.

Enfin, les projets structurants de mobilités partagées sur le territoire de Rennes Métropole seront encouragés, notamment le déploiement d'un réseau de Tram-bus qui favorisera l'usage des transports collectifs auprès d'usager.ères résidant au sein et hors de la Métropole.

POURSUIVRE LA MODERNISATION DU RESEAU ROUTIER EN PRIORISANT LES OPERATIONS AMELIORANT LA SECURITE DE L'EXISTANT

Deux opérations permettant d'améliorer la sécurité de routes départementales ont été réalisées en 2023 à Bédée (giratoire RD72/RD28) et à Domalain (tourne-à-gauche RD178/RD37).

Les travaux des opérations déjà engagés lors de précédents programmes ou décidés dans le cadre du Plan de Relance vont se poursuivre à Bourg-des-Comptes (requalification de la RD48, création d'une piste cyclable et aire de covoiturage), à Pléchâtel et à Saint-Malo-de-Phily (sécurisation du passage à niveau n°15), à Janzé (voie de liaison entre les RD92 et 93) et à Melesse (carrefour giratoire). En fonction des accords des propriétaires, du budget disponible et des autorisations de travaux, des chantiers pourraient aussi s'engager à Saint-Lunaire (carrefour giratoire et piste cyclable à La Ville Agan), à Domagné (rectification de virages sur la RD34), à Montauban-de-Bretagne (requalification de voirie pour améliorer la desserte de La Brohinière) et à Plesder (giratoire et aire de covoiturage sur la RD794).

AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Département poursuivra la mise en œuvre de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en réduisant le niveau sonore des habitations les plus impactées (points noirs bruit). Ainsi, un nouveau plan (le quatrième) mis à jour avec les nouvelles cartes établies par l'Etat sera examiné courant 2024.

La Collectivité poursuivra également ses réflexions avec les syndicats de bassins versants afin d'améliorer la transparence écologique des ouvrages hydrauliques sous les routes départementales, les premières réalisations étant en cours.

AIDER LES TERRITOIRES EN LES ACCOMPAGNANT AVEC L'INGENIERIE ROUTIERE DU DEPARTEMENT

Dans le cadre du Guide de l'Ingénierie, en complément des aides et conseils apportés par les Agences départementales, le Département est en capacité de réaliser des études et le suivi des travaux (routes, pistes cyclables, ouvrages d'art) pour le compte des collectivités qui en assurent le financement lorsque ces projets relèvent aussi d'un intérêt départemental. Cette activité sera cependant réduite en 2024 afin de recentrer les priorités sur les opérations propres au Département, notamment sur les projets de pistes cyclables à haut niveau de service.

ACCOMPAGNER LES ETUDES POUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'AMELIORATION DE LA SECURITE

Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2023/2027 a fait l'objet d'un accord fin 2023 sur un montant global de 686 millions d'euros. Le Département poursuivra son partenariat solidairement avec les autres départements bretons pour financer les études du Projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de La Loire.

AGIR EN FAVEUR DE LA SECURITE ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER EXISTANT

Les différents programmes de travaux courants sur les routes (amélioration des points sensibles de sécurité, renouvellement de marquages au sol, de panneaux de signalisation, travaux de point à temps automatique...) seront poursuivis, dans la mesure où les finances du Département le permettront. Toutefois, l'attention restera permanente afin de maintenir un réseau routier dans le meilleur état de sécurité et de pérennité possible.

La participation au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Trafic de l'Agglomération Rennaise sera poursuivie. Il s'agira notamment d'évaluer les effets des premiers travaux de voies réservées aux transports en commun sur l'axe Rennes-Nantes, mais aussi aux véhicules pratiquant le covoiturage, tout comme les régulations d'accès à la rocade de Rennes par des feux tricolores. Ces évaluations permettront de caler au mieux les études et travaux à poursuivre sur les autres axes, notamment départementaux.

ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le maintien à niveau du patrimoine routier existant restera une priorité. Dans ce cadre, les efforts seront intensifiés afin de réduire l’empreinte carbone, en ayant recours aux techniques respectueuses de l’environnement (enrobés tièdes, techniques à froid, recyclage de matériaux, ...). Les efforts nécessaires en termes de crédits de fonctionnement et donc d’entretien courant seront analysés afin de cibler plus précisément les interventions en investissement.

La politique d’entretien et d’amélioration du patrimoine ouvrages d’art restera également conséquente, notamment en raison des deux opérations importantes décidées sur le viaduc Saint-Hubert à la Ville-es-Nonais et le pont du port de Roche entre Langon et Sainte-Anne-sur-Vilaine.

Enfin, la gestion et l’entretien des bords de routes s’effectuera en ayant une attention renforcée pour la biodiversité et la préservation du milieu naturel.

Accompagner les territoires en renforçant la solidarité

LE RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES

Après l'approbation des Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale en 2023 et début 2024, une approche renouvelée du soutien aux projets communaux sera proposée en 2024 à travers la redéfinition du Fonds de Solidarité Territoriale et de l'appel à projets revitalisation des centres-bourgs.

Le nouveau dispositif visera à renforcer l'appui aux communes les plus fragiles mais aussi ouvrir à un soutien aux communes assurant des fonctions de centralité. Il aura aussi vocation à mieux intégrer les enjeux de transition et apporter davantage de visibilité et de simplicité pour les communes.

A travers cette démarche, le Département souhaite affirmer son soutien aux projets locaux qui sont au cœur du quotidien des Breillien.nes et qui participent au bien vivre ensemble. Pour mener à bien cette ambition, la Collectivité reconduira à l'identique l'enveloppe budgétaire qui était consacrée à ces dispositifs ainsi qu'au Fonds de Soutien aux Projets Locaux pour la Transition et la Vie Sociale, créé dans le cadre du Plan de Relance à la suite de la crise sanitaire, pour 2 ans à l'origine, soit un total de 7,4 millions d'euros.

LA STRUCTURATION DE L'INGENIERIE PUBLIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

La structuration de l'offre d'ingénierie publique départementale se poursuit pour un accompagnement des acteur.rices du territoire en proximité.

En 2024, l'animation du réseau de l'ingénierie et la montée en compétence des agent.es seront toujours au cœur des préoccupations pour apporter des réponses adaptées et globales aux porteur.euses de projets.

L'année 2023 a permis de finaliser les cycles de formations proposés aux agent.es sur la prise en compte, dans l'accompagnement des projets, des enjeux de transition environnementale et de participation citoyenne. Une formation sur le sujet très transversal des mobilités sera mise en œuvre à compter du premier semestre 2024 (trois sessions de quinze agent.es) et des ateliers d'action-formation en ingénierie sociale, engagés en 2023, se poursuivront en 2024 avec de nouvelles thématiques explorées (solutions d'accueil de la petite enfance par exemple).

Enfin, dans le cadre de l'évolution de ses outils de soutien aux communes fragiles, le Département expérimente une démarche auprès de trois groupes de quatre communes pour apporter une ingénierie renforcée. Après la définition des plans d'action en 2023, l'année 2024 sera dédiée à l'accompagnement des projets communs.

LE CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME D'ILLE-ET-VILAINE (CAU 35)

Le Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU 35) s'inscrit pleinement dans l'offre d'ingénierie publique mise à disposition par le Département.

En 2024, les huit architectes et le paysagiste conseils qui composent le CAU 35 continueront d'accompagner au mieux les élu.es, ou les technicien.nes des collectivités, dans la réalisation de leurs projets d'aménagement en leur proposant de participer à des formations, des visites de site, des ateliers et en mettant à leur disposition des outils de lecture et d'analyse. Le CAU 35 continuera également de recevoir en permanence les particuliers ayant un projet dans une commune adhérant au CAU (en direct ou via son intercommunalité).

Enfin, le CAU 35 concevra et animera plusieurs dispositifs de sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme et le paysage auprès du public scolaire et plus largement du grand public.

2024, L'ENSEMBLE DES INTERCOMMUNALITES ONT ENGAGE LEUR CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

L'année 2024 marquera la seconde année d'exercice des nouvelles contractualisations, après une première consacrée aux réflexions partagées autour des enjeux du territoire et la formalisation des premières programmations d'investissement et de fonctionnement. Les nouvelles modalités définies ont permis d'accorder une bonification aux projets d'investissement engagés en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et la justice sociale. Elles ont également permis de proposer un conventionnement pluriannuel aux acteurs associatifs engagés pour soutenir la vie locale et la cohésion sociale à travers une action ou un événement emblématique du territoire. En 2024, les intercommunalités, le Département et les représentants de la société civile se réuniront à nouveau pour établir les programmations 2024 à partir des projets s'inscrivant dans les enjeux prioritaires du territoire.

L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La troisième et dernière phase de déploiement de la fibre optique s'engagera en 2024 et concernera le raccordement de 153 120 locaux pour le Département, portant le total de prises à raccorder à 320 440, soit une croissance de l'ordre de 11 % par rapport aux dernières estimations réalisées en 2019.

Depuis le début du déploiement en 2014, plus de 100 000 locaux sont aujourd'hui raccordables à la fibre optique en Ille-et-Vilaine, soit environ 30 % du total des 320 440 prises à construire. Le rythme de construction s'est nettement accéléré entre les premiers semestres 2022 et 2023. Près de 45 % des prises sont aujourd'hui commercialisées.

En matière de couverture mobile, le Département poursuivra son engagement fort en lien avec l'Etat, auprès des territoires où une défaillance de la couverture aura été repérée. Au titre du Dispositif de «Couverture Ciblée», les opérateurs sont tenus d'installer un pylône sur ces zones qualifiées de zones blanches. Depuis son lancement en 2018, vingt-quatre communes ont déjà bénéficié de ce dispositif. En 2024, ce sont trois nouvelles communes qui pourront encore être proposées.

Même si la couverture mobile s'améliore en Ille-et-Vilaine, le Département estime qu'il restera des zones à couvrir après la fin du dispositif en 2025. En lien avec la Préfecture, une sollicitation sera effectuée au niveau national pour pouvoir bénéficier de dotations de pylônes supplémentaires afin de poursuivre la couverture mobile de tous les territoires breilliens.

UN PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (ADT 35), TOURNE VERS LE TOURISME DE PROXIMITE ET LE SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX

La convention d'objectifs et de moyens signée en 2023 entre la Collectivité et l'Agence de Développement Touristique, pour la période 2023-2025, verra sa première année pleine de déploiement en 2024. Dans un contexte financier contraint, les priorités de la politique départementale en faveur du tourisme, mises en œuvre par Ille-et-Vilaine Tourisme, seront résolument tournées vers les thématiques socles depuis 2021, que sont le tourisme pour tous, l'itinérance douce, les patrimoines et le nautisme, et vers la consolidation de l'offre d'ingénierie de l'agence au profit, en priorité, des territoires les moins dotés.

LE SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER) 2021-2027 ET LE DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS AU SERVICE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, pour lequel le Département s'est engagé dès 2021 à hauteur de 14,15 millions d'euros, les établissements poursuivront en 2024 le déploiement des opérations immobilières et d'équipements de recherche retenues dans la maquette régionale, avec notamment un projet de réhabilitation-extension porté par l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rennes, l'extension du Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers (CRESCO) à Dinard ou la poursuite des acquisitions de matériel nécessaire au projet GLAZ sur les transitions socio-environnementales porté par l'Université de Rennes. L'appel à manifestation d'intérêt lancé en interne à l'été 2023 pour recenser des sujets de recherche en lien avec les politiques départementales donnera lieu à l'accompagnement des premiers projets retenus.

Soutenir le développement local par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Le Département poursuivra sa politique transversale en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, outil de développement local, dans les territoires ruraux comme dans les quartiers de la politique de la ville, au service des politiques départementales.

En 2024, un accompagnement renforcé à destination de groupes de communes rurales les plus fragiles sera mené en lien avec les agences départementales, pour que les outils de l'ESS soient disponibles auprès des communes prioritaires dans le cadre de l'ingénierie départementale.

La Collectivité maintiendra son appui à l'émergence de projets collectifs associant les habitant.es et visant au développement de services d'utilité sociale, en s'appuyant sur le réseau des pôles d'économie sociale et solidaire et du révélateur de Tag 35.

Le Département sera impliqué dans les travaux en cours pour renforcer la structuration du réseau départemental de l'Economie Sociale et Solidaire. Le Département accompagnera ainsi une mission de préfiguration pour renforcer la mutualisation des ressources humaines, des fonctions support et le développement des ressources communes entre acteur.rices.

Apporter un soutien à l'agriculture et à l'alimentation durables

DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET LES RENDRE CREATRICES DE VALEUR AJOUTEE LOCALE

L'agriculture bretonne a vécu une année 2023 particulièrement difficile, en particulier les producteurs bretonnes en circuits courts alimentaires, déjà impactés par la sécheresse de l'été 2022. Des mesures de soutien exceptionnelles décidées fin 2022 ont été déployées en 2023.

Soucieux de maintenir et de développer une agriculture durable, génératrice de valeur ajoutée et d'emploi, ancrée dans les territoires et respectueuse de l'environnement, le Département est très mobilisé sur ces questions touchant un volet majeur de l'économie locale.

Par ailleurs, les attentes des citoyens pour une agriculture et une alimentation plus durables et responsables confortent les orientations du Département pour la diversification des productions agricoles et la création de valeur ajoutée locale, alors que la nouvelle politique agricole commune récemment adoptée est parfois jugée insuffisamment ambitieuse au regard des changements attendus.

Dans le cadre de la convention renouvelée en 2023 avec la Région Bretagne, le Département poursuivra, d'une part, son action sur les dispositifs d'aides directes en faveur des exploitants agricoles, notamment pour l'installation, la diversification ou l'accompagnement vers des systèmes de productions plus durables (conversion aux systèmes herbagers, agroforestiers et agrobiologiques, développement de filières sous signe officiel de qualité ou défendant des races menacées). D'autre part, il agira en soutien aux organisations professionnelles agricoles démultipliant l'effet de l'action départementale auprès des exploitants.

LABOCEA, UN OUTIL PUBLIC POUR LA SECURITE SANITAIRE EN BRETAGNE

Face aux menaces sanitaires et environnementales, le laboratoire départemental, intégré au Groupement d'Intérêt Public LABOCEA, est un outil public essentiel pour la filière agricole, la qualité de l'alimentation et la protection de l'environnement. La transformation statutaire en Etablissement Public de Coopération Environnementale en 2024 viendra confirmer la vocation d'intérêt général de LABOCEA et ouvrir la possibilité d'un élargissement des partenariats entre acteurs publics, à l'issue d'un long processus porté pendant toute l'année 2023, pour dégager un consensus entre les trois départements concernés et la Métropole de Brest.

Promouvoir l'alimentation responsable et locale dans la restauration collective

Selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'alimentation est responsable de 21 % à 37 % des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif bas carbone fixé par le Département nécessite des changements de pratiques et de comportements alimentaires, qui ont été identifiés dans le Plan Alimentaire territorial présenté en Assemblée départementale lors de la session de novembre 2022. Les enjeux de l'alimentation concernent de nombreuses politiques publiques du Département (agriculture, collèges, établissements médico-sociaux...) et mobilisent de multiples acteurs en Ille-et-Vilaine (filières de productions, collectivités locales...).

Afin de renforcer une approche territoriale contribuant à une action cohérente avec l'ensemble des acteurs, le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire (CCGA) a été installé fin 2022. Les vulnérabilités alimentaires et l'attractivité des métiers de la restauration collective sont les deux thématiques de travail retenues par les membres du CCGA et travaillées en 2023.

Les conclusions de l'expérimentation « collèges 100 % bio, local et fait-maison » et l'étude organisationnelle des achats alimentaires, démarrée en 2023, seront déployées à partir de 2024. Le Département poursuivra son accompagnement des équipes de cuisine des collèges notamment grâce à l'intervention de deux techniciens-conseil et à l'appui des partenaires mobilisés pour l'expérimentation et l'amélioration du matériel et des locaux.

Il mènera également des actions de sensibilisation auprès des établissements partenaires, des publics prioritaires et au sein du restaurant inter-administratif.

Agir pour l'environnement et un aménagement durable du territoire

PROTEGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES

Le Département agit pour la biodiversité et les paysages dans le cadre d'un budget annexe mis en place en 2020. La principale recette est la part départementale de la taxe d'aménagement, affectée à ces finalités par le Code de l'Urbanisme. Un Plan d'Actions Pluriannuel a été voté en septembre 2020 pour augmenter les surfaces préservées et restaurées par le Département et pour développer le soutien aux collectivités, notamment en faveur des continuités écologiques aquatiques comme terrestres. La nouvelle organisation des équipes des Espaces Naturels Sensibles (ENS) au sein du Département va permettre d'accentuer le volet ingénierie auprès des collectivités et développer l'action foncière.

PROTEGER ET GERER LES ESPACES NATURELS DEPARTEMENTAUX

En 2024, grâce au déploiement départemental du dispositif de Labellisation de Sites et à de nouvelles acquisitions, de nouveaux espaces naturels seront préservés et ouverts au public. Le partenariat avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité se poursuivra et le Département continuera activement l'ingénierie engagée en matière de biodiversité et de paysage.

Sous réserve que l'instruction en cours confirme sa création officielle en début d'année 2024, le Département deviendra membre du Parc Naturel Régional (PNR) Rance-Côte d'Emeraude et intégrera son syndicat mixte.

Les travaux de réaménagement de la Pointe du Grouin se termineront au printemps 2024 et la restauration des ruines du château de Saint-Aubin-du-Cormier se poursuivra. Les travaux de la seconde phase de restauration et de valorisation du site de Lormandière seront engagés.

La stratégie foncière actualisée mobilisera les outils et partenariats à déployer pour doubler les acquisitions annuelles d'espaces à préserver. Une étude sur les continuités écologiques entre les espaces naturels du département contribuera aux propositions foncières à prioriser.

Des dispositions actualisées sur la compétence Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) de la Collectivité seront proposées suite à la concertation menée avec les acteurs fin 2023.

POURUIVRE L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC

L'action éducative en faveur des collégiens et du public de l'action sociale se poursuivra et s'affirmera par le développement de pratiques « d'éducation du dehors ».

Comme chaque année, un programme complet d'animations gratuites sera proposé au grand public pour découvrir les espaces naturels du territoire. L'offre d'animations valorisera des approches immersives et sensibles, et poursuivra une ouverture du spectre des thématiques abordées pour sensibiliser un large public. Les démarches de sensibilisation des agents du Département seront poursuivies, à l'occasion d'animations ponctuelles, mais aussi de projets transversaux.

Suite au succès qu'il a rencontré, le dispositif expérimenté pour soutenir des projets associatifs innovants sera reconduit. La visibilité des espaces naturels sera relayée par les outils de communication développés par l'Ille-et-Vilaine Tourisme et la communication sur les réseaux sociaux.

Le sentier de découverte réaménagé sur le site de Careil sera valorisé, tandis que l'aménagement du sentier du Marais de Gannedel devrait aboutir en fin d'année. L'action du Département sera rendue particulièrement visible sur la Pointe du Grouin à l'occasion de son inauguration et d'une communication dédiée.

ADAPTER L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT SUR LE LITTORAL

Le Département accompagne l'évolution du littoral breillien en contribuant à la prévention de ses fragilités et à l'expression de ses potentialités, au travers de ses politiques sectorielles (espaces naturels sensibles, tourisme, habitat, mobilités, vie sociale ...), ou du soutien aux démarches de territoire qui concourent au développement intégré de la frange littorale.

Le Département contribue notamment au financement des Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de Saint-Malo et du Marais de Dol-de-Bretagne, soutient la création du Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude et initie la réflexion avec les acteurs du territoire sur les enjeux de mobilité, d'environnement et de tourisme entre Cancale et Saint-Malo face aux effets du changement climatique.

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PARTICIPER AU SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Face au défi majeur que constitue la restauration des milieux aquatiques et des continuités écologiques, le Département intensifie depuis 2023 son financement et son accompagnement des collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Il poursuivra également en 2024 les études et la concertation autour de plusieurs projets d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental, en vue d'un démarrage des travaux sur un premier périmètre en 2025.

Dans le cadre de la Conférence Breillienne de l'Eau, le Département animera avec l'Etat de nombreux chantiers : feuilles de route des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), gouvernance nord des acteurs de l'eau, ...

En matière d'ingénierie, les services d'appui déployés depuis 2021 puis en 2023 seront confortés : appui technique pour la conduite des travaux sur les milieux aquatiques, appui juridique sur la mise à disposition auprès des communes et des EPCI du droit de préemption environnementale pour l'acquisition de foncier destiné à la restauration de milieux aquatiques. Sur son propre patrimoine, le Département poursuivra notamment la mise en conformité de ses ouvrages routiers au croisement avec les cours d'eau.

PARTICIPER AU SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

L'assistance technique du Département pour l'assainissement ne peut plus être délivrée aux communautés d'agglomération depuis 2020, c'est pourquoi le nombre de systèmes d'assainissement suivis est passé de 241 à 160 à compter du premier avril 2021.

Depuis 2023, ce nombre se stabilise autour de 150 systèmes, certaines communes n'étant plus réglementairement éligibles. Afin d'assurer la meilleure continuité pour les missions, le Département a confié en 2021 à LABOCEA, laboratoire public interdépartemental, la mission d'assistance technique. Le Département poursuivra sa participation au réseau de suivi de la qualité des eaux en rivière.

LE DEPARTEMENT SE MOBILISE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le Département soutiendra la production d'énergie renouvelable et les projets des territoires pour la transition énergétique. La production d'énergie renouvelable sera ainsi soutenue via la participation à la Société d'Economie Mixte Energ'iv qui porte de nombreux projets en Ille-et-Vilaine. Aux côtés des partenaires du Plan Bois Energie, le Département apportera également un soutien aux projets de production d'énergies à partir de bois.

L'accompagnement en ingénierie, développé depuis 2019 auprès des établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées et personnes en situation de handicap qui souhaitent rénover thermiquement leurs bâtiments ou produire des énergies renouvelables, a montré sa pertinence : 160 établissements ont déjà sollicité une expertise. Il sera poursuivi en 2024 ainsi que le soutien aux travaux de rénovation énergétique ambitieux qui est désormais possible dans le cadre des dispositifs de financement en direction des établissements.

Les projets des territoires sur les thématiques du développement durable, de l'alimentation et de l'énergie pourront être soutenus dans le cadre des dispositifs d'équilibre territorial du Département.

Sur son propre patrimoine, le Département a engagé sur le mandat précédent de nombreuses rénovations énergétiques. Ce travail continuera sur les années suivantes pour prendre en compte la trajectoire carbone de la Collectivité. Celle-ci prévoit une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre de la Collectivité entre 2021 et 2028 et de 40 % à l'horizon 2035 via la rénovation thermique mais aussi l'optimisation de la maintenance et les mesures de sobriété dans les usages.



COMMISSION 2

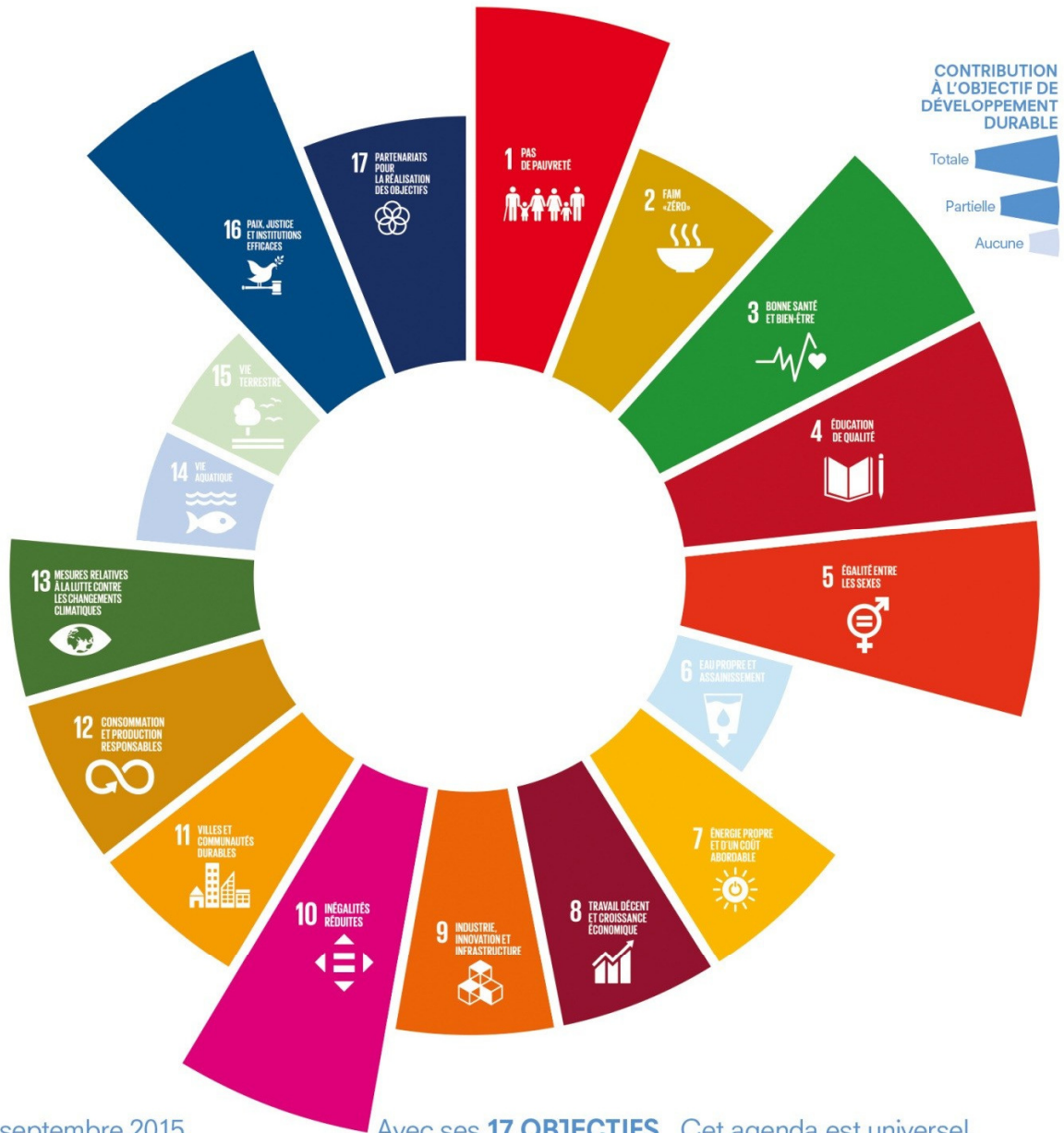
PROTECTION DE
L'ENFANCE ET ÉGALITÉ
DES CHANCES



CONTRIBUTIONS DE LA

COMMISSION 2

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses **17 OBJECTIFS** de développement durable, il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 2 : protection de l'enfance et égalité des chances

Aujourd'hui plus qu'hier, les inégalités socio-économiques, culturelles et géographiques sont sources de rupture, avec comme conséquence une remise en cause de la justice sociale. Partant de ce constat, cela pourrait signifier que dès son plus jeune âge, l'enfant enfermé dans une position sociale serait assigné à une place dont il ne serait ensuite plus possible d'échapper. Aussi, pour lutter contre ces déterminismes qui portent atteinte à l'émancipation des individus, et plus généralement à la cohésion sociale et au vivre ensemble, l'action départementale breillienne vise à créer toutes les conditions permettant de tendre vers une égalité des droits et des chances pleine et entière de toutes et tous.

Dans une approche transversale, l'action publique doit prendre en compte les inégalités de conditions sociales, territoriales, mais aussi les questions de genre pour que les femmes et les hommes disposent des mêmes chances de réussite, ou générationnelles en permettant à une jeunesse mise à rude épreuve ces dernières années, d'accéder à une vie autonome d'adulte.

La sphère d'actions départementale se doit de répondre à chaque situation, à chaque étape d'un parcours de vie. En favorisant la prévention dès le plus jeune âge, par la prise en charge des jeunes connaissant des situations familiales susceptibles de compromettre leur développement, et par des actions de soutien et d'accompagnement des parents, les interventions publiques peuvent contribuer à réduire les inégalités. La politique volontariste en faveur des collégien.nes a aussi toute sa portée, car cette période de vie au collège correspond à un moment charnière dans la vie de l'enfant, où il développe des liens sociaux, s'affirme, oscille entre son désir d'autonomie et de respect des règles communes. L'expression de la citoyenneté, l'estime de soi, le respect de l'autre, sont autant de valeurs à faire vivre au sein de la vie scolaire tant par l'enseignement que par le collectif classe, et cela pour mieux aborder l'avenir. Grâce à l'intervention du Département, la création d'opportunités culturelles, sportives et patrimoniales vectrices d'apprentissage, de mieux-être et d'épanouissement sont autant de moyens pour faciliter la réalisation personnelle et par là même la cohésion sociale.

Bien entendu, cette ambition politique peut être desservie par des phénomènes extérieurs auxquels il faut faire face. La tension extrême qui repose sur l'activité de la protection de l'enfance a de nouveau été pointée en 2023, venant menacer la prise en compte des droits fondamentaux des plus jeunes. L'année écoulée s'est également caractérisée par une inflation particulièrement marquée et qui devrait se poursuivre, expliquant les fortes évolutions de certaines dépenses sociales et grevant nos marges de manœuvre. Pour autant, le Département entend résolument poursuivre son action en 2024, et maintenir le cap de son projet. A ce titre, la consolidation des efforts dans la prise en charge des enfants protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance demeure une priorité essentielle.

Plus que jamais engagé en faveur de la réussite des jeunes Breillien.nes et de la mixité sociale, le travail autour d'une carte scolaire plus juste se poursuivra. L'exemplarité de l'action départementale en matière d'éducation artistique et culturelle, permettant aux jeunes d'accéder au langage des arts et de développer leur créativité, pourrait en outre être valorisée par la labélisation « 100 % EAC ». Le déploiement de plusieurs démarches scandra également l'année, comme le nouveau conventionnement avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour le développement de la lecture publique et l'accompagnement du développement des langues régionales par son nouveau schéma.

Année phare pour le domaine sportif, le Département poursuivra sa mobilisation autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Cet évènement exceptionnel se matérialisera par le passage du relai de la flamme en Ille-et-Vilaine, formidable occasion d'inviter les Breillien.nes à participer à ce moment inédit le 1^{er} juin 2024. Synonyme d'échanges et de souvenirs collectifs, ce temps peut représenter le renforcement d'un sentiment d'appartenance mais aussi une démarche personnelle où le sport prend sens : cela devient un projet santé, de convivialité, de loisirs, de compétition, ou tout à la fois.

C'est dans cet esprit de création des conditions d'émancipation personnelle et collective, embrassant la diversité des personnes et des territoires où ils vivent, que l'action départementale va continuer de s'inscrire.

Soutenir les parentalités et prévenir les inégalités dès le plus jeune âge

L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Dans un contexte national de débats autour de la création d'un Service Public de la Petite Enfance, le secteur doit faire face à plusieurs enjeux, notamment l'attractivité des métiers de la petite enfance. En effet, il est confronté à un manque de professionnel.les et cette situation va s'accroître puisque 49 % des assistant.es maternel.les breillien.nes devraient partir en retraite d'ici à 2030, et alors même que de plus en plus de parents recherchent un mode de garde. Par ailleurs, force est de constater l'évolution des modèles économiques des structures de la petite enfance, 40 % des places dans les établissements d'accueil du jeune enfant du territoire sont aujourd'hui gérés par des structures privées lucratives avec des tarifs libres, difficilement accessibles à toutes et tous.

En droite ligne du Projet de Mandature qui réaffirme les besoins de développement du tout-petit, le Département souhaite continuer à soutenir et accompagner une offre d'accueil de qualité sur l'ensemble du territoire et accessible à toutes les familles. A ce titre, il poursuivra son activité de conseils auprès des élu.es des collectivités, notamment sur l'opportunité de créer ou d'étendre une offre de services, que ce soit en établissement d'accueil collectif ou en maison d'assistant.es maternel.les.

Globalement, une enveloppe de l'ordre de 1,7 million d'euros devrait y être consacrée.

La démarche qualité proposée dans l'accompagnement des lieux d'accueil de la petite enfance a toujours été une priorité du Département, et cela afin de toujours garantir les conditions optimales d'accueil des jeunes enfants. Néanmoins, les signalements de maltraitance, de plus en plus présents dans les crèches, notamment lucratives, amènent à renforcer les contrôles dans les établissements. Si cette mission est réaffirmée, elle devra s'organiser de façon coordonnée avec le représentant de l'Etat en Ille-et-Vilaine et la Caisse d'Allocations Familiales (en charge du contrôle financier) pour permettre l'élaboration d'un plan annuel de contrôle des établissements.

LA PREVENTION ACCRUE A LA FAVEUR D'INTERVENTIONS PRECOCES DANS LA TOUTE PETITE ENFANCE

Parmi les actions de prévention menées autour de la naissance, le déploiement du programme scientifique PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil à l'usage des services de PMI) se poursuivra grâce à l'implication de neuf équipes de Protection Maternelle et Infantile (PMI) supplémentaires. Ce programme d'accompagnement a tout son sens auprès des parents, en situation de vulnérabilité dans leur rôle de parent avec leur bébé et se caractérise à la fois par des interventions en ante et post natal.

Par ailleurs, pour repérer le plus tôt possible les risques de retards de développement chez l'enfant, le Département poursuivra ses efforts afin de soutenir les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) du territoire avec une enveloppe de plus d'un million d'euros, permettant ainsi aux équipes pluridisciplinaires spécialisées de renforcer le dépistage des troubles mais aussi l'orientation, la coordination, voire l'accompagnement des très jeunes enfants porteurs de handicap ou susceptibles de développer des troubles importants.

LA PREVENTION PAR UN SOUTIEN ADAPTE A CHAQUE PARENT

Des parentalités multiples, des parents et des familles kaléidoscopes, une offre riche mais à géométrie et périmètre très variables : comment s'y retrouver ? Un enjeu fort pour le Département est avant tout de recenser, faire connaître et valoriser l'offre existante, en s'appuyant sur les ressources locales afin de permettre au parent de solliciter l'aide qui lui convient le mieux. Cette volonté s'inscrit également dans le cadre des actions du Schéma Départemental des Services aux Familles.

LA PREVENTION EN SANTE GRACE A LA VACCINATION

Le Département, au titre de sa compétence déléguée en matière de vaccination tout public, est engagé depuis le début de l'année scolaire 2023-2024, dans la vaccination contre le papillomavirus. Cette nouvelle offre de vaccination auprès des collégien.nes de cinquième va continuer à se déployer dans tous les collèges publics et privés sous contrat du territoire départemental. L'enveloppe budgétaire prévue pour la campagne de vaccination 2023-2024 est de l'ordre de 900 000 euros, financée par l'assurance maladie et le fonds d'intervention régional.

Protéger tous les enfants en garantissant leurs droits et leurs besoins fondamentaux

Le nombre d'enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ne fait que croître, atteignant au dernier semestre 2023 quasiment la barre des 4 000, quand dans le même temps, plus de 3 700 jeunes bénéficient par ailleurs de mesures éducatives à domicile. La responsabilité du Département est d'assurer un rôle protecteur tout en cherchant à faire preuve d'innovation et favoriser au mieux le pouvoir d'agir des familles afin de leur permettre de mobiliser leurs ressources personnelles.

Cette politique mobilisera une enveloppe de 207 millions sur 2024.

LE RENFORCEMENT DU RECOURS AUX ALTERNATIVES AU PLACEMENT EN INSTITUTION

Le dispositif « Alternatif Au Placement » (AAP), actuellement au nombre de quatre sur le territoire, a fait ses preuves. De nouvelles manières de collaborer avec les familles constituent le point cardinal du travail social pour éviter le placement de leur enfant. Au cas où celui-ci ne peut être évité, ce travail permettra de toute manière de préparer cet éloignement pour que celui-ci se déroule dans des meilleures conditions et intègre dès le départ le projet du retour en famille. En 2024, il s'agira de réfléchir avec des équipes des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) pour poursuivre cette dynamique d'évolution du travail social. En effet, cette intervention permet de prévenir ou de réguler les crises en accompagnant les familles à partir de leur domicile, cette nouvelle approche devant concilier réactivité et flexibilité. Ce mode d'accompagnement vise à prévenir la dégradation d'une situation familiale qui pourrait alors relever d'une mesure de placement.

La Mesure Educative Personnalisée (MEP), mise en œuvre depuis décembre 2020 en Ille-et-Vilaine, verra, courant 2024, s'ouvrir un travail avec les partenaires et notamment les juges pour enfants afin d'en étoffer les modalités d'actions par la possibilité d'un hébergement exceptionnel ou périodique. En cas de besoin de répit, le mineur pourra ainsi être hébergé temporairement en dehors du domicile familial, sans être confié à l'Aide Sociale à l'Enfance.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ALERTE PERMETTANT UN REPERAGE LE PLUS PRECOCE POSSIBLE

Le Département, fort de sa mission de chef de file de la protection de l'enfance, a conduit un travail de co-construction avec la Justice, l'Hôpital et les institutions scolaires, qui permettra la diffusion début 2024 d'un guide digital sur les informations préoccupantes et le signalement, à l'attention des élu.es, des écoles, des centres de loisirs et médecins et autres praticien.nes de santé.

En outre, pour se conformer aux orientations de la Loi du 7 février 2022, un travail de mise à jour du référentiel départemental, sera engagé en 2024, auquel s'adjoindra une formation à destination de l'ensemble des agent.es évaluateur.rices.

Enfin, une réflexion en cours sur l'évolution des contours d'une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) se poursuivra avec l'objectif de préserver la territorialisation du traitement tout en ayant une réponse plus homogène dans le circuit des informations préoccupantes dans les rapports du Département avec la Justice. A ce titre, les échanges avec les parquets de Rennes et de Saint-Malo, en cours, devront permettre de faciliter les articulations inter-institutionnelles.

GARANTIR LES DROITS DES ENFANTS

L'activité d'administration ad hoc permettant la représentation du mineur victime en justice est en forte augmentation. Cet accroissement est notamment une conséquence de la mise en œuvre de la Loi du 7 février 2022 et de la meilleure prise en compte par l'autorité judiciaire du statut de victime des enfants dans le cadre des violences conjugales. En effet, au cours d'une procédure en assistance éducative, lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige, le Juge des enfants, d'office ou à la demande du Président du Conseil départemental, sollicite la désignation d'un administrateur ad hoc pour l'enfant non capable de discernement.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS : FACILITER LA TRANSITION VERS L'AGE ADULTE ET L'AUTONOMIE

La Loi du 7 février 2022 renforce l'accompagnement des majeurs de moins de 21 ans pour prévenir les ruptures de parcours des jeunes qui ont bénéficié d'une mesure au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. En ce sens, la proposition systématique d'un Contrat Jeune Majeur, qui était une pratique préexistante à la loi, en Ille-et-Vilaine, sera à assortir d'un renforcement du travail préalable sur l'autonomie. En s'appuyant sur les derniers retours d'expérience en la matière, la réalisation d'un guide à l'attention des jeunes sous forme digitale et la formalisation d'outils à l'attention des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) devront faciliter le recours accru aux dispositifs de droit commun pour davantage sécuriser la sortie des jeunes majeurs.

Le logement étant souvent un des freins pour sortir du dispositif de protection de l'enfance, un travail est engagé dans ce sens pour faciliter cet accès aux jeunes majeurs autonomes.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention entre le Département et Néotoa, la réalisation d'une étude sur les besoins de logement des personnes concernées par une mesure de protection de l'enfance devrait conduire à faire des propositions face à cette problématique à se loger pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'ADAPTATION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL AUX BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

L'adaptation des modalités de soutien aux différentes situations familiales a permis de développer depuis plusieurs années le placement à domicile. Cette modalité de prise en charge permet le maintien de l'enfant dans son milieu familial, doublé d'un accompagnement éducatif de proximité et de possibilités d'accueils à l'extérieur en cas de besoin. L'année 2023 a été l'occasion d'en affirmer les grands principes par l'élaboration d'un référentiel du placement à domicile. Pour 2024, il est prévu un appel à projet dans la perspective d'ouvrir de nouvelles places au cours de l'année.

Afin de répondre à l'accroissement du nombre de jeunes nécessitant une mesure de protection, le Département devra consolider la mise en œuvre des deux nouveaux lieux de vie, ouverts fin 2023 : l'un destiné à l'accompagnement de fratries et l'autre dédié à l'accueil de jeunes ayant des problématiques multiples. En ce qui concerne ces jeunes, il convient de rappeler que le manque de places dans le médico-social a une répercussion directe sur le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance qui est confronté à ses propres limites en termes d'outillage pour assurer une bonne prise en charge, avec comme conséquence des ruptures fréquentes dans le parcours de ces jeunes. Le dialogue avec l'Agence Régionale de Santé devra permettre l'ouverture de nouvelles places dans le secteur médico-social et notamment des places d'hébergement en Institut Médico-Educatif (IME).

Seront également créées douze à quatorze nouvelles places d'internat avec une enveloppe de l'ordre d'un million d'euros, pour des enfants âgés de treize à dix-sept ans, qui correspond à la tranche d'âge pour laquelle le besoin de places se fait le plus prégnant. Par ailleurs, une attention toute particulière sera portée au lieu d'implantation de ces dernières, sur des territoires identifiés comme déficitaires, dans un souci de maintien des enfants à proximité de leur lieu de vie avant placement, quand cela est adapté à leur situation.

Dans toutes les structures autorisées par le Département, une attention est portée à la qualité de l'accueil des enfants. C'est pourquoi une mission de contrôle des établissements et services a été créée, s'inscrivant ainsi en conformité avec les dispositions issues de la Loi de protection des enfants du 7 février 2022. Son déploiement a débuté et se poursuivra en 2024. Elle s'attachera à vérifier le respect par les établissements et services habilités, de la législation et de la réglementation en vigueur, ceci notamment via des contrôles et des visites programmées ou inopinées.

La prise en charge des enfants confiés dans le cadre de l'accueil familial reste une modalité privilégiée lorsque la séparation avec les parents est nécessaire. Ainsi, le Département entend poursuivre ses efforts pour promouvoir le métier d'assistant.es familiaux.ales et maintenir dans l'emploi les professionnel.les aujourd'hui en activité. Ainsi, après les revalorisations salariales mises en œuvre au cours de l'année 2023, il est important, en 2024, de réaffirmer le rôle que le Département souhaite donner au placement familial, en travaillant sur l'attractivité de ce métier, sur la place des assistant.es familiaux.ales dans les équipes sociales et sur les moyens de communication.

Enfin, dans un contexte où le nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés ne cesse d'augmenter, la Collectivité répond à ses responsabilités en développant la capacité d'accueil tout en diversifiant les offres d'accompagnement pour ces jeunes. En 2023, l'offre dédiée aux mineurs non accompagnés a ainsi été portée à 600 places. Par ailleurs, en fonction de leur profil et de leur projet, ces jeunes peuvent aussi être accueillis dans le dispositif de protection de l'enfance classique, en familles d'accueil ou en service pour jeunes autonomes par exemple. La prospection et la recherche de nouvelles places d'accueil se poursuivront au cours de l'année 2024 pour compléter l'offre. Des projets verront déjà le jour, comme l'ouverture d'une Unité d'Accueil et d'Accompagnement (U2A) de vingt-six places à Saint-Jacques-de-la-Lande au premier semestre 2024.

L'Éducation, au sens strict du terme, peut renvoyer simplement aux compétences obligatoires du Département et notamment à la bonne gestion des collèges : soutien financier à leur fonctionnement, entretien et maintenance des bâtiments, mise à disposition et gestion de ressources humaines, accueil et restauration des collégien.nes, élaboration et adaptation de la carte scolaire.

Malgré l'importance de ces missions, le projet politique du Département se veut plus ambitieux car la période « collège » est une étape charnière du développement de l'enfant, de préadolescence où le jeune entre onze et quinze ans fait progressivement ses choix. En effet, cette période se caractérise par de multiples transformations physiques, psychologiques et relationnelles. S'entremêlent des besoins contradictoires de prises d'autonomie et de risques, d'affirmation de soi et d'attentes, de reconnaissance, de besoins de repères, de justice et de transgressions. Si ces bouleversements font partie de la construction personnelle, leur intensité, leur régulation, la recherche d'équilibre sont déterminants pour la suite du projet de vie du jeune et de son projet scolaire.

Le rôle des pouvoirs publics est bien d'accompagner ces transitions de la vie des enfants et de garantir les conditions optimales pour traverser cette période de la vie sans trop de freins. L'enjeu pour le Département est donc bien, à travers ses actions, de lutter contre toutes les formes d'inégalités, en tenant compte des évolutions économiques, sociétales, pédagogiques et environnementales. Il mobilisera pour cela un budget de plus de 33 millions en 2024 en fonctionnement et de l'ordre de 45 millions en investissement.

LUTTER CONTRE LES INEGALITES

Les inégalités entre les individus sont d'origines multiples. Elles peuvent être liées à l'origine sociale, au statut migratoire, au genre ou au territoire où ils évoluent. Force est de constater que les inégalités sociales sont les plus prégnantes et ont des conséquences sur la réussite scolaire des enfants et sur leur capacité à se construire.

C'est précisément dans ce cadre que le Département a engagé un important travail de refonte de la carte scolaire des collèges de Rennes et sa première couronne depuis 2022. L'objectif étant de mixer les groupes, d'équilibrer les effectifs et de permettre à des enfants issus de milieux peu favorisés d'évoluer aux côtés de collégien.nes plus favorisé.es, le tout dans un climat apaisé et serein. Ce travail va se poursuivre en 2024 avec la mise en œuvre des premières décisions de sectorisation et des mesures qui pourraient les accompagner. Un travail de nouvelle carte scolaire sera également engagé sur les territoires de Fougères et Saint-Malo.

Les inégalités sociales peuvent également avoir un impact sur la santé des enfants. Ainsi, le repas méridien pris à la restauration scolaire est parfois le seul repas équilibré et de qualité de la journée. Or, les besoins nutritionnels sont élevés dans l'enfance et l'adolescence pour permettre une bonne croissance et de disposer de conditions d'apprentissage optimales. Il est donc important et nécessaire d'accompagner et de renforcer le travail des collèges afin qu'ils atteignent l'objectif fixé de proposer des repas sains avec 50 % de produits bio et locaux. Le Département ayant la volonté d'aller plus loin, une expérimentation « 100 % bio, local et fait maison » est engagée avec deux établissements avec l'objectif, ensuite, d'une généralisation progressive.

ACCOMPAGNER LES ETABLISSEMENTS DANS LEUR QUOTIDIEN

Les actions en faveur des collégien.nes ne peuvent s'exercer sans un lien étroit et continu avec les établissements scolaires. Si ce partenariat est déjà bien organisé et cadré notamment avec la convention qui lie le Département avec chaque collège, la Loi dite 3DS a introduit la notion d'autorité fonctionnelle du Président du Département sur les adjoint.es gestionnaires des collèges. Les modalités de la mise en œuvre de cette autorité fonctionnelle doivent être définies et introduites dans une nouvelle convention. Fruit d'une concertation avec les équipes de directions des collèges publics (principaux.ales-et adjoint.es gestionnaires), elle prendra effet à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Au titre des actions menées en faveur des établissements, le Département déploiera à compter du second semestre 2024 un nouveau logiciel de gestion des services de restauration dans les collèges qui gèrent un service autonome de restauration.

L'année 2024 marquera la dernière année du déploiement du nouvel environnement numérique. Ainsi tous les collèges publics breilliens bénéficieront d'une architecture et du matériel informatique répondant aux enjeux d'apprentissage actuel. Alors que la consommation des « écrans » ne cesse de progresser chez les élèves, il est essentiel de communiquer sur les usages du numérique et leurs conséquences. Il est aussi important de mettre en exergue tout son potentiel au service de la science comme la modélisation ou l'intelligence artificielle.

PROMOUVOIR LES ACTIONS EDUCATIVES AU BENEFICE DES COLLEGIEN.NES

Comme le montrent différentes études¹, « le collège constitue un accélérateur des inégalités scolaires », c'est pourquoi le Département a pour objectif d'offrir à chaque élève d'Ille-et-Vilaine, quel que soit son territoire, les mêmes chances d'apprentissage et d'ouverture au monde. Ainsi, au-delà de ses compétences obligatoires, sont proposées de nombreuses actions volontaristes au sein de tous les collèges. Afin de répondre aux enjeux de société, le dispositif « collège en action » permet aux équipes pédagogiques de construire, avec l'accompagnement humain et financier du Département, des projets sur mesure. Le Département se démarque par son organisation et notamment par son équipe dédiée aux actions éducatives qui en fait sa force.

Fortement engagé auprès des collèges pour développer l'éducation artistique et culturelle, le Département a sollicité le label 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC). Ce label, attribué par l'État aux collectivités, a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100 % des jeunes de leur territoire. Afin de compléter l'ouverture des collégiens, le Département poursuit son financement pour les voyages éducatifs à l'étranger tout en proposant de revoir les critères d'aides pour la rentrée 2024.

Pour favoriser le climat scolaire tout en répondant aux enjeux de transition écologique, le Département mène différents projets autour des espaces de vie scolaire comme les cours de récréation ou les sanitaires. Des actions pour diminuer l'empreinte carbone sont accompagnées en matière d'énergie (Cube.S) ou de déplacements (Moby).

Un des axes forts de la lutte contre les inégalités sur le banc de l'école demeure le décrochage scolaire, c'est pourquoi le Département poursuit son soutien dans l'accompagnement spécifique des élèves par des éducateurs.rices spécialisés financés par la Collectivité.

¹ France Stratégie, septembre 2023, n°125

Sport : 2024, l'année olympique et paralympique en Ille-et-Vilaine

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, le Département, labellisé « Terre de jeux », s'est engagé à valoriser et à développer des actions répondant à trois axes majeurs : la célébration, l'héritage et l'engagement, dans l'objectif d'amener le maximum de Breillien.nes à la pratique sportive, sans que celle-ci soit pour autant compétitive.

Le programme « Terre de jeux », adopté par l'Assemblée départementale en 2020, vise à inscrire le sport et ses vertus dans le quotidien des Breillien.nes : conférences, soutien aux athlètes de haut niveau, cap 2024 mets du sport dans ton collège, animation du réseau des collectivités labellisées « Terres de jeux », organisation d'actions transversales mêlant le sport et la culture, le sport et les sites naturels départementaux, le sport et la coopération internationale... La mise en place d'un challenge Déca35 pour fédérer les initiatives du mouvement sportif s'inscrit également dans cette démarche.

Devant cette mobilisation générale autour de l'année olympique et paralympique, l'animation sportive du Département sera également à l'œuvre : les dix-huit éducateur.rices sportif.ves qui interviennent au quotidien sur le territoire, contribueront dans le cadre de l'accompagnement des clubs sportifs à la dynamique d'ensemble et resteront sensibles à l'accès de la pratique d'une activité physique des personnes les plus vulnérables, en privilégiant le rapport à la santé.

L'accueil du Relais de la Flamme en Ille-et-Vilaine le 1^{er} juin 2024 sera le temps fort de ce programme d'actions départemental. Il permettra d'associer le plus grand nombre de citoyen.nes à la préparation d'un évènement sportif mondial sur le territoire français et de faire du sport un outil de cohésion sociale, de mixité et de citoyenneté. Le programme de cette journée est élaboré en coordination avec les collectivités locales, le mouvement sportif et les différents partenaires engagés dans cette année olympique (Education nationale, services de l'Etat, acteurs du tourisme...).

En 2024, toutes les actions menées ou accompagnées par le Département (soutien aux comités, aide aux manifestations, aide aux clubs de haut niveau...) s'articuleront avec ce programme olympique et paralympique mais aussi avec les politiques publiques transversales, soutenues en Ille-et-Vilaine autour de l'égalité femme-homme, le développement durable, l'insertion, la laïcité... Plus de 2 millions d'euros y seront consacrés.

Accompagner les jeunes de quinze à vingt-cinq ans vers une prise d'autonomie, la plus importante possible

Le Département s'est fixé comme objectif de favoriser l'émancipation des jeunes de quinze à vingt-cinq ans, en leur donnant les moyens de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels ils sont confrontés : chacun d'eux devant pouvoir trouver sa place de citoyen. En 2024, une enveloppe de plus d'1,2 million d'euros sera prévue pour y parvenir.

La réflexion, engagée depuis le début du mandat vise à rendre accessibles les ressources à la disposition des jeunes sur leur territoire en vue de les aider à trouver les réponses à leurs différentes préoccupations telles que l'insertion, le logement, la formation, la santé mais aussi les loisirs. Cela s'est d'abord traduit par des rencontres partenariales et des entretiens avec les acteurs jeunesse, permettant ainsi l'élaboration d'un état des lieux de l'action départementale envers les 15-25 ans. L'objectif est désormais de rendre plus lisible l'ensemble des dispositifs portés par la Collectivité à destination des jeunes et de pouvoir communiquer directement auprès d'eux mais aussi de leurs parents et des nombreux partenaires intervenant dans leur parcours vers l'autonomie.

Le Département marque également son soutien aux têtes de réseaux locales compétentes et engagées pour la jeunesse bretonne, aussi bien avec les Fédérations d'Education Populaire qu'avec les Associations Gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes (RHJ) dans une collaboration renforcée, structurée sur une durée de cinq ans. Le partenariat avec le réseau Infos Jeunes est aussi maintenu dans une mission essentielle liée à l'accès aux droits.

Partie prenante aux actions menées dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles et dans la Poursuite du Protocole Jeunesse, le Département participe au collège jeunesse en lien étroit avec les services de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), toujours dans l'optique de renforcer la co-construction et la coordination des actions au bénéfice des jeunes Bretonnes.

La culture, favoriser l'épanouissement de tous les Breillien.nes et la construction d'une citoyenneté éclairée

ARCHIVES, PATRIMOINE ET MEMOIRE : DES CLES POUR MIEUX COMPRENDRE LE PRESENT

Avec l'élaboration d'un nouveau projet scientifique, culturel et éducatif, il s'agira de définir une politique de collecte des archives priorisée et responsable, au service d'une meilleure compréhension de la société et des enjeux qu'elle porte, et de poursuivre l'engagement du Département en faveur de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, au plus près des Breillien.nes. Près de 500 000 euros seront mobilisés à cet effet.

Les efforts déployés par le Département pour mieux faire connaître ses collections et ouvrir ses sites culturels au plus large public vont se maintenir. Parallèlement, la vocation transversale du bâtiment des archives continuera d'être affirmée autour d'une offre culturelle, mémorielle et pédagogique qui abordera en particulier en 2024, les thématiques du sport et du 80^{ème} anniversaire de la Libération. Une réflexion sera par ailleurs engagée visant à faire évoluer ce bâtiment vers un lieu mieux connecté aux territoires, qui allie accessibilité, convivialité et responsabilité.

L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOUS.TES SUR TOUS LES TEMPS DE LA VIE

La dynamique initiée pour atteindre le 100 % de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) sera poursuivie à travers les dispositifs de soutien départementaux, avec une attention particulière portée à l'éveil des futur.es citoyen.nes, aux enjeux de l'usage des médias, des questions de transition écologique, d'égalité et de mixité. En reconduisant le Plan Musiques, le Département entend permettre au plus grand nombre de s'initier à la musique. Plus globalement, le Département agira de façon croisée auprès des enfants et des jeunes, dans un objectif de développement culturel et artistique et de prévention des précarités.

Malgré de fortes contraintes financières, le Département, avec un budget de plus de 5,8 millions d'euros, tentera de poursuivre son engagement sur le plan culturel. Son effort portera notamment sur la création artistique, de la diffusion et de l'action culturelle sur tout le territoire breillien, en veillant aux enjeux de sobriété de la production et de responsabilité sociale dans les équipes artistiques et culturelles.

L'ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PROMOTION DES LANGUES DE BRETAGNE COMME BOUSSOLE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE LINGUISTIQUE

L'année 2024 verra l'aboutissement du Schéma Départemental de Promotion des Langues de Bretagne, élaboré en concertation avec tous les acteur.rices et traversant les différentes politiques départementales.

LA LECTURE PUBLIQUE : DES MEDIATHEQUES SOLIDAIRES, RESPONSABLES ET OUVERTES A TOUS LES PUBLICS

Le Département s'est doté d'un nouveau Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique avec trois orientations : contribuer aux démarches de développement durable, favoriser l'élargissement des services et des publics et consolider les réseaux de bibliothèques. Le conventionnement avec les collectivités, lancé dès 2023, se poursuivra en 2024.

Dans une démarche de transition écologique, tous les enjeux économiques, sociaux et environnementaux seront pris en compte dans l'accompagnement effectué par la Médiathèque départementale auprès des bibliothèques. La lecture publique au service des politiques sociales du Département demeure le fil rouge, notamment en matière de lutte contre l'illettrisme. Cette priorité s'incarnera également dans les différents événements comme l'évolution du Prix Ados Rennes/Ille-et-Vilaine.

La politique d'acquisition des documents et outils d'animation sera également au service des thématiques prioritaires définies en concertation avec les territoires, dans un objectif de complémentarité et de diversité culturelle. Enfin, les nouvelles modalités du Dispositif d'Aide à l'Emploi en Bibliothèque permettront de mieux accompagner les territoires.

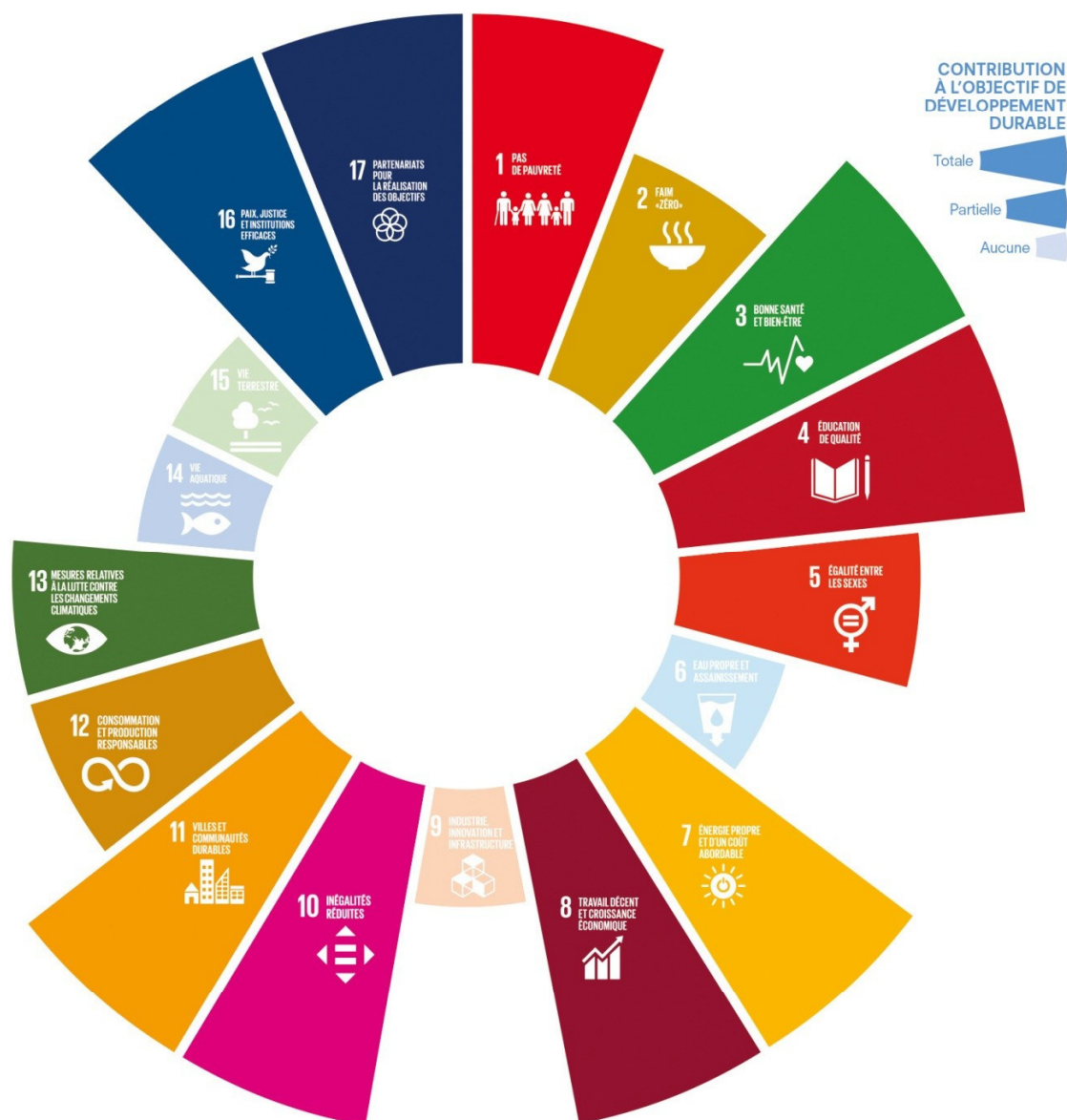
Une enveloppe de plus de 500 000 euros sera consacrée à ces différentes actions en 2024.



COMMISSION 3 :

**SOLIDARITÉS ET LUTTE
CONTRE LES EXCLUSIONS**

CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION 3 AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

Avec ses **17 OBJECTIFS** de développement durable, il dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.

Cet agenda est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable.

COMMISSION 3 : solidarités et lutte contre les exclusions

Si l'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un contexte plus favorable que celui de l'ensemble du pays, nous faisons le constat d'une nette dégradation de la situation sociale dans le territoire breillien : augmentation de la pauvreté, aggravation de la crise du logement et de la précarité énergétique, multiplication des situations de vulnérabilité... Dans ce cadre, ce sont bien ceux qui sont déjà fragilisés par le handicap, la dépendance, l'exclusion ou le mal logement qui subissent les effets les plus graves de cette crise qui ébranle les fondements de la protection sociale.

Ainsi, le nombre de personnes qui dépendent de l'action sociale du Département n'a jamais été aussi fort comme en témoigne le niveau de recours à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Face à cela, la baisse sans précédent de ses recettes place le Département dans une situation critique, qui illustre l'inadéquation entre le modèle économique des départements et leur rôle de collectivités des solidarités. Alors même que les besoins de protection des plus vulnérables n'ont jamais été aussi forts, les marges d'action du Département se réduisent considérablement en 2024.

Pour autant, la Collectivité reste mobilisée pour que ce ne soit pas les plus fragiles qui payent le prix d'un système de solidarité qui n'engage pas les réformes nécessaires pour s'adapter aux défis de son temps. Toutefois, le contexte actuel oblige le Département à redéfinir ses priorités et à faire des choix difficiles et courageux pour préserver les plus vulnérables.

En matière d'autonomie, la priorité est accordée à la création de places pour les personnes en situation de handicap. Elles doivent s'accompagner d'une mobilisation d'ampleur de la part de l'Etat dans le champ de l'enfance. Le choix est également fait de prioriser des nouveaux financements en faveur des établissements et services fortement fragilisés. Enfin, le Département poursuivra son action en faveur de l'attractivité des métiers du médico-social.

En matière d'insertion, le RSA mobilise fortement le budget départemental. Portant des objectifs ambitieux pour accompagner le plus grand nombre vers une sortie positive du RSA, synonyme de pauvreté et de dépendance, le Département poursuivra l'expérimentation France Travail pour œuvrer à l'insertion d'allocataires parfois durablement éloignés de l'emploi et affirmer qu'un accompagnement renforcé est un levier pour retrouver une vie sociale et professionnelle épanouie. L'offre d'insertion sera renouvelée pour lever les freins en matière de santé, d'isolement social, de mobilité, de garde d'enfants... Elle s'adaptera aux réalités de chaque territoire en portant une attention particulière aux territoires marqués par des fragilités sociales, éducatives et économiques, notamment ceux relevant de la politique de la Ville. De même, l'Egalité femmes-hommes demeurera une priorité de l'action de la Collectivité.

Dans un contexte de crise majeure, le Département poursuivra ses efforts en faveur du logement pour tous et partout. 2024 sera l'année de renouvellement de la délégation des aides à la pierre, étendue au territoire de Saint-Malo Agglomération. Le Département démontre ainsi son engagement au service d'une politique de l'habitat qui favorise un développement équilibré des territoires et qui doit permettre à chacun, en particulier les plus fragiles, d'accéder à un logement.

Consciente des enjeux en matière de transformation numérique, la Collectivité agira en continuité en veillant à mettre en œuvre les ambitions portées dans le cadre de sa feuille de route, en concentrant notamment son action sur les enjeux d'inclusion et de lutte contre la fracture numérique, de sobriété et de relation aux citoyen.nes.

Enfin, dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise migratoire et l'accroissement des inégalités entre les pays du Nord et du Sud, le Département continuera d'assumer ses engagements en matière de solidarité internationale, que ce soit à travers ses partenariats privilégiés de coopération décentralisée, d'aide aux associations de solidarité internationale mais aussi de soutien à des actions humanitaires.

Politique personnes âgées et personnes en situation de handicap

Veiller à ce que toute personne en perte d'autonomie ait les moyens d'une existence digne et autonome, offrir des conditions de prise en charge adaptées et répondant aux besoins des personnes handicapées ou âgées, garantir leurs droits, l'exercice de leurs libertés et le respect de leur autodétermination, favoriser leur intégration sociale et citoyenne : tels sont les défis que le Département est déterminé à relever afin de préserver les plus vulnérables pour bâtir une société plus inclusive.

Fidèle à l'esprit de la Loi de 2005 et dans le prolongement des actions engagées précédemment, l'exécutif départemental a fait le choix de placer les politiques en faveur des Breillien.nes en perte d'autonomie ou en situation de handicap comme priorité de son action pour les années à venir. Elles trouveront un nouveau souffle et un nouveau cadre de référence avec le nouveau Schéma Départemental en faveur de l'Autonomie et de l'Inclusion adopté lors de la session de novembre 2023.

Favoriser une société inclusive pour les personnes qui vivent avec un handicap et permettre l'émergence d'une société adaptée au vieillissement supposent de relever un certain nombre de défis identifiés dans le cadre du schéma et dont les actions ont d'ores et déjà commencé à se mettre en œuvre en 2023 : améliorer l'attractivité des métiers du secteur médico-social, renforcer la qualité et de la diversité des réponses apportées tant à domicile qu'en établissement, favoriser l'accès aux droits et aux prestations, renforcer la participation des acteurs de l'autonomie et améliorer la coordination, soutenir les aidants et prévenir la perte d'autonomie... Tous ces sujets sont au cœur des priorités portées par la Collectivité en 2024.

Ces priorités ont été définies à l'aune du défi démographique que représente le vieillissement accéléré de la population et qui se traduit par un accroissement du nombre de personnes âgées en situation de dépendance. S'y ajoute un recours plus important aux droits et une augmentation de la prévalence de certains troubles. Ces évolutions trouvent notamment leur traduction concrète dans l'augmentation continue et soutenue du recours aux aides et prestations (APA, PCH, transport adapté).

Le schéma se veut aussi porteur d'une plus grande ambition en termes d'inclusion : en effet, malgré les avancées importantes depuis la Loi de 2005, la pleine intégration des personnes en situation de handicap n'est pas encore acquise dans de nombreux domaines : éducation, emploi, loisirs et logement, ...

Pleinement consciente des enjeux, la Collectivité fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie de toute personne en Ille-et-Vilaine fragilisée par le grand âge ou le handicap. Toutefois, ce volontarisme se heurte à une équation budgétaire marquée par une baisse sans précédent des recettes du Département qui fragilisent les ambitions qu'il porte. Ce contexte inédit rappelle à quel point le modèle économique des politiques d'autonomie est à bout de souffle, pris en étau entre une augmentation inexorable de la demande et des recettes volatiles, tributaires de la conjoncture.

C'est donc bien tout ce modèle de financement qui doit être mis à plat afin que les ressources disponibles soient mises en résonance avec les défis qui se posent. Or, les réflexions en cours sur le financement de la 5^{ème} branche autonomie se bornent à des ajustements techniques et budgétaires de portée limitée, sans commune mesure avec les enjeux actuels. Ainsi, l'adoption du projet de Loi Bien vieillir, sans cesse retardée depuis 2019, ne présente que des avancées marginales.

Dans le champ du handicap également, le Département attend que les actes soient mis en concordance avec les discours tenus au niveau national, souvent volontaires mais dont les effets sur le quotidien des personnes concernées sont peu visibles à l'image du déficit en matière de prise en charge médico-éducative des enfants en situation de handicap. A ce titre, la Collectivité attend avec impatience les décisions annoncées cet été en matière de places en Instituts Médico-Educatifs (IME) et en Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) pour fin 2023 pour en évaluer la portée réelle.

C'est dans ce contexte critique que la Collectivité évoluera en 2024. Elle consacrera encore l'essentiel de ses efforts financiers à ses politiques de solidarité dont celles en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap, tout en assumant des choix difficiles liés à une situation économique sans précédent.

Les orientations de la politique handicap

La politique du handicap recouvre trois grands objectifs : favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, développer une offre médico-sociale et d'habitats inclusifs adaptée et diversifiée et faciliter l'accès aux droits.

Les crédits de fonctionnement qui seront mobilisés en faveur de la politique « Personnes en situation de handicap » seront d'environ 188 millions d'euros contre 182 millions en 2023 au budget primitif.

FAVORISER L'AUTONOMIE ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Différentes prestations et services relevant de la Collectivité, ainsi que des dispositifs volontaristes qu'elle a initiés, visent à favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Au titre des prestations, on distingue notamment :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui est destinée à compenser les conséquences du handicap en prenant en compte différentes dépenses relatives à des aides humaines, techniques, animalières et à des aménagements de véhicules ou de logements. Près de 4 100 personnes sont actuellement bénéficiaires de cette prestation. Depuis plusieurs années, la PCH est en augmentation constante du fait d'un meilleur accès aux droits et d'un élargissement de son périmètre, avec notamment la mise en place de la PCH handicap psychique.
- L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) qui bénéficie à plus de 600 personnes en situation de handicap au titre des droits acquis et du droit d'option prévus par la réglementation. A terme, cette prestation doit disparaître au profit de la PCH.
- S'y ajoutent les services ménagers qui sont une aide sociale sous condition de ressources destinée à des personnes qui ne touche ni l'APA, ni la PCH, afin qu'elle puisse bénéficier d'une aide pour la réalisation de tâches ménagères à leur domicile. Ils bénéficient à près de 1 073 personnes en situation de handicap et/ou âgées.

Ces prestations permettent de financer le recours à des services à domicile. Ces acteur.rices de premier plan pour favoriser l'étayage des personnes à domicile font face depuis plusieurs années à un contexte difficile et peinent à recruter de nouveaux.les professionnel.les.

Pour remédier à cette situation critique, des revalorisations salariales substantielles ont été mises en œuvre. La compensation de ces revalorisations salariales s'élève à un montant de 1,5 million d'euros. Le Département aura également à financer la « dotation complémentaire » des Services Autonomie à Domicile pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap (SAD) visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.ère. En plus des appels à projets 2023 qu'il faudra financer en année pleine en 2024, le Département prévoit de financer de nouveaux projets en 2024. D'après de récents retours des services employeurs, les revalorisations salariales et dotations complémentaires leur permettraient de voir des premiers signes d'une amélioration dans les recrutements.

Le Département finance également l'allocation du dispositif d'accueil familial qui représente environ 236 accueillants familiaux agréés, qui reçoivent à leur domicile près de 250 personnes en situation de handicap et de façon plus marginale des personnes âgées.

Enfin, le Département a en charge le transport adapté. Il s'agit de l'organisation du transport des élèves et étudiants en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire. A ce jour, ce sont plus de 900 élèves qui sont concernés en Ille-et-Vilaine. Chaque année, son coût évolue à la hausse, pour atteindre un peu plus de 7 millions en 2023.

DEVELOPPER UNE OFFRE MEDICO-SOCIALE ET D'HABITATS INCLUSIFS ADAPTEE ET DIVERSIFIEE

Fin 2022, le Département disposait de 446 places en foyer d'hébergement, 1 518 places en foyer de vie, 408 places en foyer d'accueil médicalisé, 103 places en habitat accompagné médico-social, 288 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en Situation de Handicap (SAMSAH) et 1 454 places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

La Collectivité assure la majeure partie des frais d'accueil et de prise en charge au sein de ces différents établissements et services auxquels il convient d'ajouter les frais de séjour au sein des structures pour personnes âgées, pour des personnes qui continuent de bénéficier, en application de la réglementation, des dispositions applicables aux personnes en situation de handicap.

Concernant les ouvertures de nouvelles places médico-sociales prévues en 2024, elles résultent avant tout des autorisations délivrées antérieurement, des procédures d'appels à projets lancés et des engagements pris. Ainsi il est prévu l'extension de huit places de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS,) la transformation de cinq places de foyer d'hébergement en foyer de vie et la création de dix-sept places de foyer de vie en accueil temporaire et en accueil de jour.

Suite à l'adoption du Schéma de l'Autonomie et de l'Inclusion fin 2023, un plan pluriannuel d'ouverture de places sera arrêté. Le Département avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS), entend mettre en œuvre une politique volontariste d'ouverture de nouvelles places dans les prochaines années, afin de prendre en compte le déficit actuel et les évolutions démographiques à venir.

En investissement, le Département accompagnera de nouvelles opérations de mise aux normes de sécurité, de restructuration ou de reconstruction pour un budget de 4 millions d'euros environ.

En résumé, le Département consacrera en 2024 près de 2 900 000 euros de crédits supplémentaires (soit un total de 112 millions d'euros environ) à destination des établissements et services médico-sociaux (soit + 2,6 % par rapport à 2023), répartis comme suit :

- 545 000 euros au titre du taux directeur de 0,5 % ;
- 1 845 000 euros venant abonder, au sein des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les mesures nouvelles, le financement en année pleine des ouvertures de places opérées en 2023 et les travaux de restructuration et de mise aux normes de sécurité ;
- 485 000 euros pour des créations et transformations de places.

Le financement des revalorisations salariales mises en place depuis 2021 se poursuivra par ailleurs à hauteur de 10 millions d'euros par an.

Enfin, une enveloppe de 1 million d'euros environ sera dédiée aux habitats inclusifs pour personnes en situation de handicap qui représentent une véritable alternative à l'accueil en établissement médico-social pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Ce type d'habitat permet à des personnes âgées et en situation de handicap de vivre dans un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale dans un environnement adapté, sécurisé et à proximité des services.

Une nouvelle prestation dite « d'Aide à la Vie Partagée » (AVP) a été créée en 2021 dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021 et la possibilité a été donnée à chaque Conseil départemental de passer un accord pour l'habitat inclusif avec la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA).

Une nouvelle programmation 2023 donnant lieu à un accord cadre avec la CNSA a été validée par la commission permanente du 16 septembre dernier et permettra de proposer quatorze nouveaux projets d'habitats inclusifs pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Ce qui fera 189 nouveaux bénéficiaires de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) prévus dans cette nouvelle programmation.

En 2024, quarante-deux dispositifs d'habitats inclusifs pour personnes en situation de handicap devraient être en service et offriront 265 logements pour 266 bénéficiaires de l'Aide à la Vie Partagée (AVP).

FACILITER L'ACCES AUX DROITS DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2024, le Département continuera, comme il l'a toujours fait, de soutenir fortement le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au bénéfice de toutes les personnes en situation de handicap en Ille-et-Vilaine.

Créée en application de la loi sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et placée sous la responsabilité administrative et financière du Conseil départemental, la MDPH joue un rôle essentiel et central dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Elles y trouvent notamment un accueil, une écoute, des informations et des conseils pour déposer leur demande et bénéficier de l'ouverture de droits aux différentes prestations auxquelles elles peuvent prétendre.

Pour remplir les missions d'accueil en proximité partout sur le territoire, la MDPH s'appuie sur le réseau des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) qui jouent le rôle d'antenne locale.

En 2023, la MDPH a maintenu une activité soutenue d'accueil des personnes, que ce soit physiquement ou au téléphone. Le nombre d'appels mensuels est néanmoins en diminution depuis fin 2022, en lien avec l'amélioration de la situation au regard des délais de traitement (6 200 personnes reçues et 108 000 appels).

Le nombre de demandes faites à la MDPH repart à la hausse (+ 8 % pour les demandes enfance en 2023 notamment) après une stabilité entre 2021 et 2022. Dans ce contexte, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend un nombre toujours plus important de décisions (plus de 70 000 par an). Cela nécessite un travail d'évaluation et de suivi administratif, financier, informatique important. De nouvelles modifications réglementaires sont adoptées régulièrement comme celles élargissant l'accès à la Prestation de Compensation du Handicap. Tous ces éléments engagent les équipes à s'adapter durablement et en profondeur.

Le plan de transformation des Etablissement et Services d'Aide par le Travail, la Loi France Travail et les suites de la Conférence Nationale du Handicap d'avril 2023 sont autant d'évolutions de l'environnement réglementaire qui auront une incidence importante sur le rôle et l'activité de la MDPH en 2024.

La MDPH s'est fortement restructurée en 2023, en mettant en place un nouveau règlement intérieur de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), une réorganisation des équipes et en adoptant un projet d'établissement pour les années 2023-2025.

Parmi les actions du projet d'établissement seront prioritairement travaillées en 2024 :

- la formalisation des modalités de travail avec les établissements et services médicaux-sociaux pour davantage de fluidité ;
- l'articulation entre la MDPH et les services du Département pour les enfants en situation de handicap faisant l'objet d'une mesure au titre de la protection de l'enfance ;

- le déploiement d'actions pour améliorer la qualité de la relation usagers (permanences et accueil de groupe, identification du bon interlocuteur, document supports aux courriers officiels...);
- l'accompagnement du déploiement du téléservice;
- le repositionnement de la MDPH au sein des dispositifs de coordination des situations complexes, notamment en lien avec la Communauté 360;
- la mise en place d'un observatoire au sein de la MDPH pour mieux connaître les personnes qui sollicitent le Département, en lien avec les différents partenaires.

Enfin, forte de la confiance renouvelée de la Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie qui a prolongé la convention et les renforts en appui de son rétablissement, la MDPH continuera à agir pour diminuer les délais de traitement. Passés de plus de 10 mois en août 2022 à un peu plus de 7 mois en août 2023, ils sont en net progrès. L'objectif du Projet de Mandature de réduire les délais à moins de 6 mois en début de mandat sera donc atteint à la fin 2023. En 2024, le travail se poursuivra pour retrouver au plus vite des délais règlementaires.

La MDPH et le Département continueront également à se mobiliser pour accompagner les situations les plus complexes, ou pour lesquelles l'offre existante est inadaptée, avec le souci d'éviter des ruptures de parcours. Cela dans un contexte où les délais d'attente pour les prises en charge médico-sociales, notamment dans le secteur de l'enfance, sont de plus en plus longues et mettent à mal les familles.

Les orientations de la politique personnes âgées

Les crédits de fonctionnement qui seront mobilisés en faveur de la politique « Personnes âgées » seront d'environ 164 millions d'euros de crédits d'intervention contre 153 millions d'euros au budget primitif 2023, auxquels il convient d'ajouter environ 5 millions d'euros de crédits d'investissement.

L'ensemble de ces moyens se répartira autour de deux grands objectifs : d'une part, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et leur autonomie et d'autre part, agir pour une offre d'accueil de qualité, de proximité et financièrement accessible.

FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET LEUR AUTONOMIE

Afin de permettre aux personnes âgées de recourir aux aides nécessaires au maintien de leur autonomie et à l'accompagnement des actes de la vie quotidienne, différentes prestations leur sont proposées.

La plus importante est l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA). Actuellement, plus de 11 000 personnes âgées en bénéficient. La Loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 prévoit, à compter de 2024, l'intégration de deux heures de vie sociale par semaine dans chaque plan d'aide, évolution qui devrait progressivement se mettre en place au regard des mesures qui pourraient être prises en matière d'attractivité des métiers.

S'y ajoutent les autres prestations légales concourant à la préservation de l'autonomie des personnes âgées au travers la prestation « Services ménagers » pour les personnes âgées les moins dépendantes et aux ressources les plus faibles, l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) qui en bénéficient encore et l'allocation accueil familial.

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Agées continuera à jouer son rôle en matière de prévention (2,3 millions d'euros). Créée en application de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des Financeurs vise à développer les politiques de prévention en réunissant tous les acteurs du territoire départemental concourant à leur financement. Elle a pour mission de définir un programme d'actions individuelles et collectives de prévention en complément des prestations légales existantes. Elle dispose, pour ce faire, de concours financiers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Entre 250 et 300 actions sont financées chaque année. En 2024, cette dynamique sera poursuivie par un nouvel appel à candidature avec priorité donnée aux actions de prévention orientées vers les aidants et la promotion de l'activité physique adaptée. Un bilan du dispositif sera réalisé pour permettre la déclinaison d'un nouveau programme coordonné d'actions de prévention qui couvrira la période 2025 à 2028.

Le financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) sera poursuivi à hauteur d'un million d'euros. Leur rôle d'interlocuteur de proximité tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées, en leur qualité d'antenne locale de la Maison Départementale pour Personnes Handicapées, est unanimement reconnu et confirmé dans le Schéma Départemental de l'Autonomie. Pour mémoire ce soutien se fait sur la base de la convention de partenariat adoptée par l'Assemblée départementale en 2018.

Enfin, la collectivité continuera de soutenir le fonctionnement du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance consultative instituée par la Loi d'adaptation de la société au vieillissement et renouvelée en toute fin d'année 2023. Au-delà des avis émis lors des assemblées plénières sur les politiques autonomie du Département, le CDCA se réunit en formations spécialisées pour y contribuer au travers de groupes de travail. Il s'auto-saisit de sujets ou est sollicité par le Département.

AGIR POUR UNE OFFRE DE QUALITE, DE PROXIMITE ET FINANCIEREMENT ACCESSIBLE

Fin 2022, le Département disposait de 13 078 places d'accueil pour personnes âgées se répartissant en 535 places d'Unités de Soins de Longue Durée (USLD), 11 446 places en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), 1 027 places de résidence autonomie et soixante-dix places d'accueil de jour autonomes.

Le Département contribue au fonctionnement de ces établissements par le versement de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) en établissement pour environ 69 millions d'euros. Fin 2022, 11 229 personnes âgées ressortissantes d'Ille-et-Vilaine étaient bénéficiaires de cette prestation, versée sous la forme d'une dotation globale à leur établissement d'accueil auxquels il convient d'ajouter les personnes âgées qui la perçoivent à titre individuel, notamment du fait de leur prise en charge dans un établissement hors département.

L'APA en établissement sera renchérie en 2024 du fait de l'évolution de la valeur moyenne du point Groupe Iso-Ressources (GIR) départementale qui sera portée à 8,38 euros au premier janvier 2024 (au lieu de 7,85 euros retenu pour la période 2018 à 2023) pour un coût de près de 2,1 millions d'euros. Conformément aux dispositions prises en 2018 pour mettre en œuvre la réforme de la tarification, le Département accompagnera les établissements dont la valeur du point GIR est inférieure à la valeur départementale par une revalorisation de leur forfait dépendance en 2024 et maintiendra le forfait des établissements dont la valeur du point GIR se situe au-dessus de la moyenne départementale en neutralisant l'écart négatif afin de ne pas diminuer leurs moyens.

L'accent sera mis sur l'accueil de jour pour 2,5 millions d'euros. Ce dispositif participe pleinement au maintien à domicile des personnes âgées tout en procurant du répit aux aidants. Il existe environ 300 places en Ille-et-Vilaine.

En résumé, le Département consacrera environ 3 400 000 euros supplémentaires (soit un total de près de 66 millions d'euros) aux établissements et services en faveur des personnes âgées (soit + 5,5 % par rapport à 2023), répartis comme suit :

- 315 000 euros au titre du taux directeur de 0,5 % bénéficiant à l'ensemble des établissements ;
- 2 155 000 euros au titre de l'évolution de la valeur moyenne de point GIR départementale ;
- 955 000 euros venant abonder au sein des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens d'une part les mesures nouvelles et d'autre part, les travaux de restructuration.

Par ailleurs, pour les Services Autonomie à Domicile (SAD), la dotation complémentaire passera de 4,7 millions d'euros au BP 2023 à 5,834 millions d'euros au BP 2024, soit une augmentation de 1,134 million d'euros.

Le financement des revalorisations salariales mises en place depuis 2021 se poursuivra à hauteur de 10,8 millions d'euros par an.

Le Département poursuivra par ailleurs son action pour solvabiliser les personnes âgées. Plus de 1 100 personnes bénéficient de la prestation aide sociale pour leur permettre d'être accueillies dans un établissement de leur choix et de faire face à leurs frais de prise en charge. Une attention toute particulière continuera d'être portée en 2024 sur l'accessibilité financière des établissements afin de permettre aux personnes âgées à faibles ressources et ne pouvant compter sur un soutien familial d'être accueillies. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre de tarifs journaliers maximum (75 euros pour l'hébergement permanent et 77 euros pour les unités Alzheimer et l'hébergement temporaire), mais également par le versement d'aides à l'investissement pour les travaux de construction, reconstruction, réhabilitation et de mise aux normes. Ainsi en 2024, pour les aides à l'investissement, une enveloppe nouvelle d'autorisation de programme évaluée à 18,5 millions d'euros environ est sollicitée. Les crédits de paiement nécessaires pour 2024, s'élèvent quant à eux à environ 5 millions d'euros.

Face aux difficultés financières des établissements, le Département étudiera en 2024 l'ajustement de l'habilitation à l'aide sociale afin de rechercher des leviers d'équilibre financier des établissements.

Hors champ médico-social, le Département continuera à soutenir le développement d'habitats inclusifs pour personnes âgées. Une enveloppe de 800 000 euros environ y sera dédiée. Deux nouveaux dispositifs devraient ouvrir en 2024 pour une offre de quarante-sept logements supplémentaires. Au total, trente-cinq habitats inclusifs représentant 619 logements et 647 bénéficiaires de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) devraient être en service d'ici la fin d'année 2024.

Enfin, la collectivité poursuivra son soutien en faveur de la transition écologique auprès des établissements et services. Deux dispositifs y concourent en particulier.

D'une part, le Département a mis en place depuis 2019 un accompagnement en ingénierie auprès des établissements qui souhaitent rénover thermiquement leurs bâtiments ou produire des énergies renouvelables. Il sera poursuivi en 2024 ainsi que le soutien aux travaux de rénovation énergétique ambitieux qui est désormais possible dans le cadre des dispositifs de financement en direction des établissements. D'autre part, le Département soutient la décarbonation de la flotte automobile des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Ce financement départemental permettra ainsi l'achat de quarante-six voitures électriques, deux voitures hybrides, deux voitures électriques biplaces avec ou sans permis, huit vélos à assistance électrique, un scooter électrique et cinq bornes de rechargement.

Lutter contre les exclusions

L'Ille-et-Vilaine bénéficie d'une situation économique et sociale, historiquement plus favorable que la moyenne nationale, marquée notamment par :

- un taux de pauvreté (10,7 %) parmi les plus faibles puisqu'il fait partie des dix départements les moins touchés (avec 11,2 % la Bretagne est la deuxième région où le taux de pauvreté est le plus faible selon l'étude INSEE parue le 3 octobre dernier, alors que la France est à 14,4 %) ;
- un taux de chômage départemental parmi les plus bas du pays : de 5,5 % (au 2^{ème} trimestre 2023), pour un taux de 5,8 % en Bretagne et 6,9 % au niveau national.

Malgré ce contexte favorable, un nombre important de nos concitoyen.nes rencontrent des difficultés sociales majeures, restent durablement éloigné.es de l'emploi et sont touché.es par les mécanismes d'exclusion. Ces personnes n'ont souvent que pour seul recours les prestations sociales pour subsister, les condamnant à la pauvreté et l'exclusion.

Cet état de fait a tendance à s'aggraver dans un contexte de nette dégradation du contexte social qui pèsent non seulement sur les familles déjà ancrées dans la précarité mais aussi sur des ménages modestes dont les conditions de vie se dégradent et ont désormais recours aux dispositifs de solidarité.

C'est pourquoi, les solidarités sont au cœur du projet porté par la Collectivité départementale. La politique d'insertion et de lutte contre les exclusions et contre la pauvreté est un soutien indispensable pour les plus vulnérables pour qu'ils conservent leur autonomie, leur dignité et leur place dans la société. Elle s'articule en résonance avec les ambitions de la Collectivité en matière de transition écologique, les plus modestes étant souvent les plus touchés par les effets néfastes du dérèglement climatique et de la crise environnementale. Elle se déploie sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine, en tenant compte des enjeux et des spécificités propres à chaque territoire et des besoins particuliers des publics.

Ainsi, en 2024, le Département continuera de mobiliser tous ses moyens et poursuivra ses efforts pour anticiper, innover et répondre aux besoins de tous ceux et celles qui doivent avoir recours à son intervention.

EN ACCOMPAGNANT LES PLUS VULNERABLES VERS LE RETOUR A L'EMPLOI POUR SORTIR DE LA PRECARITE ET EN FACILITANT LEUR ACCES AUX DROITS

Depuis 2009, les départements ont la responsabilité de mettre en œuvre le Revenu de Solidarité Active (RSA). Ce dernier est destiné aux personnes qui n'ont pas d'emploi ou dont les revenus d'activité sont très faibles. Pour bénéficier de ce revenu minimum d'existence, les personnes doivent avoir préalablement épuisé tous les droits auxquels elles peuvent prétendre, notamment l'assurance chômage. Dès lors que le droit au RSA est ouvert, elles doivent contractualiser et bénéficient d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement social et professionnel.

En septembre 2023 (dernier chiffre consolidé connu), le nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département était de 19 111. Après la crise sanitaire, le Département a connu une baisse plus modeste que dans d'autres départements : - 5,4 % entre septembre 2020 et septembre 2021. Après 18 mois de stabilité, il a connu une hausse de 2,8 % entre septembre 2022 et 2023.

Comme d'autres prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales, le RSA est revalorisé tous les ans en avril : ainsi au premier avril 2023, le montant forfaitaire mensuel du Revenu de Solidarité Active (RSA) a été revalorisé de 1,6 %. Revalorisé deux fois en 12 mois (juillet 2022 et avril 2023), le RSA a ainsi connu une hausse de 5,6 %. En 2023, les mensualités atteignent jusqu'à 10,5 millions d'euros contre 7,9 millions d'euros en 2019.

Le projet de Loi de Finances 2024 prévoit la revalorisation des minima sociaux : ainsi, le RSA devrait augmenter de 4,6 % à partir d'avril 2024, posant avec encore plus d'acuité la question de la non compensation par l'Etat de cette dépense importante. Le reste à charge direct du RSA (hors ressources transversales aux 3 AIS) est estimé pour 2023 à plus de 73 millions d'euros.

La hausse du nombre d'allocataires, même mesurée, questionne dans un contexte proche du plein emploi en Ille-et-Vilaine alors que de nombreux secteurs d'activité peinent à recruter. Le maintien durable dans la précarité et l'augmentation constante du nombre d'allocataires présentant un cumul de freins majeurs à l'activité sont des facteurs d'explication : santé mentale et physique, mobilité, garde d'enfant, logement, perte de confiance en soi, ... De même, le Département paye le prix des réformes nationales du système de solidarité (assurance chômage et réforme des retraites) qui font basculer un certain nombre de bénéficiaires de ces dispositifs vers le RSA, dernier filet social de sécurité.

Pour 2024, le montant du RSA est estimé à environ 123 millions d'euros. Cette estimation est particulièrement délicate tant l'effet prix (inflation) et l'effet volume (nombre de bénéficiaires) est complexe à prévoir. Ces constats plaident pour renforcer le volontarisme de l'action départementale à destination des allocataires avec pour objectif d'accompagner un maximum d'entre eux vers une sortie de la précarité et une sortie positive du dispositif.

Les actions en faveur de l'insertion professionnelle, qui contribuent à cet objectif, s'élèveront ainsi à près de 14,5 millions d'euros en 2024 (hors fonds de solidarité logement, fonds d'aide aux jeunes et crédits politique de la ville).

C'est également le but poursuivi dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement renoué des bénéficiaires du RSA, dite « France Travail » sur les territoires de Redon et de Vallons-de-Vilaine à laquelle le Département a choisi de s'associer. Conscient qu'il est indispensable de renforcer les moyens d'accompagnement des allocataires, la Collectivité a ainsi souhaité faire le pari de ce dispositif tout en l'adaptant à la vision qu'il défend de l'insertion : un accompagnement adapté et graduel, tenant compte des besoins et des limites de chacun, équilibrant insertion sociale et professionnelle, faisant le pari de la confiance plutôt que celui de la contrainte et de la stigmatisation. Sa mise en œuvre en 2023 s'est notamment traduite par un renforcement sans précédent des moyens humains d'accompagnement, une consolidation de la relation partenariale (Pôle Emploi, missions locales...) et des changements dans les pratiques professionnelles et les process (co-diagnostic entre Pôle Emploi et le Département, intensification de l'accompagnement socio-professionnel, engagement à chaque fois que possible de la personne accompagnée dans une ou plusieurs activités d'au moins quinze heures hebdomadaires).

Aujourd'hui opérationnelle, cette expérimentation se poursuivra en 2024. Le Département réfléchit également à son extension à d'autres territoires d'expérimentation en Ille-et-Vilaine au regard notamment des premiers résultats encourageants notamment l'augmentation du nombre d'orientation vers l'emploi.

En parallèle, la mise en œuvre de l'expérimentation et sa possible extension nécessitera de réinterroger le modèle de délégation de gestion du RSA. Depuis les années quatre-vingt-dix, le Département a en effet opté pour une délégation de la gestion à des opérateurs de proximité : villes, EPCI et missions locales. L'intérêt de cette délégation est clairement réaffirmé mais les impacts de la mise en œuvre de Loi pour le plein emploi obligera à redéfinir les modalités de cette délégation. La réflexion est en cours avec les partenaires.

Au-delà, le Département poursuivra ses efforts pour actionner les leviers dont il dispose pour accompagner les allocataires du RSA. En application du Projet de Mandature 2022-2028, plusieurs actions ont été lancées :

- réaffirmer le soutien en faveur des chantiers d'insertion, en ciblant le soutien aux publics les plus précaires, à travers le déploiement du dispositif « Premières Heures » par exemple ;
- soutenir un nouveau Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée en milieu urbain (Le Blosne) ;
- mobiliser les dispositifs de soutien financier du Département pour soutenir les initiatives sociales en faveur de l'aide alimentaire et de la lutte contre la fracture numérique ;

- expérimenter des solutions nouvelles d'intervention au bénéfice des personnes en insertion (ex : action partenariale de formation de bénéficiaires du RSA aux métiers d'aide à domicile, offre d'insertion en direction des familles monoparentales, réseau d'entreprises solidaires, partenaires RH-responsable...).

Suite aux résultats intéressants de l'expérimentation du dispositif « Equilibre Emploi » permettant de conserver l'allocation RSA tout en ayant un revenu d'activité (pendant 400 heures de contrat sur douze mois) et de soutenir concomitamment le recrutement dans les secteurs en tension (agriculture, agroalimentaire, hôtellerie-restauration et médico-social), celui-ci sera déployé plus largement à de nouveaux secteurs d'activité.

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, pour la quatrième année, le Département co-financera des dispositifs innovants, qui visent un large public touché par des problématiques d'exclusion (ex : SDF, jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance...). En 2024, cette contractualisation avec l'Etat prendra la forme d'un pacte des solidarités qui permettra de continuer ces actions (50 %) et financera de nouvelles opérations innovantes (50 %).

Ces nombreux partenariats, co-financements, expérimentations et contractualisation nécessitent de faire évoluer la gouvernance des politiques publiques dans les domaines de l'emploi, l'insertion et la formation. Ainsi, le Département expérimente à l'échelle de la Bretagne avec les six autres collectivités bretonnes (anciennes membres du service public de l'insertion, de l'emploi et de la formation) et l'Etat un nouveau format des comités techniques emploi formation et insertion, dans un esprit constructif de coordination de l'action publique, défendant aussi son chef de filât, non pas comme un pré-carré mais bien comme une juste reconnaissance de son engagement juridique, politique et financier au service du public. En 2024, les résultats de cette expérimentation seront examinés en vue d'une éventuelle extension du dispositif.

Enfin, œuvrant toujours pour une société plus solidaire, le Département a aussi inscrit dans son Projet de Mandature l'expérimentation d'un Revenu de Base au bénéfice des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les partenaires habituels (Caisse d'Allocations Familiales, missions locales et associations de solidarité) sont engagés depuis 2022 dans la réflexion pour apporter leur contribution à la construction, puis la mise en œuvre opérationnelles. Les enjeux d'aller-vers, de communication auprès des invisibles, d'articulation et de complémentarité de cette aide extra-légale avec les dispositifs de droit commun à destination des jeunes représentent les clefs de réussite de ce nouveau dispositif départemental qui devrait voir le jour en 2024. Ce projet se fera en co-construction avec des jeunes ayant été accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Le Département portera leur expertise d'usage comme un socle pour répondre aux besoins d'un public fragile qui rencontre des difficultés multiples : familiales, financières, de logement, d'insertion sociale et professionnelle. Pour ces jeunes qui ne peuvent ni compter sur la solidarité familiale ni prétendre aux dispositifs du RSA, cette aide sera un soutien pour leur permettre d'assurer leurs besoins quotidiens, un rempart pour leur éviter de sombrer dans la précarité et un soutien pour s'engager dans leur projet de vie.

EN FAVORISANT L'ACCES ET LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT ET EN SOUTENANT LES JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTE

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est placé sous la responsabilité du Département qui en est le principal financeur. Il a pour objectif de permettre à des ménages en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement et de faire face à l'ensemble des charges inhérentes à son occupation.

L'intervention de ce fonds prend la forme d'aides financières (subventions ou prêts) et/ou de mesures d'accompagnement social. Ce fonds participe aussi à la déclinaison de l'actuel Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) élaboré conjointement avec l'Etat. La gestion est confiée à la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine qui se retirera à la fin de l'année 2024. Le Département réfléchit donc à de nouvelles solutions de gestion du fonds.

Dans un contexte très tendu sur le marché du logement (social en particulier) et face aux conséquences de la hausse des prix de l'énergie, l'équilibre financier du fonds a été durement mis à mal en 2023. En effet, les aides financières ont été ouvertes à un plus grand nombre de bénéficiaires, incluant des travailleurs pauvres, pour répondre aux impayés de loyer, prévenir les expulsions, lutter contre la précarité énergétique et conforter l'insertion par le logement. Très sollicité, le fonds de roulement a entièrement été consommé en 2022. Au cours de l'année 2023, malgré une modification du règlement intérieur à la fin du premier semestre, le volume et le montant des aides a continué à progresser, obligeant le Département à abonder par deux fois le fonds au cours de l'année (1 million d'euros en DM1, 2,37 millions d'euros en DM2). L'ensemble des co-financeurs a été sollicité pour compléter ce fonds avec des résultats très limités à ce jour.

Sans attendre le bilan de fin d'année 2023, il convient d'envisager dès janvier 2024 la mise en œuvre d'un nouveau règlement intérieur et plus particulièrement les règles d'attribution des aides qui permettent de réorienter les mesures du Fonds de Solidarité Logement (FSL) vers les publics les plus précaires. Pour 2024, il est prévu de revenir au niveau de financement des années précédentes. La contribution du Département au FSL approchera les 3 millions d'euros en 2024 pour un montant global du fonds d'un peu plus de 5 millions d'euros.

Parallèlement, face à l'augmentation des prix de l'énergie et aux questions de précarité énergétique, le Département a lancé en 2023 un diagnostic participatif qui permettra de faire émerger des solutions adaptées au contexte actuel, au territoire et au parc immobilier breilliens.

S'ajoute par ailleurs à ces actions la mise à plat du Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) : les travaux sont en cours et le nouveau plan verra aussi le jour en 2024.

Enfin, le Département continuera à attribuer des aides via le Fonds d'Aide aux Jeunes, à destination des jeunes rencontrant des difficultés particulières pour accéder à l'autonomie, à la formation professionnelle et à l'emploi. L'objectif est d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser leur autonomie.

Poursuivre un dialogue permanent entre les grands partenaires de l'action sociale

En sa qualité de chef de file des politiques sociales, le Département a pris l'initiative ces dernières années de rencontrer individuellement et collectivement ses grands partenaires de l'action sociale afin de réfléchir avec eux aux moyens de renforcer l'accès aux droits, d'éviter de succomber à la tentation de renvoyer les usagers d'un guichet à un autre et de favoriser l'interconnaissance et la recherche de complémentarité d'intervention.

Cela s'est concrétisé, en fin d'année 2019, par la signature d'une convention avec les principaux organismes de protection sociale (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, Pôle Emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie), visant à la mise en œuvre sur le territoire breillien du premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité inscrit dans le cadre du Schéma Départemental pour l'Amélioration de l'Accès des Services au Public (SDAASP) et dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Afin de renouveler ces conventions, le Département est actuellement en train de cartographier l'ensemble des relations qu'il tisse avec ces différents partenaires au sein de ses pôles afin de disposer d'une meilleure vision consolidée.

La convention de partenariat avec l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) confirme la place essentielle que joue cette Union Départementale comme relais vis-à-vis des Centres Communaux d'Action Sociale (75 % du territoire d'Ille-et-Vilaine est couverte via l'UDCCAS). Les discussions sont actuellement en cours afin de renouveler cette convention autour des priorités que sont la lutte contre l'exclusion, le développement de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et le relais-conseil auprès des Services d'Accompagnement et d'Aides à Domicile.

POLITIQUE DE LA VILLE

A la croisée des ambitions de développement équilibré des territoires, de lutte contre les inégalités sociales et de réussites éducatives, la politique de la ville est un levier important pour accompagner les quartiers urbains qui cumulent les difficultés socio-économiques. L'enjeu est de réduire les écarts de développement qui les caractérisent et restaurer l'égalité républicaine.

Les Contrats de Ville signés pour la période 2015-2020 sur Rennes, Saint-Malo et Redon ont été à nouveau prorogés jusqu'en 2023. Ils constituent l'outil de référence de la politique de la ville. Leur mobilisation doit favoriser les projets de développement social local et apporter des solutions innovantes aux besoins des populations, en complément du droit commun.

L'année 2024 verra la finalisation et l'adoption du nouveau contrat de ville 2024-2030 avec un périmètre géographique modifié (le secteur de Redon sortant du nouveau périmètre). Deux sujets seront en quelque sorte le fil rouge de cette nouvelle contractualisation : l'enjeu de concertation/participation citoyenne et l'enjeu des transitions dans une acceptation large. Un budget de l'ordre de 0,4 million d'euros y sera consacré.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE 2024-2028

Le Schéma Départemental de l'Action Sociale de Proximité (SDASP) 2018-2023 arrive à son terme. Ce schéma volontariste fait l'objet d'une actualisation pour la période 2024-2028. Il sera présenté à l'Assemblée départementale à l'été 2024.

Il s'inscrit dans la poursuite du schéma actuel afin de consolider et continuer d'améliorer les actions phares conduites au titre du précédent schéma. Elles concernent :

- l'accueil au sein des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) ;
- les réseaux des acteurs de l'accueil social inconditionnel de proximité et de l'inclusion numérique dans les territoires ;
- le dialogue avec les organismes de protection sociale ;
- les complémentarités d'intervention des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) et des partenaires, dialogue avec les élu.es locaux.ales.

Ce schéma intégrera également les orientations du Projet de Mandature, en particulier le sujet des transitions au sein des services du Département et dans les pratiques des agent.es sociaux.ales et médico-sociaux.ales : écologie, numérique et participation des personnes accompagnées. Ce schéma prendra en compte les orientations des autres schémas départementaux concourant aux politiques de solidarité : enfance-famille, autonomie et insertion.

Une politique de l'habitat portée par les ambitions du Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

La situation du marché du logement sur le territoire breillien est particulièrement préoccupante en cette fin d'année. On y constate une pénurie de logements à prix abordable, une augmentation sans précédent des tarifs de l'énergie, des difficultés d'accès et de maintien dans le logement pour les publics en situation de fragilité sociale et économique. Le logement est un levier primordial d'émancipation et une condition indispensable à une vie digne et autonome. C'est pourquoi le Département poursuit une politique volontariste en faveur de l'habitat en équilibrant des objectifs ambitieux de construction, dans un contexte départemental marqué par la croissance continue de la population, et de rénovation pour préserver le pouvoir de vivre des concitoyen.nes mais aussi contribuer la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique.

L'année 2024 va être marquée par le renouvellement de la Convention de Délégation de Compétences pour l'Attribution des Aides Publiques au Logement, dite « Délégation des Aides à la Pierre ». La nouvelle convention acte des objectifs et des moyens ambitieux et elle engage le Département dans une implication plus forte, avec notamment la prise en charge de l'instruction des dossiers à horizon fin 2025. De plus, son territoire d'application évolue avec l'intégration de Saint-Malo Agglomération.

Cette évolution de périmètre entraîne une extension des territoires éligibles aux dispositifs sur fonds propres du Département. Ces outils servent une approche globale de la politique de l'habitat combinant la production de nouveaux logements sociaux en réponse à une demande croissante, l'amélioration de l'habitat privé, l'adaptation du logement aux enjeux du vieillissement et du handicap, le soutien aux nouvelles formes d'habitat - inclusif, partagé - et la réponse aux besoins spécifiques des jeunes. Cette approche d'ensemble intègre aussi les enjeux d'équilibre du territoire et de transitions.

C'est également dans une volonté partagée de répondre à ces enjeux que s'inscrit la convention d'objectifs et de moyens conclue avec Néotoa, l'office public de l'habitat du Département et que sera élaboré le nouveau Plan Départemental de l'Habitat en 2025.

Promouvoir la solidarité internationale et la coopération en Europe

Après avoir validé en 2023 les orientations de sa stratégie de coopération internationale, le Département a initié de nouvelles actions en élargissant les critères de son appel à projet à destination des associations de solidarité internationale.

Il a également lancé une démarche ambitieuse de promotion de la citoyenneté européenne à l'échelle de son territoire en vue de sensibiliser les Breillien.nes sur l'Europe et l'importance de participer au débat démocratique lors des élections de juin 2024.

En Roumanie, les festivités organisées dans le cadre des trente ans de la Maison d'Ille-et-Vilaine seront l'occasion d'organiser une mission politique et de faire un bilan des actions menées dans le Judet de Sibiu. La coopération avec le Maroc devrait se structurer autour de l'agroécologie et des échanges de jeunes. En 2024, un fonds de soutien aux projets portés par des jeunes et/ou des femmes sera mis en place et une délégation politique marocaine sera accueillie en Ille-et-Vilaine pour partager des expériences et initier la mise en place de jumelages communaux. La coopération avec la Région de Mopti a été arrêtée en 2023, suite à la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Mali. A Madagascar, la reprise de la coopération est envisagée et sera conditionnée aux résultats des élections présidentielles organisées fin 2023. Si une reprise de la coopération en lien avec l'actuel Gouverneur de la Région Alaotra Mangoro s'avérait alors possible, elle se ferait de manière progressive et impliquerait une évolution des thématiques d'intervention et des modalités de mise en œuvre des projets.

L'implication du Département en tant que coordinateur du consortium Erasmus + avec les collèges se poursuivra en 2024. Outre les mobilités mises en œuvre par les établissements scolaires, la Collectivité proposera des mobilités pour les élu.es et les agent.es afin de leur permettre de découvrir des expériences inspirantes dans d'autres pays européens.

L'année des Jeux Olympiques et Paralympiques sera l'occasion d'inviter des délégations issues des territoires de coopération pour participer aux événements organisés par le Département, avec un financement du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Enfin, le Département poursuivra son soutien de l'association Jeunes à Travers Monde au service de la mobilité internationale des jeunes et celui de l'association SOS Méditerranée qui vient en aide aux personnes migrantes, secourues en Méditerranée, plusieurs milliers ont ainsi été sauvées par cette association.



COMMISSION 4 :

**FINANCES, CITOYENNETÉ,
MOYENS DES SERVICES**

COMMISSION 4 : finances, citoyenneté, moyens des services

L'année 2024 se caractérisera par une maîtrise des dépenses de la commission 4 dans un contexte budgétaire très contraint du fait de la baisse considérable des recettes fiscales. Ce maintien en volume global des dépenses sur la Commission 4 en 2024 recouvre des réalités différentes selon les postes de dépenses.

En effet, l'effet de l'inflation pèse fortement et mécaniquement sur un certain nombre de dépenses consacrées aux moyens des services (énergie dont carburants, informatique, frais financiers). Par ailleurs, en matière de ressources humaines, des mesures réglementaires nationales mais aussi volontaristes de la part du Département décidées en 2023 prendront leur effet en année pleine en 2024.

Au niveau national, il s'agit notamment de la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires, mais aussi de la hausse du taux de cotisation retraites.

Dans un contexte de très forte sollicitation des Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS), le Département a par ailleurs poursuivi en 2023 la revalorisation du régime indemnitaire de certains personnels de la filière sociale et médico-sociale qui n'avaient pas bénéficié des revalorisations du Ségur.

Par ailleurs, d'autres postes de dépenses doivent donc nécessairement être diminués ou stabilisés. Il s'agit notamment des frais de fonctionnement de la Collectivité (entretien, affranchissement, ...) dont certaines évolutions rejoignent par ailleurs l'ambition du Département en faveur de la transition écologique (baisse de la consommation de carburants, réduction des frais de déplacements des agent.es).

Une année marquée par une évolution soutenue du budget RH, en raison de mesures nationales et volontaristes (cf. annexe 1 page 90)

Pour 2024, la progression naturelle de la masse salariale en raison des avancements d'échelon, des promotions internes et des départs en retraite s'établit à 1,35 million d'euros.

DES MESURES NATIONALES DE REVALORISATION ET D'EVOLUTION DES CARRIERES QUI PESERONT SUR LE BUDGET RH 2024 A HAUTEUR DE 4,09 MILLIONS D'EUROS

La revalorisation de 1,5 % de la valeur du point d'indice mise en œuvre au premier juillet 2023 impactera le budget RH 2024 de + 1,08 million d'euros (pour un coût total de cette mesure de 2,16 millions d'euros en année pleine). D'autres mesures nationales viendront augmenter le budget 2024 :

- la revalorisation (+ 5 points d'indice) de l'ensemble des grilles indiciaires au premier janvier 2024 : + 1,6 million d'euros ;
- la hausse du taux de cotisation retraites (CNRACL) : + 860 000 euros ;
- la poursuite du dispositif de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : + 200 000 euros ;
- l'effet report des reclassements indiciaires de certain.es agent.es de catégorie B et C : + 180 000 euros ;
- l'effet report lié aux revalorisations du SMIC intervenues en 2023 : + 140 000 euros ;
- une enveloppe de + 30 000 euros en cas de nouvelle augmentation du SMIC (inférieure à 3 %) au premier janvier 2024 (apprenti.es et contrats aidés).

LA REVALORISATION DE CERTAINS METIERS DU SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (+ 820 000 EUROS SUR 2024)

Après avoir mis en œuvre de manière volontariste et précoce la prime de revalorisation de certains métiers du secteur social et médico-social (dite « prime Ségur »), puis transposée celle-ci en Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les agent.es concerné.es par les décrets afférents, le Département a entendu le sentiment d'iniquité entre les agent.es bénéficiaires et non bénéficiaires de cette revalorisation au sein des mêmes équipes. Ainsi, afin de reconnaître les spécificités liées à l'exercice des missions en Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), au sein du Service d'aide des femmes enceintes en difficulté et à la Mission mineurs non accompagnés, le régime indemnitaire de ces agent.es non éligibles au Ségur a été révisé à l'automne 2023, leur permettant d'atteindre un niveau de régime indemnitaire net semblable aux agent.es bénéficiaires du CTI. Cette nouvelle prime générera, pour 2024, un surcoût de 670 000 euros (900 000 euros en année pleine).

Enfin, l'effet report lié au déclenchement du CTI en mars 2023 nécessite l'inscription de 150 000 euros supplémentaires en 2024 (600 000 euros en année pleine).

LA POURSUITE DU DEPLOIEMENT DES POSTES ACTES EN 2022 ET 2023 (+ 1,75 MILLION D'EUROS)

Une réserve de 450 000 euros est constituée pour assurer le déploiement des moyens supplémentaires actés en 2022 dans le cadre des Etats Généraux de la Protection de l'Enfance.

Les recrutements sur les nouveaux postes actés en 2023 engendreront un effet report d'environ + 1,3 million d'euros en 2024.

LA REFONTE DU DISPOSITIF DE MOBILISATION DES REMPLACEMENTS ET DES RENFORTS (- 800 000 EUROS)

Le dispositif d'enveloppes pour les renforts et les remplacements sera revu en 2024. Une attention particulière sera portée sur le recrutement prioritaire d'agent.es permanent.es (titulaires, stagiaires, inscrit.es sur liste d'aptitude ou contractuel.les permanent.es) sur postes vacants. Les remplacements d'agent.es absent.es et de renfort seront désormais gérés sur deux enveloppes distinctes. Compte tenu du contexte budgétaire, l'enveloppe dédiée aux remplacements sera diminuée de 300 000 euros par rapport au réalisé 2023, l'enveloppe dédiée aux renforts sera également diminuée de 500 000 euros.

LA POURSUITE DE LA POLITIQUE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU SEIN DU DEPARTEMENT (+ 220 000 EUROS)

Compte tenu des départs constatés sur les promotions précédentes et face à la difficulté de pourvoir certaines offres, le nombre moyen d'apprenti.es rémunéré.es diminue légèrement en 2023 (environ quarante par mois en 2022 ; trente-sept par mois en 2023). Néanmoins, l'âge moyen ainsi que le niveau de qualification étant en hausse, ces dépenses augmenteront légèrement de 40 000 euros pour 2024 (hors revalorisation du SMIC prévue dans la partie mesures nationales). Enfin, une enveloppe de 150 000 euros est prévue pour l'accueil des nouveaux.elles apprenti.es à compter de la rentrée 2024.

Concernant les gratifications de stage, les enveloppes devraient augmenter d'environ 30 000 euros par rapport à 2023.

Les dépenses de personnel augmenteront donc globalement de près de 7 millions d'euros en 2024, soit + 3,8 %, par rapport à la projection de dépenses 2023, pour atteindre 189,5 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution de la masse salariale qui représente à elle seule 185 millions d'euros environ.

A effectif constant en 2024, la Collectivité voit en effet sa masse salariale augmenter de 3,8 % du fait des mesures nationales (+ 4 millions d'euros, soit la moitié de l'augmentation de la masse salariale en 2024), de l'effet report des créations de postes des années précédentes (+ 1,75 million d'euros) et de l'évolution naturelle de la masse salariale via le Glissement Vieillesse Technicité (+ 1,35 million d'euros), ainsi que des revalorisations décidées par la Collectivité en 2023 (+ 0,8 million d'euros).

Les autres dépenses de personnel évoluent peu en 2024, à l'exception des prestations sociales (+ 240 000 euros pour le nouveau contrat prévoyance à destination des agent.es).

Des projets structurants au bénéfice de l'ensemble des agent.es

UN ENGAGEMENT FORT DU DEPARTEMENT EN TANT QU'EMPLOYEUR EN MATIERE DE PREVOYANCE

L'effort de la collectivité portera en 2024 sur l'accompagnement des agent.es à l'acquisition d'une couverture en matière de prévoyance. Ainsi, à l'occasion du nouveau contrat collectif attribué à la MNT à compter du premier janvier 2024, le Département doublera l'aide financière accordée aux agent.es adhérant à ce contrat.

LA POURSUITE DE LA DEMARCHE « ATTRACTIVITE » DE LA COLLECTIVITE

Lancée en 2023, la démarche attractivité rentrera dans une phase plus opérationnelle avec la mise en œuvre de plans d'actions visant à améliorer la visibilité des métiers de la Collectivité, les process de recrutement au Département, mais aussi à revoir les dispositifs d'accueil, de fidélisation et d'accompagnement des compétences et des évolutions professionnelles des agent.es.

LA PRISE EN COMPTE DE LA NECESSAIRE TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA TRAJECTOIRE CARBONE DE LA COLLECTIVITE

La Direction des ressources humaines continuera d'accompagner les démarches de transition écologique et de trajectoire carbone de la Collectivité. Elle intensifiera la sensibilisation et la formation de l'ensemble des agent.es et des équipes dont les pratiques professionnelles doivent évoluer.

Elle incitera également les agent.es à modifier leurs habitudes de déplacements (professionnels et domicile/travail) et travaillera notamment avec le restaurant inter-administratif pour améliorer le bilan carbone de l'offre de restauration.

LA POURSUITE D'UN PLAN DE FORMATION AMBITIEUX

En 2024, le Département poursuivra sa démarche volontariste de développement des compétences des agent.es. Ainsi, la formation restera un axe fort pour accompagner les transformations de l'action départementale nécessaires en lien avec les axes du Projet de Mandature. Une attention particulière sera portée à l'offre de formation des agent.es des collèges (formations métiers, inclusion numérique, savoirs de base...) afin de faciliter les parcours professionnels et faciliter les évolutions vers une autre carrière en cas de difficultés de santé.

La Sécurité : donner les moyens au SDIS de protéger et de secourir

Le Département poursuivra son engagement en 2024 pour renforcer la protection et la sécurité des Breilliennes et Breilliens, à travers la formation permanente des sapeurs-pompiers, le soutien aux associations de protection civile, ses investissements importants dans les centres de secours, la modernisation du matériel pour assurer un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) performant sur tout le territoire, notamment dans le cadre du Pacte Capacitaire (2023-2025) dotant le SDIS d'Ille-et-Vilaine de financement pour l'acquisition de moyens de défense dédiés à la détection et à la lutte contre les feux de forêts.

Outre sa contribution au fonctionnement du SDIS, estimée à un peu plus de 33 millions d'euros, le Département continuera d'assurer le financement direct des dépenses liées aux fluides et à la maintenance des bâtiments, pour un budget estimé à près de 4 millions d'euros en 2024, hors contribution.

Ainsi, les programmes de construction du centre de secours de Cancale et du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) Rennes Sud-Ouest à Bruz ayant été approuvés en 2023, le choix des lauréats de concours d'architectes est envisagé mi 2024. Les études se poursuivent pour les constructions des centres de secours de Baulon et La Bouexière. Les nouveaux centres mutualisés de Retiers et Saint-Aubin-du-Couesnon seront livrés début 2024 alors que le chantier du Module d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (MEPARI) à l'Ecole départementale de L'Hermitage se poursuit.

Pour ce qui concerne les investissements immobiliers, une enveloppe de l'ordre de 9 millions d'euros est envisagée en 2024.

L'année 2024 sera marquée par la stabilisation du fonctionnement de la plateforme logistique mutualisée ALTO, dont les locaux ont été inaugurés en juillet 2023. En 2024, la convention pluriannuelle de partenariat s'orientera vers un maintien à la même hauteur que l'enveloppe du BP 2023 pour la contribution du Département au fonctionnement du Service unifié.

En outre, le contexte général de l'emploi impacte particulièrement les métiers de mécaniciens et de magasiniers du Service unifié, en termes de recrutement et de fidélisation. Cette situation amènera le Département et le SDIS à se positionner conjointement sur l'évolution des effectifs concernés (quarante-trois postes éligibles) afin d'actionner, le cas échéant, les différents leviers identifiés (déroulement de carrière, rémunération...).

Enfin, la démarche de coopération et de valorisation de l'ingénierie du SDIS se poursuivra autour du plan Egalité femmes-hommes, du dispositif ambassadeur secours, en lien avec les services départementaux, les agences et les communes du territoire breillien.

RAJEUNIR ET RENDRE MOINS POLLUANTE LA FLOTTE DES VEHICULES LEGERS ET DES ENGIN ROUTIERS

Le rajeunissement de la flotte des véhicules de service et des engins routiers du Département sera poursuivi autant que le permettront les finances tendues du Département en 2024, avec prioritairement un effort pour renouveler une partie des engins et matériels opérationnels d'entretien et d'exploitation de la route (véhicules utilitaires, fourgons, engins de fauchage...).

Le renouvellement de véhicules légers sera poursuivi en priorisant l'acquisition de véhicules neufs électriques chaque fois que les conditions d'usage le permettent, tout en gérant au mieux la flotte, notamment par la revente au meilleur tarif possible des véhicules les plus anciens.

Ces dépenses d'investissement seront toutefois soumises à arbitrages liés à la capacité d'autofinancement de la collectivité.

FAIRE BAISSER LE NIVEAU DE CARBONE DES ECHANGES ENTRE SERVICES

Le déploiement de la télématique embarquée dans les véhicules permettra d'optimiser la flotte et faciliter sa gestion dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la flotte automobile.

Les échanges à bas-carbone entre services seront favorisés par le déploiement d'outils de communication de nouvelle génération équipant les espaces de travail et favorisant de nouvelles pratiques professionnelles, ou en encourageant les modes alternatifs de déplacement : vélo, covoiturage.

Le déploiement d'un plus grand nombre de vélos de service à assistance électrique sera poursuivi en 2024.

Des actions ciblées auprès des services seront mises en œuvre pour limiter les déplacements, en adéquation avec la baisse attendue sur le budget carburant.

OPTIMISER LES DEPENSES LIEES AUX BESOINS DE FONCTIONNEMENT DES AGENT.ES

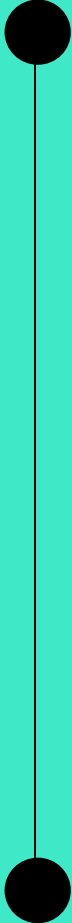
Le Département continuera à standardiser les mobiliers et équipements individuels et collectifs mis à disposition des personnels, tout en prenant en compte les situations particulières de certains agent.es.

POURSUIVRE LA POLITIQUE D'EQUIPEMENTS EN MOYENS D'IMPRESSION ET ADAPTER LA POLITIQUE D'ACHAT PAPIER

La modernisation des moyens d'impression sera poursuivie en 2024 dans un objectif de maîtrise des coûts. La nouvelle politique d'achat papier définie dans un contexte de crise de l'industrie papetière et consistant à optimiser le grammage et mieux répartir le papier recyclé papier/ pâte vierge selon les usages, sera mise en œuvre dès la fin de l'année 2023. Elle permettra de maîtriser les coûts et de réduire les risques de défaut d'approvisionnement pesant sur la filière du papier recyclé.

La poursuite des études sur l'aménagement du site de Beauregard

L'année 2024 devrait permettre de lancer les études de programmation sur la remise à niveau du site de Beauregard. L'objectif de ces études sera d'élaborer en 2024 un programme technique détaillé qui servira de base au lancement en fin d'année du concours de maîtrise d'œuvre.



POLITIQUES TRANSVERSALES

Mettre en œuvre le deuxième plan d'actions Egalité femmes-hommes

En 2024, le Département poursuivra la mise en place de son plan d'action 2023-2028 qui irrigue l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité. Il continuera ainsi le déploiement des distributeurs de protections périodiques dans les collèges volontaires et de nouvelles animations pédagogiques leur seront proposées pour sensibiliser et informer les élèves autour des règles et de la puberté mais aussi sur des questions plus générales en lien avec la vie affective et sexuelle. Des formations sur ce thème seront aussi proposées aux assistant.es familiaux.ales pour mieux accompagner les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. En interne, l'animation du réseau des référent.es se poursuivra et, suite au succès de l'édition 2023, un nouveau cycle de webinaires sera proposé en mars aux agent.es dans le cadre du mois de l'égalité.

En ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes, le Département continuera à soutenir, dans la limite de ses possibilités financières, le projet de Maison des femmes sur Rennes. Les réseaux de lutte contre les violences intrafamiliales mis en place dans les six territoires d'agences se structurent avec l'appui du Département qui en assure la coordination. Par ailleurs, les outils de communication (affiches, violentomètre, guides, exposition) du Département font l'objet d'un grand intérêt de la part des acteur.rices locaux.ales mais aussi à une plus grande échelle. L'appel à projet sur l'égalité sera également reconduit pour la cinquième année afin de soutenir les initiatives sur tout le territoire breillien. Enfin, comme chaque année, le Département s'impliquera dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes en s'associant à différents évènements organisés sur son territoire.

Poursuivre la promotion du principe de laïcité

Par sa promotion du principe de laïcité, le Département entend concilier la diversité de la société avec la recherche constante de son unité. Son action vise à préserver la liberté de conscience et le respect de l'égalité des droits et des conditions.

Pour ce faire, le Département met en place des formations pour ses agent.es. Il collabore également avec la Ligue de l'Enseignement pour organiser les Semaines Bretonnes de la Laïcité en décembre. Ces semaines sont l'occasion de soutenir des événements locaux sur tout le territoire départemental mais aussi des animations dans les collèges. En 2024, de nouveaux partenariats seront proposés (acteurs associatifs, culturels, etc.) afin de toucher un plus large public. Un focus sur l'histoire de la laïcité en Ille-et-Vilaine sera également proposé.

Développement durable et transitions écologiques

En septembre dernier, le Service météorologique européen Copernicus indiquait que la température mondiale sur les neufs premiers mois de l'année a été supérieure de 1,4°C à la moyenne préindustrielle (1850-1900). Par ailleurs, six des neuf « limites planétaires », ces grands processus biophysiques et biochimiques qui font la résilience du système Terre, sont désormais dépassés : le cycle de l'eau douce est désormais considéré depuis cette année comme dérégulé au-delà du soutenable.

L'ambition inscrite dans le Projet de Mandature en matière de transition écologique s'inscrit dans ce contexte mondial. Elle traduit la volonté du Département d'agir à son niveau, celui de ses politiques publiques et de son fonctionnement interne, pour s'adapter à cette nouvelle donne et pour atténuer autant que possible son impact sur le climat et sur la biodiversité.

Le Rapport annuel sur la situation de la Collectivité au regard des enjeux du développement durable, présenté dans la même session que les Orientations budgétaires, permet de conduire un débat spécifique sur ce sujet.

Il rappelle les cinq enjeux sur lesquels le Département s'engage : réduire les émissions de gaz à effet de serre, protéger la biodiversité, maîtriser la consommation foncière, contribuer à une alimentation durable et veiller à une transition juste, équitable, prenant en compte les vulnérabilités sociales et territoriales.

Sur les émissions de gaz à effet de serre, le Département a voté en Assemblée départementale en juin 2023 son Plan de Transition Bas Carbone, qui s'aligne sur la trajectoire nationale pour tenir l'objectif de réduire de 25 % son impact carbone en 2028 par rapport à l'année 2021.

Sur la biodiversité, la feuille de route Eau votée également en 2023 pose l'engagement du Département à réduire son impact sur le grand cycle de l'eau comme sur la consommation d'eau potable.

Sur l'alimentation, le Département poursuivra en 2024 ses démarches d'expérimentation et de concertation dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, notamment en accompagnant deux collèges vers une alimentation à 100 % bio et locale.

Sur la consommation foncière et sur les vulnérabilités, l'année 2024 permettra de mettre au vote de l'Assemblée départementale de nouvelles feuilles de route, qui préciseront elles aussi les objectifs que la Collectivité souhaite se donner.

Pour mettre en mouvement l'ensemble de ces sujets, le Département s'appuiera en 2024 sur de nouveaux documents structurants tels que le Schéma de Promotion des Achats Responsables, sur des outils de pilotage innovants comme le Budget Carbone et sur une campagne massive de sensibilisation des agent.es par des outils tels que la Fresque du Climat ou « Inventons nos vies bas carbone ».

Les partenariats départementaux : poursuivre la structuration et l'enrichissement des relations partenariales

Terre & Toit, la Société Publique Locale (SPL) Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), LABOCEA, Néotoa, Jeunes à Travers le Monde, Ille-et-Vilaine Tourisme et le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) sont tous des partenaires de premier rang du Département.

Ils interviennent respectivement dans les champs de l'aménagement, de la construction, de la sécurité, du logement et de l'habitat social, de l'éducation populaire, du tourisme et de la protection de l'enfance. Ces partenaires contribuent à l'action départementale et à ce titre, les orientations du Projet de Mandature doivent être déclinées dans leurs activités. Ils participent également à l'offre d'ingénierie publique départementale en mettant leur expertise au service des projets accompagnés sur les territoires breilliens.

Le travail de structuration du pilotage des partenaires de premier rang se poursuivra en 2024. Les fiches synthétisant l'analyse économique, financière et qualitative, réalisées pour la première fois en 2023, seront actualisées. Un espace ressources sera également conçu afin de disposer de tous les éléments nécessaires aux services et aux élu.es. Enfin, un travail relatif à l'intégrité et à la probité des tiers sera engagé, afin répondre aux recommandations de l'Agence Française Anti-corruption.

Les politiques d'équilibre des territoires feront l'objet de travaux spécifiques, dans un contexte de renouvellement des Directions générales de tous les partenaires concernés ci-dessous :

- Néotoa : l'animation de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2025 entre le Département et Néotoa, dans un contexte très tendu concernant la construction de logements et avec des défis majeurs à relever pour le logement des publics relevant des politiques départementales et pour répondre aux enjeux de transition ;
- Ille-et-Vilaine Tourisme : l'animation de la convention 2023-2025, avec des priorités fixées sur l'ingénierie proposée aux territoires et sur la promotion du tourisme pour tous.tes ;
- Terre & Toit : la définition d'une stratégie de développement du portefeuille d'activité afin de pérenniser la société et contribuer à l'aménagement des territoires breilliens ;
- la Société Publique Locale Construction Publique d'Ille-et-Vilaine : la société devra structurer son activité pour accentuer l'accompagnement de ses actionnaires actuels et futurs dans leurs projets d'aménagements, de construction ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Démocratie participative et relation citoyenne

PARTICIPATION CITOYENNE

Engagé depuis de nombreuses années dans le domaine de la démocratie participative, le Département a réaffirmé dans son Projet de Mandature l'ambition d'associer les habitant.es, à chaque fois que c'est pertinent, à la définition des politiques publiques, des projets et à la décision les concernant.

Comme prévu, la Charte de la Participation Citoyenne est présentée aux élu.es en cette fin d'année 2023. Elle servira de cadre de référence pour l'association des citoyen.nes aux différents projets conduits par la Collectivité. Fort de ce cadre, l'Equipe démocratie participative continuera d'accompagner les services dans leurs démarches de participation citoyenne à travers différents outils : expertise technique, externalisation, plateforme numérique *jeparticipe.ille-et-vilaine.fr*. Elle accompagnera notamment les Comités citoyens constitués dans le cadre des Pactes de Mobilité Locale ou encore le projet du Revenu de Base.

En 2023, le projet phare a été celui du premier budget participatif départemental. Il a permis aux Breillien.nes de déposer 306 projets et d'en choisir soixante qui seront mis en œuvre à partir de cette fin d'année pour un montant total de 2 millions d'euros d'investissement.

En cette fin d'année 2023, une nouvelle édition du dialogue citoyen est en cours de lancement. Il portera sur l'engagement citoyen envers les enfants et les jeunes accompagnés par le Département ; le Comité citoyen rendra un avis devant l'Assemblée départementale en 2024.

GESTION DE LA RELATION CITOYENNE

L'amélioration et la simplification des démarches des citoyen.nes vers l'administration constituent un axe majeur de la transformation au Département. Simplifier les démarches des Breillien.nes et améliorer leur accueil et donc leur accès aux droits, fondent le sens des actions menées depuis ces dernières années.

La Plateforme *Illisa*, portail départemental de services en ligne, offre différentes téléprocédures déjà opérationnelles (subventions culture et sports, sollicitation des médiatrices départementales, demandes de transport adapté...). Depuis la rentrée 2023, les usager.ères de la protection maternelle et infantile peuvent prendre leurs rendez-vous en ligne sur *Illisa*. Accessible 7j/7j et 24h/24h, le service s'adapte aux contraintes des familles. Cette simplification, se poursuit en direction des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

En matière d'accueil téléphonique, canal qui reste privilégié du public, l'identité musicale et vocale du Département évolue et les messages téléphoniques des accueils auront tous été améliorés début 2024. La qualité de l'accueil porte également sur l'optimisation de l'accueil physique. En 2024, les travaux principaux en la matière se concrétiseront notamment pour l'accueil de l'Hôtel du Département, le stade Robert Poirier et les Centres Départementaux d'Action Sociale (CDAS) de Pacé et de Saint-Aubin-d'Aubigné. Le projet Accueil Numérique se poursuit également en 2024 avec un déploiement à l'ensemble des CDAS.

En ce qui concerne le courrier reçu au Département, un projet de dématérialisation sera priorisé dans un objectif de meilleur suivi dans notre relation à l'usager.ère et d'optimisation des moyens.

Enfin, la médiation départementale sera poursuivie afin de faciliter l'orientation des citoyen.nes ainsi que la résolution de litiges des usager.ères des services départementaux, dans le cadre de ses compétences.

Préparer le Département aux transformations numériques et des pratiques

ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Le Département a acté une première édition de sa Feuille de Route Numérique 2020-2022 pour répondre à trois enjeux stratégiques :

- simplifier les démarches des usagers et faciliter l'accès aux droits ;
- faciliter la vie de l'agent.e et simplifier son environnement numérique de travail ;
- simplifier et optimiser le fonctionnement interne et les moyens de la Collectivité.

Cette première édition, qui a démarré en 2020, s'est poursuivie en 2023. L'année 2024 sera alors l'occasion de démarrer la nouvelle feuille de route 2024-2026, qui intégrera notamment les grandes orientations du nouveau Projet de Mandature et la Stratégie Numérique Responsable de la Collectivité.

En 2024, l'accent sera mis sur les dimensions suivantes :

LA MODERNISATION DES OUTILS METIERS AVEC :

- l'extension du téléservice de prise de rendez-vous aux bénéficiaires du RSA dans le cadre du projet France Travail ;
- le déploiement du nouvel outil de gestion des temps à l'ensemble de la Collectivité ;
- la généralisation du nouveau logiciel de gestion des bâtiments ;
- la généralisation d'une nouvelle gestion électronique de documents pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
- la consolidation du nouveau logiciel de gestion de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- la poursuite des dématérialisations de processus internes (Ressources humaines, Bâtiments,) ;
- le déploiement d'une nouvelle solution de gestion de la restauration scolaire.

LE NUMERIQUE EDUCATIF

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du déploiement du modèle de maintenance informatique : quinze collèges ont ainsi rejoint le dispositif départemental, soit un total de cinquante et un, les cités scolaires n'étant pas concernées.

En 2024, le programme de migration des collèges arrivera à son terme vers le milieu de l'année, après le passage des huit derniers collèges du secteur rennais.

Cette année sera celle d'une transition vers l'exploitation de l'ensemble des collèges dans le dispositif départemental et l'arrêt des activités de maintenance opérées par l'Académie.

L'INCLUSION NUMERIQUE

L'inclusion numérique est l'un des quatre axes du Plan d'Actions Numérique Responsable voté par l'Assemblée départementale en juin 2023, et se traduit en plusieurs actions concrètes. L'objectif est de poursuivre l'engagement du Département pour lutter contre la fracture numérique et faciliter l'accès aux droits. En 2024, il s'agit de continuer le déploiement d'accueils numériques dans l'ensemble des CDAS d'Ille-et-Vilaine, dans une démarche de facilitation d'accès aux droits. La montée en compétence des agents dans le domaine du numérique, et notamment les travailleurs sociaux, fera l'objet d'une réflexion avec la Direction des ressources humaines.

LES EQUIPEMENTS INDIVIDUELS

Le renouvellement des 3 846 ordinateurs achetés en 2019 et 2020 commence en 2024 et s'étalera sur 2024-2025 et 2026 via un allongement de leur durée de vie afin de lisser les investissements et s'accorder à nos objectifs de diminution de CO2 et matières premières.

Le renouvellement des smartphones achetés en 2019 se poursuit également sur 2024 pour près de 60 % d'entre eux (les autres 40 % seront traités dès fin 2023). A signaler que 20 % de ces commandes seront réalisées sur du matériel reconditionné.

LES OUTILS COLLABORATIFS

Pour améliorer la capacité à travailler en transversalité et développer l'efficacité en interne, le Département s'est doté en 2021 d'outils collaboratifs Microsoft à destination de l'ensemble des agent.es (mise à disposition de licences Teams). En 2024, l'accompagnement des agent.es se poursuit, avec pour objectif une généralisation de leur utilisation.

LA CYBERSECURITE

Le Département ayant connu, courant 2023, des incidents de sécurité informatique importants, il poursuivra ses investissements dans la sécurité des systèmes d'informations. Le réseau interne de la Collectivité sera cloisonné afin de réduire le risque de propagation lors d'attaques visant le cœur du système d'information. La Collectivité disposera d'un service de surveillance de sécurité informatique 24h/24h et 7j/7j.

La sécurité des données est également un enjeu majeur que le Département investit en remplissant notamment ses obligations vis-à-vis du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) ou de l'Open Data. La cybersécurité est un composant majeur des projets de la Direction des systèmes numériques pour 2024.

LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

La sauvegarde des données stratégiques du Département a été mise en œuvre en 2023. En cas de cyberattaque, elle permet de redémarrer les systèmes d'information avec ces données stratégiques. Les mécanismes de restauration de ces données continuent d'évoluer. En 2024, le tiers des serveurs sera renouvelé. L'infrastructure de stockage des données de la Collectivité sera étendue afin de répondre aux nouveaux besoins. La sécurisation des sites rennais du Département se poursuivra, avec le raccordement aux salles machines de Beaugard et du GIP SIB.

LE NUMERIQUE RESPONSABLE

Limiter l'impact environnemental des équipements est une préoccupation déjà intégrée dans la Feuille de Route Numérique du Département (recyclage des équipements, clauses dans les marchés publics, dispositif technique limitant la consommation d'énergie des équipements...). En 2023, la Collectivité s'est dotée d'une stratégie numérique responsable et d'un plan d'actions structuré en quatre axes (gouvernance, sobriété, inclusion et formation) dont la mise en œuvre débutera concrètement en 2024, en complémentarité de la Feuille de Route du Numérique.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ET SUSCITER L'INNOVATION

Dans le cadre de projets de réorganisation et/ou de transformation, notamment en lien avec les objectifs de transition écologique et de transformation numérique, le Département intègre une conduite du changement. (adaptation des processus, ajustement des rôles et responsabilités, évolution de l'organisation, adoption de nouvelles pratiques, évolution de la culture professionnelle et des compétences...).

Les défis que doit relever la Collectivité impliquent plus que jamais l'acquisition de méthodes de travail facilitant la transversalité et l'innovation. Le Service conseil en innovation et en organisation accompagne à l'acquisition de ces méthodes, d'une part, par des temps d'acculturation et d'autre part, par un accompagnement sur mesure des services pour la mobilisation de l'intelligence collective et la résolution de problèmes.



ANNEXES

Annexe n°1 : Dépenses de personnel, effectifs, évolution des éléments de rémunération et temps de travail

2023	Prévisionnel 2024														
Dépenses de personnel (tous chapitres confondus)															
<ul style="list-style-type: none"> ■ BP 2023 : 183 562 155 € dont masse salariale à 178 832 590 € (chapitres 012 et 017) ■ Taux d'exécution estimé tous chapitres confondus (BP + DM) : 99,0 % ■ BP 2023 : à ce montant, il convient de rajouter 45 957 031 € de masse salariale des assistant.es familiaux.ales 	<ul style="list-style-type: none"> ■ BP 2024 : 189 500 000 € dont masse salariale à 185 000 000 € <p>Le BP 2024 sera marqué par les facteurs d'évolution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires : 1 600 000 € ■ Effet report du point d'indice 2023 : 1 080 000€ ■ Hausse cotisation CNRACL : 860 000 € ■ Revalorisation du régime indemnitaire des agent.es des CDAS : 670 000 € ■ Effet report création de postes 2022 et 2023 : 1 750 000 € 														
Effectifs permanents															
<p>BP 2023</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 5%;">■ Catégorie A</td><td style="text-align: right;">1 400</td></tr> <tr><td>■ Catégorie B</td><td style="text-align: right;">607</td></tr> <tr><td>■ Catégorie C</td><td style="text-align: right;">1 579</td></tr> <tr><td>■ Emplois aidés (CAE + EA)</td><td style="text-align: right;">22</td></tr> <tr><td>■ Apprenti.es</td><td style="text-align: right;">37</td></tr> <tr><td>■ Assistant.es familiaux.ales</td><td style="text-align: right;">825</td></tr> <tr style="border-top: 1px solid black;"><td>TOTAL</td><td style="text-align: right;">4 470</td></tr> </table>	■ Catégorie A	1 400	■ Catégorie B	607	■ Catégorie C	1 579	■ Emplois aidés (CAE + EA)	22	■ Apprenti.es	37	■ Assistant.es familiaux.ales	825	TOTAL	4 470	<p>BP 2024</p> <p>Aucune nouvelle création de poste n'est prévue dans le cadre du présent budget primitif.</p>
■ Catégorie A	1 400														
■ Catégorie B	607														
■ Catégorie C	1 579														
■ Emplois aidés (CAE + EA)	22														
■ Apprenti.es	37														
■ Assistant.es familiaux.ales	825														
TOTAL	4 470														
Évolution des éléments de rémunération															
	2022	2023 (estimation)	Taux d'évolution												
Traitement de base	91 240 818 €	94 263 000 €	+ 3,31 %												
Traitement de base des assistant.es familiaux.ales	28 685 347 €	32 200 000 €	+ 12,25 %												
Régime indemnitaire	24 275 196 €	25 625 890 €	+ 5,56 %												
Avantages en nature	180 926 €	187 350 €	+ 3,55 %												
Heures supplémentaires	500 305 €	561 986 €	+ 12,33 %												
<p>L'année 2023 est marquée par une évolution importante des dépenses liées à la masse salariale chiffrée à ce jour à + 4,9 % et + 6,8 % en intégrant les assistant.es familiaux.ales.</p> <p>Cette augmentation est notamment liée aux mesures gouvernementales annoncées en Juin 2023 (revalorisation du point d'indice ; rehaussement des bas de grilles C et B ; revalorisation du remboursement des frais de déplacement et des frais de mission, revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agent.es dès le premier janvier, revalorisation de la monétisation du CET) qui s'impacteront en année pleine pour 2024.</p> <p>De plus, d'autres mesures nationales ou internes viennent augmenter les dépenses prévisionnelles 2024 (augmentation des cotisations retraites ; révision du régime indemnitaire des agent.es CDAS exclu.es du Ségur ; poursuite du dispositif Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ; majoration de l'aide pour l'adhésion au nouveau contrat Prévoyance pour la garantie maintien de salaire).</p> <p>Enfin, la hausse naturelle des rémunérations (Glissement Vieillesse Technicité) est également revue à la hausse du fait de la revalorisation du point d'indice et de l'augmentation des cotisations retraite.</p>															

Annexe n°2 : Etat de la dette

A fin décembre 2023, la dette du Département est estimée à 431 millions d'euros.
Le Département a remboursé 59,1 millions d'euros de capital en 2023.

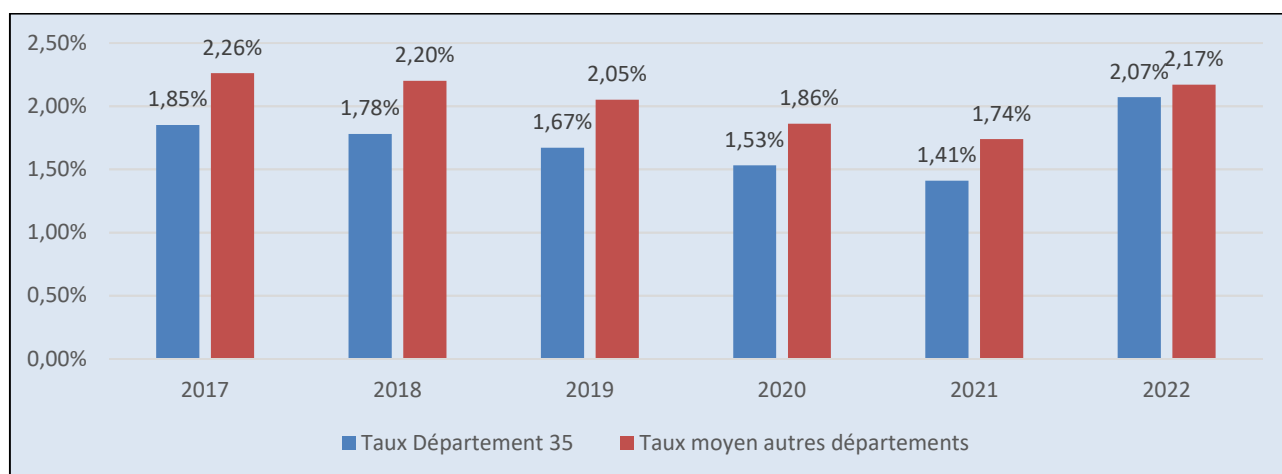
A la date de rédaction du rapport, les caractéristiques de la dette (hors emprunts d'équilibre de fin d'année) sont les suivantes :

Le taux moyen de la dette est anticipé à hauteur de 2,78 % dont :

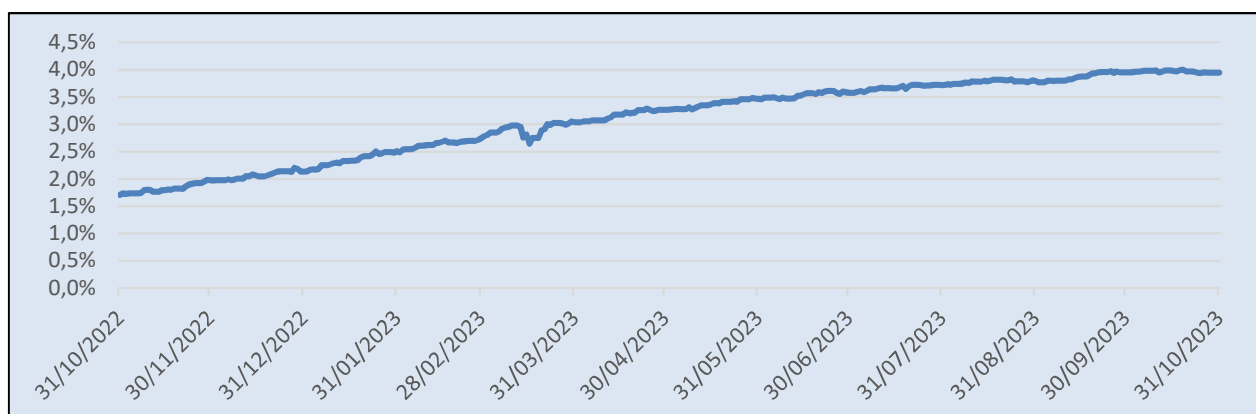
- 1,88 % pour la dette à taux fixe ;
- 4,39 % pour la dette à taux variable.

Traditionnellement, le taux moyen du Département de l'Ille-et-Vilaine est plus faible que les taux moyens constatés (source : Finance Active - 54 départements).

Année	Taux Département 35	Taux moyen autres départements	Taux moyen ensemble des collectivités
2022	2,07 %	2,17 %	2,01 %
2021	1,41 %	1,74 %	1,72 %
2020	1,53 %	1,86 %	1,89 %
2019	1,67 %	2,05 %	2,10 %
2018	1,78 %	2,20 %	2,24 %
2017	1,85 %	2,26 %	2,37 %



L'augmentation du taux moyen est consécutive à l'augmentation des taux d'intérêt comme l'illustre la courbe de l'euribor 3 mois depuis un an :



La dette du département est sécurisée à 64,0 % et sur taux révisable à 36,0%.

La durée de vie moyenne est de 5 ans et 5 mois.

Au niveau du risque d'exposition, 100 % de la dette du Département est classée en catégorie 1-A de la charte de bonne conduite.

Enfin, le Département dispose de prêteurs diversifiés comme l'indique le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	ENCOURS	REPARTITION
ARKEA	74,1	17,2%
BANQUE POPULAIRE	24,3	5,6%
BANQUE POSTALE	12,4	2,9%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	9,7	2,2%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	7,1	1,7%
CAISSE D'EPARGNE	27,7	6,4%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26,6	6,2%
CREDIT AGRICOLE	21,7	5,0%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	5,7	1,3%
CREDIT COOPERATIF	20,0	4,6%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	10,8	2,5%
Deutsche Pfandbriefbank AG	32,3	7,5%
DEXIA CL	32,1	7,4%
SFIL CAFFIL	47,9	11,1%
SOCIETE GENERALE	20,2	4,7%
Suravenir	4,0	0,9%
AFL	10,0	2,3%
Emprunts d'équilibre de fin d'année	45,0	10,4%
TOTAL	431,5	100,0%

Le besoin de financement en BP pour l'année 2024 est estimé à 133 millions d'euros.

Les financements nouveaux s'inscriront tous dans la classification 1-A de la charte de bonne conduite.

Hors les emprunts en cours de réalisation, le remboursement du capital sera de 58 millions d'euros et les intérêts sont évalués à ce stade à 12 millions d'euros (hors couverture et intérêts courus non échus).

Annexe n°3 : Encours d'autorisation de programmes (en €)

Compétence	Encours d'AP au 31/12/2023	CP 2023	CP ultérieurs
11 ROUTES, VOIRIE, INFRASTRUCTURES	162 427 631	43 583 168	118 844 463
12 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	82 781 879	7 389 356	75 392 523
13 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	9 760 745	1 266 050	8 494 695
14 TOURISME	789 066	454 957	334 109
15 INNOVATION, ATTRACTIVITÉ, EUROPE	21 643 108	4 518 415	17 124 693
17 AGRICULTURE	5 285 965	2 052 481	3 233 484
18 ENVIRONNEMENT	14 414 379	2 478 199	11 936 180
Total 1 DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE	297 102 773	61 742 626	235 360 147
21 ENSEIGNEMENT 2nd DEGRÉ	201 582 654	44 740 321	156 842 333
23 CULTURE	10 824 449	4 293 678	6 530 771
24 SPORT	13 942 539	5 991 282	7 951 257
25 JEUNESSE	522 697	358 846	163 851
26 FAMILLE, ENFANCE, PRÉVENTION	14 934 761	2 405 519	12 529 242
Total 2 EGALITE DES CHANCES	241 807 099	57 789 645	184 017 454
31 PERSONNES HANDICAPÉES	5 668 206	2 674 385	2 993 821
32 PERSONNES ÂGÉES	13 973 325	1 444 561	12 528 764
33 INSERTION	1 096 537	780 476	316 061
34 ACTIONS SOCIALES DIVERSES	15 162 936	3 227 820	11 935 117
35 COOPÉRATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	60 353	59 206	1 147
36 LOGEMENT	76 582 671	19 763 642	56 819 029
37 SOLIDARITE 6 POLOTIQUES TRANSVERSALES	60 000	60 000	0
Total 3 SOLIDARITES	112 604 028	28 010 089	84 593 939
40 RESSOURCES HUMAINES	146 650	113 200	33 450
41 FINANCES, MOYENS DES SERVICES	45 446 739	18 618 192	26 828 547
42 SÉCURITÉ	23 674 699	7 051 489	16 623 210
Total 4 RH, FINANCES, SECURITE ET MOYENS GENERAUX	69 268 089	25 782 881	43 485 207
TOTAL	720 781 989	173 325 243	547 456 747

Annexe n°4 : Liste des ODD et mots-clés



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans les politiques



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agronomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Éducation pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage forcé et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvisionnement en énergie



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Exploitation des enfants, Travail forcé, Droits & sécurité au travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, Industrialisation socio-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et ajout de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Réglementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencié, Aide publique au développement, Coûts de transaction



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Réglementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSEMENT LE PROCESUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS NIVEAUX, DES INSTRUCTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et criminalité, Politiques non discriminatoires



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales, Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maîtrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équitable, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souveraineté nationale, Partenariat pour le développement durable, Partenariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



Département d'Ille-et-Vilaine

Direction Assemblée, affaires juridiques et documentation
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 02 35 35



www.ille-et-vilaine.fr